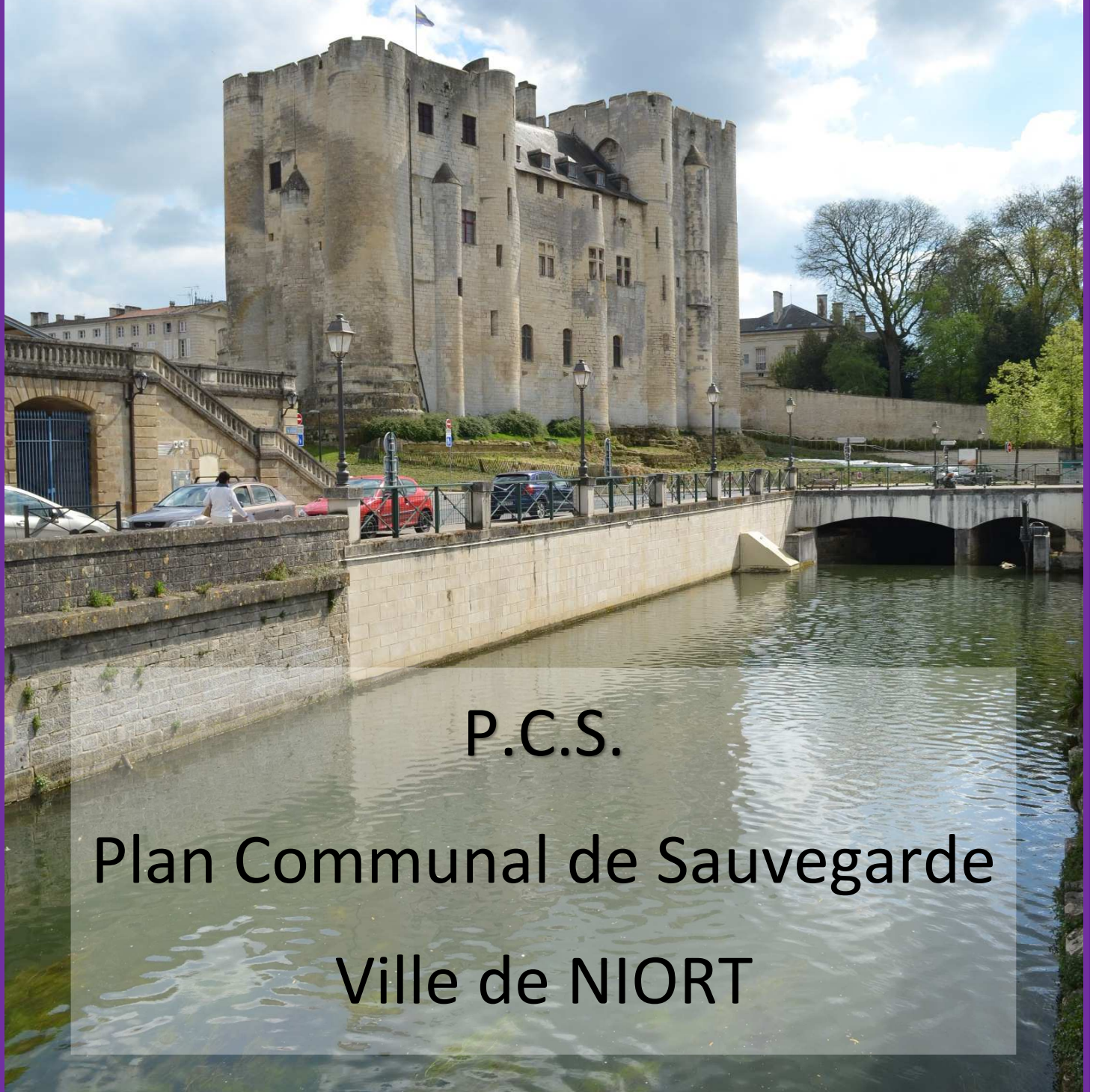




Version 2



P.C.S.

Plan Communal de Sauvegarde Ville de NIORT



INONDATION



MÉTÉO



mouvements
de terrain liés
à la sécheresse



SÉISME



INDUSTRIEL



RUPTURE
DE BARRAGE



TRANSPORT DE
MATIÈRES DANGEREUSES



NUCLEAIRE



Ville de NIORT
Deux-Sèvres (79)

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

2020

TABLES DES MATIÈRES

PREAMBULE	6
ARRETÉ D'APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	7
MODALITES DE MISE A JOUR DU PLAN	10
PARTIE 1 : GENERALITES	12
1.1 DONNÉES COMMUNALES	13
1.2 CADRE RÉGLEMENTAIRE.....	14
1.3 OBJECTIFS DU PCS	17
1.4 MODALITÉS DE DÉCLENCHEMENT DU PCS.....	19
1.5 INFORMATION PRÉVENTIVE	20
PARTIE 2 : LE DISPOSTIF COMMUNAL DE CRISE	22
2.1 LE CHEMINEMENT DE L'ALERTE	23
2.2 DIFFUSION DE L'ALERTE A LA POPULATION	28
2.3 GRADUATION DE LA REPONSE OPERATIONNELLE.....	30
2.4 COMPOSITION DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL ET MISE EN APPLICATION .	32
2.4 ORGANIGRAMME DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL.....	35
PARTIE 3 : DIAGNOSTIC DES RISQUES	41
3.1 RISQUE INONDATION	42
3.2 RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES	49
3.3 RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN.....	60
3.4 RISQUE SISMIQUE	64
3.5 RISQUE INDUSTRIEL.....	67
3.6 RISQUE RUPTURE DE BARRAGE.....	73
3.7 RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	81
3.8 RISQUE NUCLÉAIRE.....	84
3.9 RISQUE ACCIDENT D'AÉRONEF.....	86
3.10 RISQUE ATTENTAT / VIGIPIRATE	88
3.11 RISQUES EMERGENTS	90
SYNTHESE DU PCS SUR LES RISQUES DE LA VILLE DE NIORT.....	91

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

PARTIE 4 : SCENARIO DE CRISE	92
4.1 PRESENTATION DES SCENARIOS	93
4.2 REPONSE OPERATIONNELLE.....	94
ANNEXES	115
ANNEXE 1 : FICHES REFLEXES.....	117
FICHE REFLEXE DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS	118
FICHE REFLEXE RESPONSABLE DES ACTIONS COMMUNALES	120
FICHE REFLEXE REPRESENTANTS MAIRIE EN COD PREFECTURE	122
FICHE REFLEXE REPRESENTANTS MAIRIE EN PCO PREFECTURE.....	123
FICHE REFLEXE CELLULE PCS.....	124
FICHE REFLEXE CELLULE COMMUNICATION – PRESSE	127
CELLULE LOGISTIQUE-TECHNIQUE	129
CELLULE HEBERGEMENT-RAVITAILLEMENT	132
CELLULE SECURITE PUBLIQUE-RECONNAISSANCE	134
CELLULE SECRÉTARIAT.....	136
ANNEXE 2 : FICHES SUPPORT	137
ARRÊTES TYPES.....	138
ETAT DE RÉALISATION DES PRINCIPALES ACTIONS DE SAUVEGARDE ET DES MOYENS ENGAGES	146
FICHE DE PRÉSENCE DES MEMBRES DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL	149
MAIN COURANTE	150
RECONNAISSANCE TERRAIN.....	151
ENREGISTREMENT DES PERSONNES AU CENTRE D'ACCUEIL ET DE REGROUPEMENT	152
HÉBERGEMENT	153
SUIVI DES CAPACITÉS D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION.....	164
RAVITAILLEMENT.....	165
STATIONNEMENT.....	166
SUIVI DES PERSONNES ÉVACUÉES	167
ÉTAT DES LIEUX DU MATÉRIEL	168
RISQUE NUCLÉAIRE : SCÉNARIO 1.....	169
RISQUE NUCLÉAIRE : SCÉNARIO 2.....	175

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

ANNEXE 3 : CARTOGRAPHIES	179
LOCALISATION DES RISQUES MAJEURS A NIORT	180
RISQUE INONDATION – CARTE DES ALÉAS	181
RISQUE INONDATION – ZONAGE RÉGLEMENTAIRE PPRI	182
RISQUE INONDATION – POINTS DE REGROUPEMENT	183
RISQUE INONDATION – SIGNALISATION EN VIGILANCE ORANGE	184
RISQUE INONDATION – SIGNALISATION EN VIGILANCE ROUGE	185
RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN	186
RISQUE SISMIQUE	187
RISQUE INDUSTRIEL – PPI SIGAP OUEST-ARIZONA CHEMICAL	188
RISQUE INDUSTRIEL – PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES SIGAP OUEST	189
RISQUE INDUSTRIEL – INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT	190
RISQUE RUPTURE DE BARRAGE – SECTORISATION DES ZONES TOUCHÉES	191
RISQUE RUPTURE DE BARRAGE – LES POINTS DE BOUCLAGE	192
RISQUE RUPTURE DE BARRAGE – POINTS DE REGROUPEMENT ET CARe	193
RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	194
ACCIDENT NUCLEAIRE SCENARIO 1 DISTRIBUTION ÉTABLISSEMENTS PRIORITAIRES	195
ACCIDENT NUCLEAIRE SCENARIO 1 DISTRIBUTION BUREAUX DE VOTE	196
ACCIDENT NUCLEAIRE SCENARIO 2 DISTRIBUTION ÉTABLISSEMENTS PRIORITAIRES	197
ACCIDENT NUCLEAIRE SCENARIO 2 DISTRIBUTION BUREAUX DE VOTE	198
ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX D’URGENCE	199
ANNEXE 4 : ANNUAIRE DE CRISE	200
ANNEXE 5 : MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES	201
GLOSSAIRE	205

PREAMBULE

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

ARRETÉ D'APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

VILLE DE NIORT

Arrêté n° 2020-119
APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L 22112-1, L 2212-2, L2212-4 et L 2212-5 relatif aux pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code de l'Environnement et notamment son article L 125-2 relatif à l'information préventive sur les risques majeurs,

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et notamment son article 13 relatif au Plan Communal de Sauvegarde,

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif à l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde au sein des collectivités territoriales, pris en application de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

Vu le décret n°2005-1158 du 13 septembre 2005, relatif aux plans particuliers d'intervention concernant certains ouvrages ou installations fixes et pris en application de l'article 15 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

Vu le Dossier Départemental des Risques Majeurs révisé en 2013, portant à la connaissance du Maire les risques potentiels auxquels la commune de Niort se trouve exposée,

Considérant que la commune de Niort est exposée à plusieurs risques naturels, notamment, inondation, aléas météorologiques, mouvement de terrain, séisme et risques technologiques résultant notamment de la présence d'un établissement SEVESO seuil haut, du transport de matières dangereuses et d'un barrage,

Considérant que la commune de Niort est soumise à un plan de prévention du risque inondation approuvé par arrêté préfectoral le 3 juillet 1998 et révisé le 3 décembre 2007,

Considérant que la commune de Niort est comprise dans le champ d'application du plan particulier d'intervention des entreprises SIGAP Ouest et Arizona Chemical approuvé par arrêté préfectoral le 10 mai 2017,

Considérant que la commune de Niort est comprise dans le champ d'application du plan particulier d'intervention du barrage de la Touche Poupard révisé par arrêté préfectoral le 23 septembre 2019,

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Considérant l'avis favorable émis par le Comité de pilotage,

Considérant enfin qu'il appartient au Maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas d'évènement de sécurité civile,

Sur proposition du Directeur Général des Services.

ARRÊTE

Article 1

Le Plan Communal de Sauvegarde de la Ville de Niort joint au présent arrêté est approuvé et entre en vigueur à compter de ce jour. L'arrêté du 14 février 2008 est abrogé.

Article 2

Le Plan établit le diagnostic des risques et définit l'organisation prévue pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènements potentiellement graves et susceptibles de se produire sur la commune.

Article 3

Le Plan est déclenché par le Maire, de sa propre initiative, ou sur demande de l'autorité préfectorale

Article 4

Le Plan fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application et d'une révision tous les cinq ans minimum.

Article 5

Il fait l'objet d'une version destinée au public. Cette version est consultable à la Direction de Projet Prévention des Risques Majeurs et Sanitaires ainsi que sur le site internet de la Ville de Niort (www.vivre-a-niort.fr).

Article 6

Des copies du présent arrêté, ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde, seront transmises à :

- Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres,
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours 79,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique 79,
- Monsieur le Président de la Protection Civile 79,
- Madame la Présidente de la Délégation Départementale de la Croix Rouge Française,

Article 7

Le présent arrêté sera affiché en Mairie.

Article 8

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

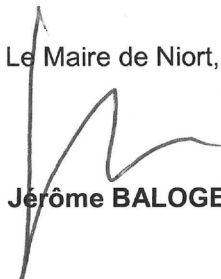
Article 9

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait en Maire à Niort, le

20 FEV. 2020

Le Maire de Niort,



Jérôme BALOGÉ

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

MODALITES DE MISE A JOUR DU PLAN

Selon l'article 6 du décret d'application du Plan communal de sauvegarde du 13 septembre 2005, les mises à jour du document doivent être régulières (annuelle). La révision par arrêté municipal ne doit pas excéder 5 ans.

Les modifications devront intervenir lorsque les informations seront jugées obsolètes :

- modifications réglementaires, changements dans les données exploitables (nom d'un agent, numéro de téléphone, matériels à disposition de la commune, ...).
- modifications suite aux retours d'expériences d'évènements ayant affectés le territoire communal ou d'exercices de sécurité civile.

Les destinataires du Plan communal de sauvegarde seront informés des modifications significatives afin de conserver toute l'opérationnalité des mesures inscrites dans le document.

Date de modification	Numéro de version
Arrêté 20 février 2008	Version 1

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Liste des destinataires du Plan communal de sauvegarde de la Ville de Niort

Service	Nombre d'exemplaires
Préfecture des Deux-Sèvres	1
Services Départemental d'Incendie et de Secours	1
Direction Départementale de la Sécurité Publique	1
Direction Départementale des Territoires	1
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Environnement et du Logement	1
Protection Civile 79	1
Croix Rouge Française 79	1
Élu de permanence	1
Adjoint délégué aux risques majeurs	1
Conseil municipal questions de Défense	1
Cabinet du Maire	1
Direction Générale Mairie de Niort	1

PARTIE 1 : GENERALITES

1.1 DONNÉES COMMUNALES

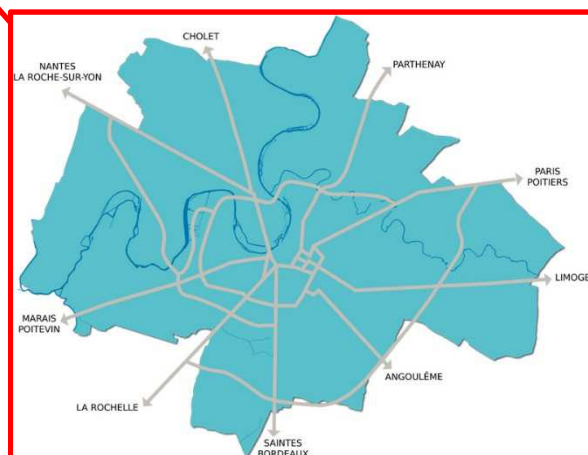
Niort est une commune du centre-ouest de la France, chef-lieu du département des Deux-Sèvres en région Nouvelle-Aquitaine. Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) qui rassemble 43 communes pour un peu plus de 100 000 habitants.



CHIFFRES CLÉS

- ✓ 58 707 habitants (source INSEE 2017)
- ✓ Une superficie de 68,2 km²
- ✓ 847,7 habitants au km²
- ✓ 32 840 logements
- ✓ 5729 entreprises, commerces

- ✓ 7 risques majeurs selon le DDRM 2013:
 - Inondation
 - Retrait et gonflement des argiles
 - Sismicité
 - Phénomènes climatiques
 - Industriel (3 Seveso dont 1 seuil haut)
 - Transport de matières dangereuses
 - Rupture de barrage



Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

1.2 CADRE RÉGLEMENTAIRE

Environ 12 000 communes sont concernées par l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde. Ce plan local de gestion de crise s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de police du Maire. Ce pouvoir de police lui impose de prendre toutes les dispositions nécessaires sur sa commune en cas d'évènement pouvant menacer la population. Ainsi, dans son rôle de représentant de l'Etat à l'échelon communal, il se doit de garantir la sécurité de ses concitoyens.

✓ Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Les pouvoirs de police et obligations du Maire sont définis dans le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles **L2212-2** et **L2212-4**.

L'article **L2212-2** du CGCT précise que « *la police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique* », qu'il appartient au Maire de « *prévenir par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels...* »

L'article **L2212-4** quant à lui précise « *qu'en cas de danger grave ou imminent, tels que les accidents naturels prévus au 5° de l'article 2212-2, le Maire prescrit l'exécution des mesures de sûreté exigées par les circonstances* »

Ainsi, le Maire doit mettre en place toutes les mesures de prévention et de protection nécessaires pour garantir la sécurité de ses concitoyens en accord avec ses pouvoirs de police.

✓ Loi n°2004-811 dite de modernisation de la sécurité Civile (13/08/2004)

Cette loi abroge celle du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs. Elle simplifie les outils de gestion de crise et reformule le schéma général d'organisation des secours aussi bien à l'échelle nationale que communale. Elle assure ainsi une liaison et une implication de tous les acteurs de la sécurité civile.

Dans son **article 13**, elle définit le rôle du Maire dans la protection générale de la population avec la mise en place d'un plan communal de sauvegarde. « *Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population.*

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Il détermine en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Il peut désigner l'adjoint au Maire ou le conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. Il doit être compatible avec les plans d'organisation des secours arrêtés en application des dispositions de l'article 14. »

« Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou compris dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention. »

Ce présent article, a lui-même été **abrogé par l'ordonnance n°2012-351 du 12 mars 2012** et fait désormais partie du code de la sécurité intérieure à **l'article L731-3**. Le PCS doit ainsi être compatible avec les plans de secours arrêtés en application des dispositions des articles L741-1 à L741-5.

Il est de fait obligatoire pour la commune de Niort, puisqu'elle entre dans le champ d'application des plans réglementaires suivants :

- plan prévention du risque inondation de la Sèvre Niortaise (3/12/2007),
- plan particulier d'intervention SIGAP Ouest, Arizona Chemical (10.05.2017),
- plan particulier d'intervention du barrage de la Touche Poupard (07.11.2016).

✓ **Les décrets du 13 septembre 2005**

L'objectif du **décret n°2005-1156** relatif au Plan communal de sauvegarde et pris pour application de l'article 13 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile est de redonner toute sa place à l'engagement du Maire et fournir des éléments concrets du PCS concernant les missions essentielles de sauvegarde (et non de secours) et l'organisation de la commune en cas de catastrophe majeure.

Article 1 *« Le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune »*

Article 2 *« L'analyse des risques porte sur l'ensemble des risques connus auxquels la commune est exposée. Elle s'appuie notamment sur les informations recueillies lors de l'élaboration du dossier départemental des risques majeurs établi par le préfet du département,*

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

les plans de prévention des risques naturels prévisibles ou les plans particuliers d'intervention approuvés par le préfet, concernant le territoire de la commune »

Le maire est un acteur important dans la gestion de crise, notamment dans l'organisation de la sécurité civile. Les prérogatives de décision et de secours des autorités de la Ville de Niort viennent en appui aux dispositifs départementaux et zonaux.

Le **décret n°2005-1157** relatif au plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) pris pour application de l'article 14 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

Le **décret n°2005-1158** relatif aux plans particuliers d'intervention concernant certains ouvrages ou installations fixes pris pour application de l'article 15 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

1.3 OBJECTIFS DU PCS

Le Plan communal de sauvegarde est un outil de planification qui doit permettre à la commune de Niort de se préparer et de faire face à une situation d'urgence, de crise pouvant affecter les personnes, les biens et l'environnement. Il s'agit d'identifier les principaux risques présents sur la commune et de mettre en place des réponses opérationnelles pour éviter leurs impacts.

Il a vocation à organiser la réponse communale en cas d'événement de sécurité civile, c'est-à-dire que le PCS doit définir un dispositif communal opérationnel permettant à l'équipe municipale de "gérer les crises" éventuelles touchant la sécurité civile, et notamment les crises majeures :

- catastrophes industrielles
- phénomènes naturels
- problèmes sanitaires
- risques sociétaux
- actes terroristes

En mettant en place une organisation communale, le but pour le Maire est de supprimer les incertitudes, les actions improvisées, en ayant un cadre de référence polyvalent pour gérer les problèmes qui ne sont pas habituels. Cette organisation doit coordonner les moyens humains et matériels ainsi que les différentes cellules définies dans le Poste de Commandement Communal pour une gestion optimale de toutes les situations dangereuses pour la ville et ses habitants.

C'est le maillon communal de l'organisation de sécurité civile qui apporte une réponse de proximité et qui était manquant avant la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004.

Le PCS met en place des actions de sauvegarde de la population, qui se distinguent des opérations de secours qui sont assurées par les services d'urgence. Le PCS se veut complémentaire aux actions des services de secours à personne. La participation dans ce travail, de l'ensemble des corps institutionnels, a pour but, de préserver le plus grand nombre de personnes.

Selon Patrick Lagadec, il définit la crise comme *« une déstructuration rapide de tous les repères, une dérégulation des mécanismes et des réactions habituelles. C'est une dynamique qui s'autoalimente par un effet boule de neige provoquant une incapacité grandissante à maîtriser l'incertitude »*.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Le PCS a pour but d'accompagner la commune de Niort dans la gestion d'une crise. La situation de crise durant les 3 phases de celle-ci :

- avant la crise il doit mettre en place des actions de prévention et de protection pour réduire l'impact potentiel d'un accident sur les administrés.

- pendant la crise, la mairie doit être en mesure de donner une réponse opérationnelle pour gérer cette dernière et ainsi assurer la sauvegarde des personnes et des biens.

- après la crise, des actions de retour à la normale sont à mettre en place pour permettre aux sinistrés de retrouver une situation identique à celle qu'ils possédaient avant la crise. De plus, il est nécessaire d'organiser un retour d'expérience pour améliorer la réponse des différents acteurs à une future situation de crise.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

1.4 MODALITÉS DE DÉCLENCHEMENT DU PCS

Au sein de la mairie de Niort, une veille communale est toujours active. Ainsi, dès qu'une alerte est reçue par la collectivité, le personnel concerné est directement contacté et décide des actions à mener. Si la situation l'exige, le Plan communal de sauvegarde est déclenché par le Maire ou son représentant au Poste de Commandement Communal (PCC).

Le Plan communal de sauvegarde est mis en œuvre dans 3 cas :

- en cas de survenance d'un risque majeur impactant la commune de Niort,
- en cas de prévision d'un événement majeur (alerte météorologique, situation de risque évolutif),
- à la demande de la préfecture en cas de déclenchement de l'un des plans ORSEC départementaux.

Lorsque le Maire ou son représentant déclenche le PCS, il doit immédiatement en informer la Préfecture des Deux-Sèvres dans les plus brefs délais ainsi que les services concernés (Service Départemental d'Incendie et de Secours, Police nationale, Gendarmerie). Il devient alors Directeur des Opérations de Secours (DOS) et a la responsabilité de la sécurité de des administrés.

Le DOS est assisté dans cette tâche par un Commandant des Opérations de Secours (COS), très souvent, un officier de sapeur-pompier, qui assure le commandement opérationnel des secours sur le terrain comme l'extinction des incendies, le sauvetage des victimes ou encore les mises en sécurité des personnes, des biens et de l'environnement. Toutefois, le Maire ou son représentant qui décide des orientations stratégiques à prendre et valide ou non les recommandations préconisées par le COS (cf. règlement opérationnel du SDIS).

L'autorité préfectorale peut se substituer au Maire ou à son représentant et devenir le Directeur des Opérations de Secours dans plusieurs situations :

- en cas de carence du premier magistrat de la commune ou de son représentant,
- si l'événement dépasse les capacités de la commune,
- lorsque l'événement impacte plusieurs communes du département
- lors de la mise en œuvre du plan ORSEC ou d'un plan de secours spécialisé

Cependant, même si le Maire ou le représentant n'est plus en charge de la direction des opérations de secours, il doit toujours assurer ses obligations de mise en œuvre des mesures de sauvegarde sur le territoire communal et rester à disposition du Préfet pour lui apporter son soutien.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

1.5 INFORMATION PRÉVENTIVE

L'information préventive consiste à renseigner la population sur les risques majeurs auxquels ils sont confrontés. C'est un droit pour les citoyens et un devoir pour le Maire. Son objectif est double :

- rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être confronté. Informer sur les phénomènes, leurs conséquences et les mesures simples à mettre en place pour se protéger du risque.
- rendre le citoyen acteur de sa propre sécurité en l'incitant à réaliser un Plan Familial de Mise en Sécurité.

✓ **Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)**

Le DDRM est un document préfectoral (**article R125-11 du Code de l'Environnement**) consignait toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques au niveau départemental, ainsi que les mesures de prévention prévues pour limiter leurs effets. Il recense toutes les communes à risques du département dans lesquelles une information préventive des populations doit être réalisée.

Il doit être révisé tous les 5 ans au maximum en fonction de la modification et/ou de la création des documents auxquels il se réfère. Il est librement consultable par toute personne à la préfecture, sous-préfecture ou dans les mairies des communes listées dans le DDRM. Il est aussi disponible sur le site internet de la préfecture des Deux Sèvres.

Il contient l'ensemble des données départementales nécessaires pour l'information de la population. Il est notamment composé d'une cartographie qui recense l'ensemble des communes concernées par le risque majeur, la liste des risques majeurs du département ainsi que leurs conséquences potentielles, des généralités risque par risque (description, conséquences, consignes individuelles de sécurité..), l'historique des événements et des accidents significatifs qu'a connu le département pour constituer un mémoire du risque pour les populations, il mentionne enfin les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mis en œuvre pour atténuer les effets du risque.

✓ **Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**

Le DICRIM est un document à l'échelle communale introduit par le **décret du 11 octobre 1990**. Il est réalisé sur la base des informations transmises par la préfecture à travers le document départemental des risques majeurs, les plans particuliers d'intervention, les plans de secours spécialisés et les plans de préventions des risques naturels et technologiques.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Le DICRIM contient 4 grands types d'information :

- la connaissance des risques présents sur la commune,
- la cartographie des aléas,
- les mesures de prévention et de protection prises par la commune,
- les mesures de sauvegarde individuelles à respecter en cas de danger ou d'alerte.

Cette plaquette élaborée en octobre 2015 est directement consultable sur le site internet Vivre à Niort www.vivre-a-niort.com dans la rubrique risques majeurs.

Elle a été distribuée dans tous les foyers niortais à travers le magazine municipal du mois de novembre 2015.



PARTIE 2 : LE DISPOSTIF COMMUNAL DE CRISE

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

2.1 LE CHEMINEMENT DE L'ALERTE

✓ La réception de l'alerte

Au titre de son pouvoir de police, le Maire est le responsable de la transmission de l'alerte auprès de la population. Elle a pour objectif d'avertir d'un risque imminent ou qui s'est déjà produit. De manière générale, il s'agit de mettre la population à l'abri, dans un lieu sécurisé, en attendant les consignes qui peuvent être données par les autorités compétentes. Ces consignes peuvent être des mesures de confinement ou des mesures d'évacuation.

La commune s'inscrit dans le dispositif départemental de gestion de crise et le Maire est un maillon essentiel dans la mise en sécurité de la population. Ainsi, il doit être en mesure de recevoir une alerte à tout moment 24h/24 et 7j/7 puis de la transmettre au plus vite à la population et aux équipes constituant le dispositif de gestion de crise.

La mairie peut être alertée par :

- un témoin,
- les services de sécurité ou de secours,
- la Préfecture

Toute alerte est réceptionnée en un point unique par l'accueil de l'hôtel de ville ou la conciergerie, 24h/24 au **05.49.78.79.80**

✓ Le traitement de l'alerte

Une fois l'alerte reçue en mairie, elle est traitée dans les plus brefs délais et 24h/24.

1) Heures ouvrées : la DPRMS analyse et si nécessaire consulte le Maire, les élus, le cabinet et la direction générale pour avis et arbitrage sur les dispositions à mettre en œuvre.

2) Heures non ouvrées : l'astreinte de décision (cadre) analyse et si nécessaire joint l'élue de permanence pour arbitrage. La DPRMS peut être sollicitée pour préconiser des mesures d'urgence.

Plusieurs cas sont envisageables pour une alerte :

- aucun traitement particulier,
- gérée par les services de secours,
- nécessite une vigilance particulière,
- demande une mobilisation générale de la mairie et l'activation du PCS.

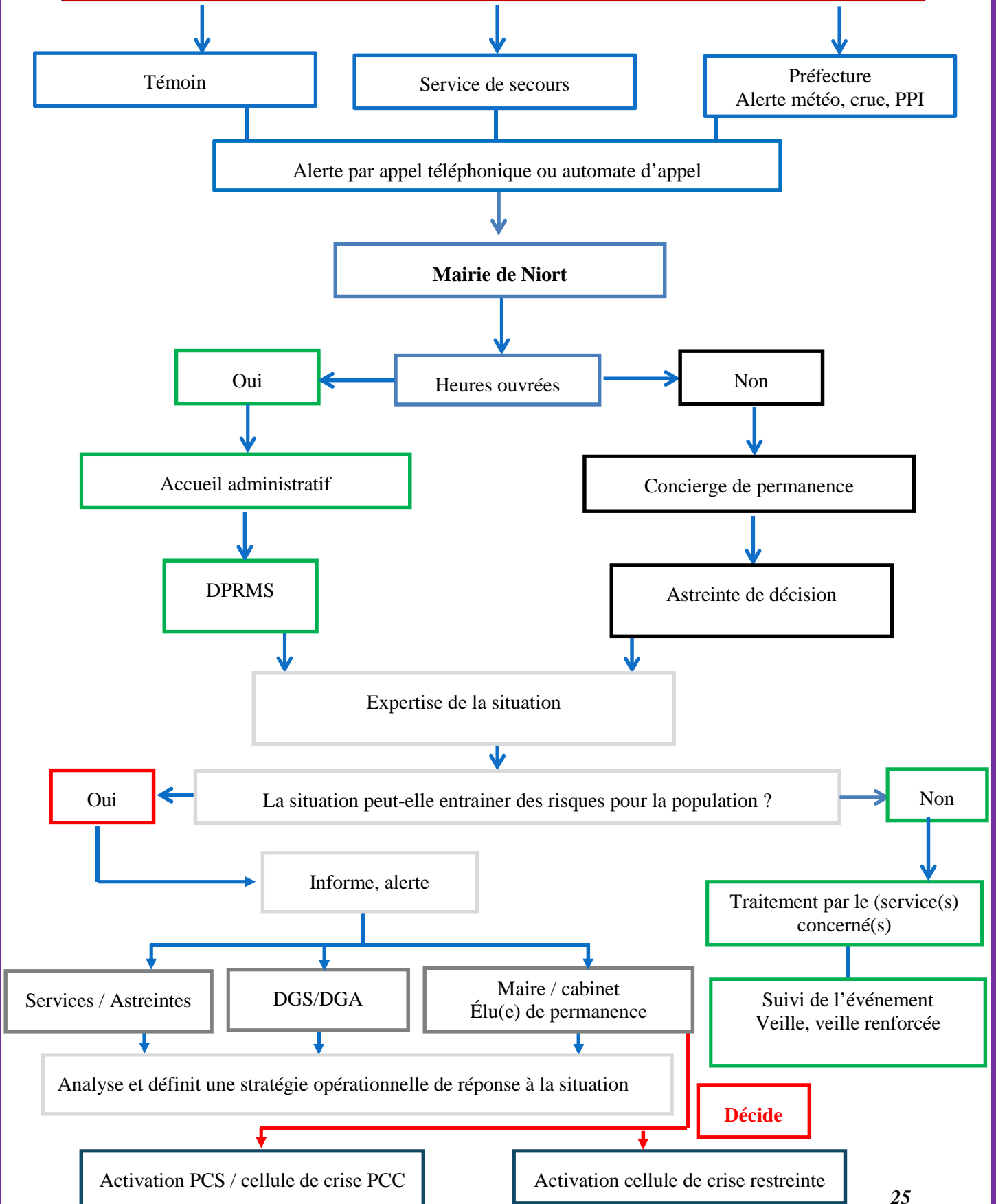
Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Pour répondre à ces différentes situations, l'organisation communale contient 3 niveaux de vigilance :

- veille de la DPRMS,
- activation d'une cellule de crise restreinte et pré-mobilisation des personnels communaux,
- déclenchement du PCS, d'une cellule de crise et déploiement de moyens humains et matériels sur le terrain.

Ci-après, un logigramme synthétise le dispositif de réception et de traitement des alertes à la mairie de Niort

Évènement (Vigilance/Alerte)



Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

✓ **Diffusion de l'alerte en interne**

Une fois l'alerte évaluée en interne par la DPRMS ou le cadre de décision, elle doit être diffusée aux personnes ou services concernés. Le contact des différents agents de la mairie dépend du niveau de risque de l'alerte :

- risque dit courant ou modéré,
- risque modéré ou fort,
- risque majeur, d'ampleur exceptionnelle.

Niveau	Pendant les heures ouvrées		Hors heures ouvrées	
	qui ?	quoi ?	qui ?	quoi ?
1	le standard hôtel de ville	réceptionne l'appel	le concierge de permanence	réceptionne l'appel
		transfère au à la DPRMS		transfère à l'astreinte technique
	DPRMS	traite l'évènement en lien avec le(s) service(s) concerné(s)	l'astreinte technique	traite l'évènement
		informe DG si nécessaire	l'astreinte de décision	informe l'astreinte de décision
2	le standard hôtel de ville	réceptionne l'appel	le concierge de permanence	réceptionne l'appel
		transfère à la DPRMS		alerte l'astreinte de décision
	DPRMS	alerte PM et équipes intervention urgence	l'astreinte de décision	alerte élu(e) de permanence + DG
		alerte DG + cabinet		alerte DPRMS
		déclenche services concernés		Si nécessaire déclenche PM et astreinte technique
	la DG	alerte Maire ou son représentant	la DG	analyse situation
		mobilise et réunit cellule d'évaluation		décide activer et réunir cellule d'évaluation
	cellule d'évaluation	traite l'évènement	cellule d'évaluation	traite l'évènement

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

3	le standard hôtel de ville	réceptionne l'appel transfère à la DPRMS	le concierge de permanence	réceptionne l'appel alerte l'astreinte de décision
	DPRMS	réceptionne l'appel	l'astreinte de décision	alerte élu(e) de permanence + DG
		alerte PM et services intervention urgence		alerte PM et services intervention urgence
		alerte DG		alerte Maire + élus
		alerte Maire + élus		
	la DG	analyse situation	la DG	analyse situation
		alerte le Maire + PCC		alerte le Maire + PCC
	le Maire	décide activation PCS	le Maire	décide l'activation PCS
	le PCC	traite l'évènement	le PCC	traite l'évènement

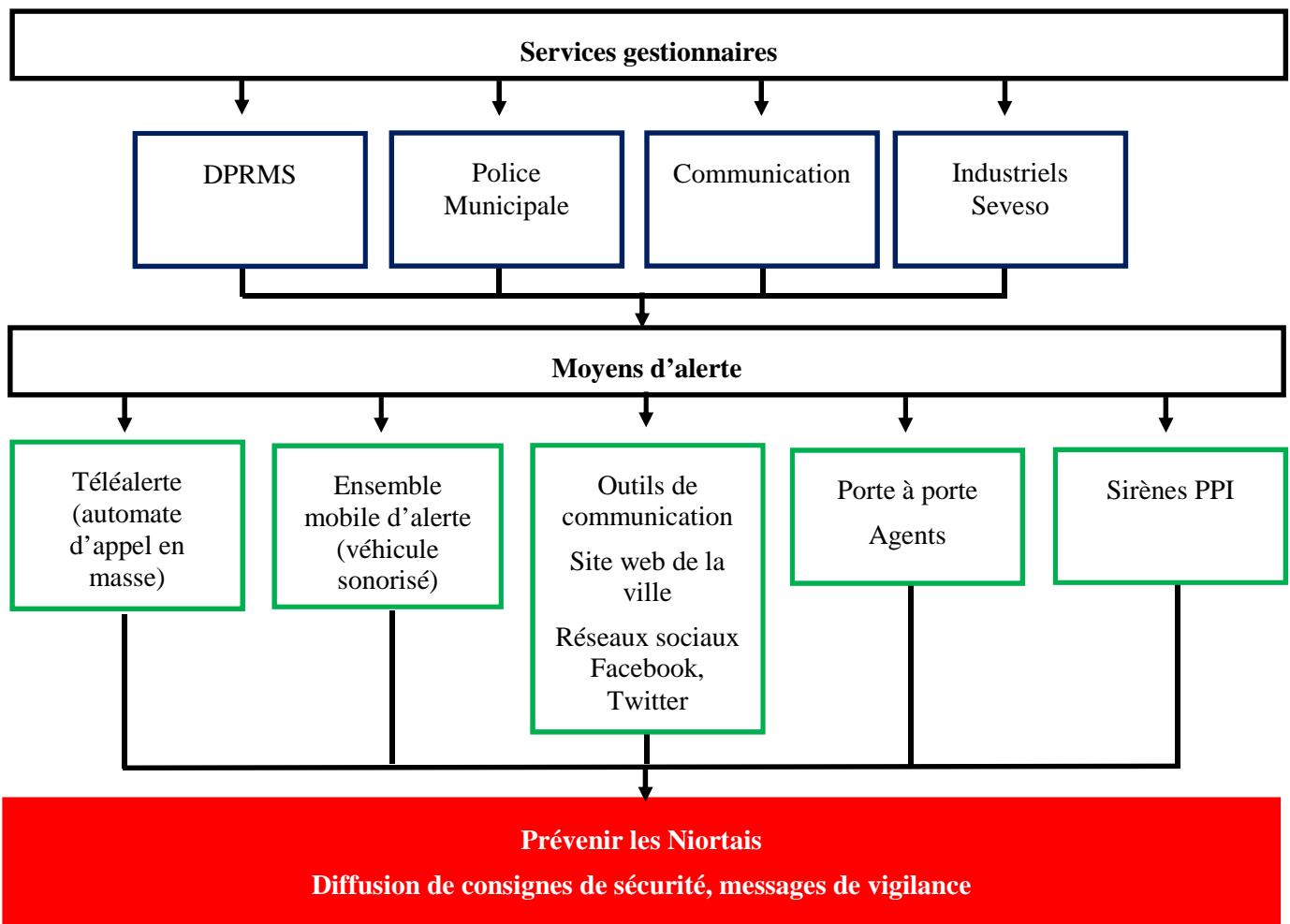
Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

2.2 DIFFUSION DE L'ALERTE A LA POPULATION

Une fois l'alerte reçue et traitée en interne, il revient à l'autorité municipale de prévenir les administrés en diffusant un message d'alerte qui comprend plusieurs phases :

- 1) mettre en vigilance ou alerter afin que chacun puisse se mettre en sécurité en appliquant les consignes données dans le message,
- 2) informer la population de l'évolution du sinistre et donner si besoin de nouvelles consignes,
- 3) informer de la fin du sinistre, de l'arrêt des mesures conservatoires et de la mise en place d'éventuelles mesures d'accompagnement.

Pour alerter la population, la mairie de Niort a recours à plusieurs dispositifs pouvant être déclenchés simultanément pour la gestion d'une crise.



- Téléalerte

Ce système permet de relayer un avis d’alerte annoncé par les autorités à la population par message vocal sur les téléphones fixes et portables et SMS, courriel et fax.

L’outil a une capacité de diffusion importante qui peut être donnée dans un zonage ciblé et dans des délais restreints.

Tous les habitants et professionnels recensés dans l’annuaire sont automatiquement répertoriés dans la base de données de l’automate d’appel.

Pour les Niortais inscrits sur liste rouge ou orange ou n’ayant qu’un portable, il est possible de bénéficier de ce service gratuit en appelant la mairie, en remplissant un formulaire disponible dans les lieux publics ou en se rendant sur le site internet de la mairie.



- Ensemble mobile d’alerte (EMA)

Les ensembles mobiles d’alerte sont des haut-parleurs fixés sur le toit des véhicules municipaux. Des messages sonores peuvent être diffusés directement à la population. La Ville de Niort détient deux équipements d’alerte stockés en cellule de crise

- Site internet de la mairie et les réseaux sociaux

En cas de crise avérée ou imminente, un message d’information peut être mis sur le site internet de la commune de Niort (www.vivre-a-niort.com) pour prévenir les habitants et délivrer des recommandations. Des messages préventifs peuvent être également adressés à la population via le compte de la Ville sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter).

- Porte à porte

Ce moyen de diffusion de l’alerte est aussi envisagé s’il n’entraîne pas un risque supplémentaire pour les agents communaux affectés à cette mission (Police Municipale). Il est plutôt réservé aux phénomènes peu étendus, dans les situations où peu de personnes sont à alerter.

- Radio et télévision

Des messages d’alerte peuvent être transmis par des services de radio et de télévision sur décision du Premier Ministre ou des Préfets de département ou des Maires qui informent sans délai le Préfet (décret du 12 octobre 2005).

Dans les Deux-Sèvres, la Préfecture a conventionné avec la radio France Bleu Poitou (101.0) et France 3 Poitou-Charentes.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

2.3 GRADUATION DE LA REPONSE OPERATIONNELLE

✓ Organisation

Le **Poste de Commandement Communal** est la cellule de gestion de crise qui permet à la mairie de mettre en place une réponse opérationnelle adaptée à une situation dangereuse pour la population. Cette cellule a pour objectif d'aider à la prise de décision du Maire et de faire exécuter les décisions de ce dernier en cas de survenance d'un évènement de sécurité civile.

La réponse communale est proportionnée et adaptée aux situations rencontrées, 4 niveaux d'activation du PCC ont été mis en place :

➤ **Niveau 1 : cellule de veille : de la Direction de Prévention des Risques Majeurs et Sanitaires.**

Situation où il est constaté risque dit courant à modéré.

➤ **Niveau 2 : cellule d'anticipation : pré-alerte du dispositif et mise en œuvre d'une cellule d'évaluation.**

En fonction de l'évènement prévu ou en cours, une cellule de crise dite « restreinte » peut être déclenchée pour évaluer et prendre les mesures adaptées à la situation. Sa composition n'est pas figée, on peut retrouver un membre du cabinet du Maire, un membre de la direction générale, un ou plusieurs directeurs de la collectivité et un membre de la DPRMS.

Ce niveau consiste à donner un avis au Maire, Directeur des opérations de secours, pour le déclenchement du Plan communal de sauvegarde et l'activation du Poste de Commandement Communal.

À ce stade, il s'agit d'une pré-mobilisation des moyens communaux afin d'anticiper une aggravation potentielle du phénomène et notamment de recenser les moyens dont dispose la mairie pour faire face à ce risque.

L'une des principales actions est l'information de la population par l'intermédiaire des différents moyens de communication de la commune. Aussi, des mesures conservatoires peuvent être décidées comme la mise en place de signalisation interdisant l'accès à certains secteurs de la Ville (routes barrées pour cause de chaussée inondée) ou à l'annulation de manifestations (spectacle de plein air en cas de fort risque d'orages).

➤ **Niveau 3 : Cellule de crise (PCC) : activation du Poste de Commandement Communal dans son intégralité**

Ce niveau est déclenché en cas de risque majeur, d'ampleur exceptionnelle, impactant directement la commune et qui nécessite la mise en place de moyens importants pour gérer la crise. L'ensemble des membres du PCC est alerté. Ils ont pour

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

consigne de se rendre dans les plus brefs délais, dans la salle de crise de prévue à cet effet.

Des mesures de sauvegarde de la population sont menées par la mairie afin de prévenir et de protéger les Niortais. Du personnel peut être réquisitionné pour aider dans cette tâche. Ce niveau est activé par le Maire ou son adjoint, par l'autorité préfectorale ou lorsqu'un plan de secours est déclenché.

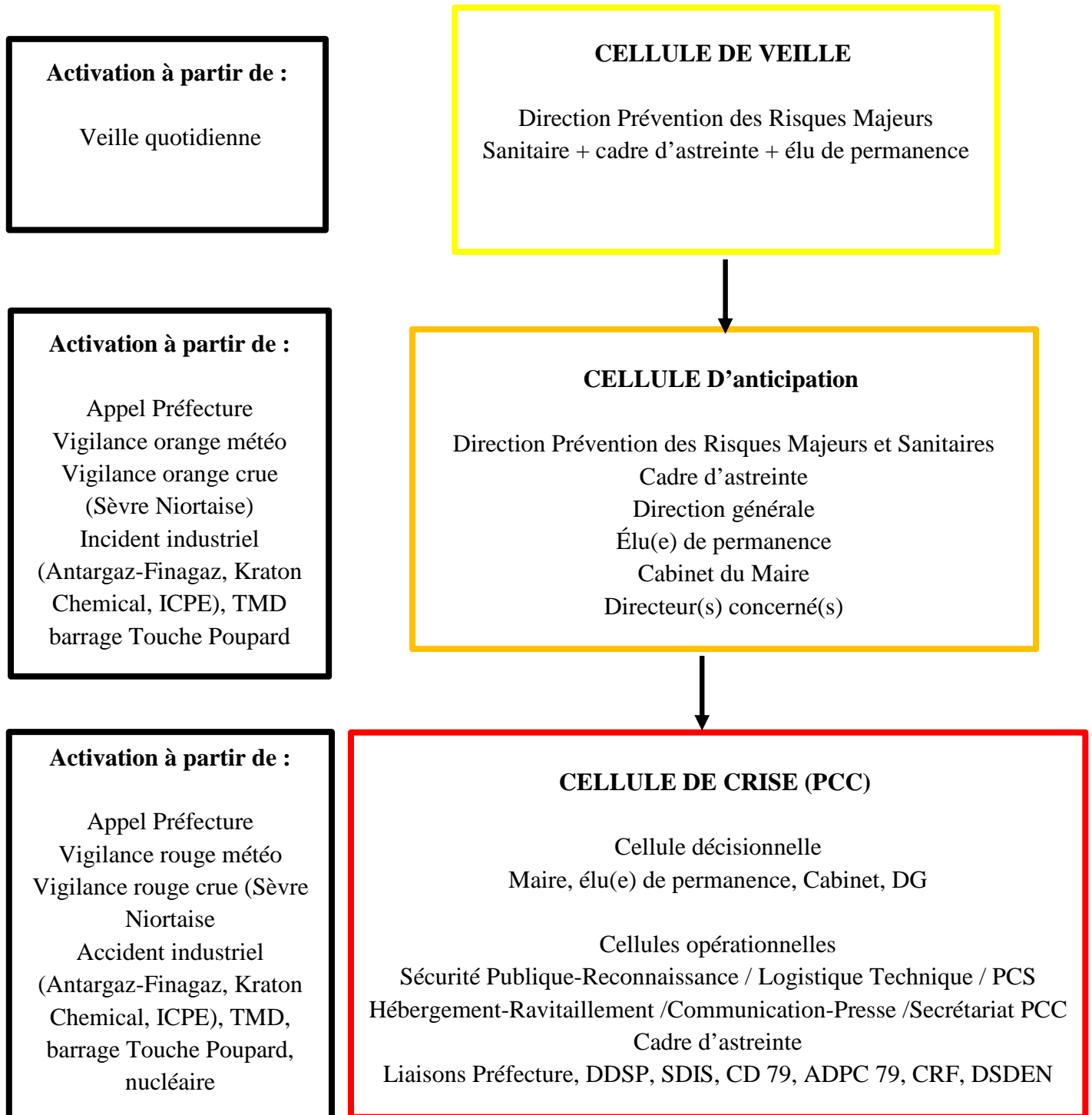
✓ **Tableau d'aide à la décision : niveaux d'activation du dispositif communal**

Niveau	Risque	Vigilance	Réponse Mairie de Niort	Exemple
1	Absence de risque, à risque potentiel modéré	vigilance renforcée	Posture de veille : 1- Permanente, DPRMS, astreinte de décision 2- Accentuée, services concernés + cadre d'astreinte + élu de permanence	Vigilance jaune météo, crue
2	risque modéré à fort	vigilance renforcée	Cellule d'anticipation Déclenchement PCS Services concernés + cadre d'astreinte + élu de permanence	Vigilance orange météo, crue
3	risque majeur	vigilance absolue	PCC Déclenchement PCS Services concernés + cadre d'astreinte + élu de permanence	Vigilance rouge météo, crue, PPI Sigap – Arizona, PPI barrage, accident TMD, nucléaire

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

2.4 COMPOSITION DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL ET MISE EN APPLICATION

✓ Schéma du dispositif communal de gestion de crise



Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

✓ **La veille communale (niveau 1)**

Certains des risques majeurs susceptibles d'impacter le territoire de Niort et sa population sont prévisibles et font l'objet d'une veille permanente ou saisonnière pour être anticipés. Le niveau de vigilance et le niveau de risque sont corrélés. Un code national est mis en place.

Une carte de vigilance (météorologique et crue) avec 4 codes couleur est éditée quotidiennement sur Internet <http://vigilance.meteofrance.com/>. Elle permet de prendre connaissance des évolutions de la situation pour le département des Deux-Sèvres (risques localisés) ainsi que pour les autres départements du territoire national.

Pour la prévision des crues, une information est actualisée quotidiennement sur le site Vigicrues <http://www.vigicrues.gouv.fr/>. À Niort, la Sèvre Niortaise dépend du Service de Prévision des crues Vienne-Charente-Atlantique (antenne de La Rochelle).

Le niveau de risque est arrêté par l'État ou son représentant dans le département (Préfet).

La DPRMS organise une veille communale des risques prévisibles. Lorsque le risque concerne le département et que le niveau de vigilance l'exige, la veille et conduite y compris hors heures ouvrées, samedi, dimanche et jours fériés. Ce dispositif permet d'anticiper les situations critiques et de décider de la pré-mobilisation des moyens et des services communaux.

Pendant les heures ouvrées, c'est la DPRMS qui est chargée de :

- La veille quotidienne et saisonnière
- La mise en œuvre de la procédure d'information ou d'alerte interne

Qui ? :

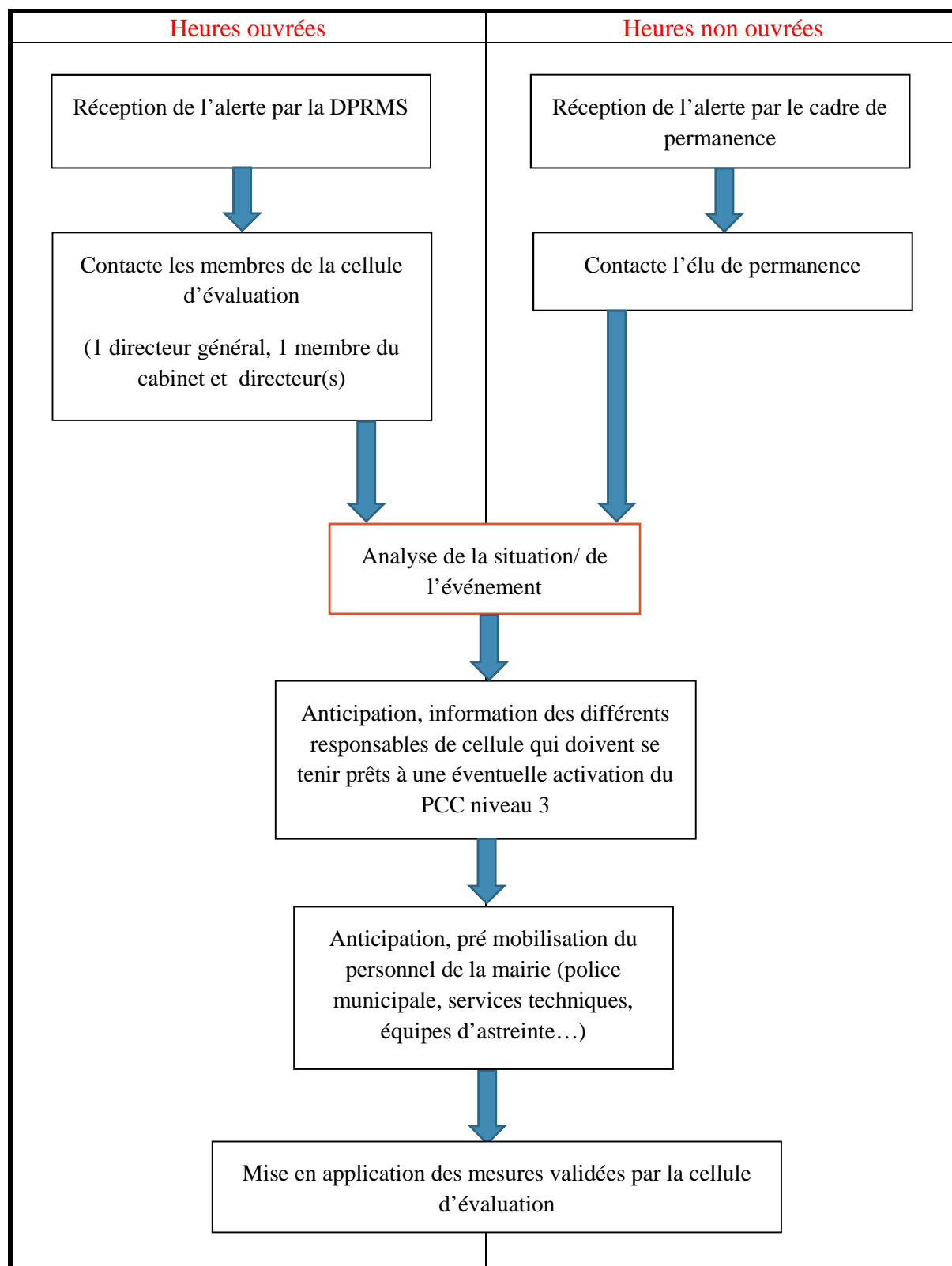
- Le directeur : 06.78.70.75.05 (76.95)
- Le responsable du service risques majeurs : 06.42.74.45.38 (77.99)
- Le responsable du service communal d'hygiène et de santé : 06.85.66.46.75 (79.93)

Pendant la nuit, les week-ends et les jours fériés c'est le cadre d'astreinte de décision qui est en charge de la veille et de la mise en œuvre de l'alerte interne.

Qui ? :

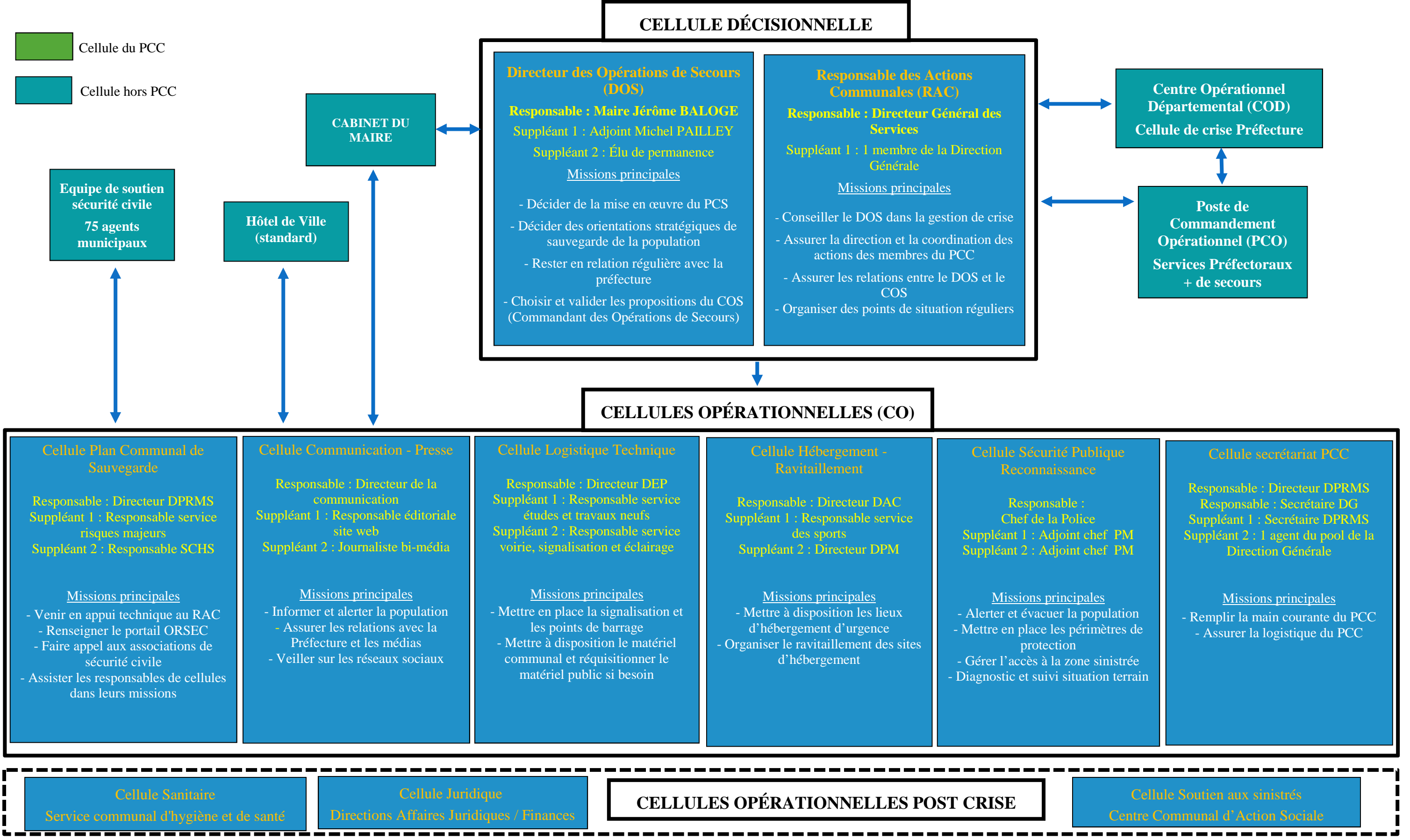
- Le cadre d'astreinte de décision : 06.83.69.27.91
- L' élu(e) de permanence : 06.74.41.98.54

✓ **Activation de la cellule de crise restreinte (niveau 2)**



2.4 ORGANIGRAMME DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

Cellule du PCC
Cellule hors PCC



Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

✓ **Liste des actions à mener lors de l'activation du Poste de Commandement Communal**

Le PCC est activé par le Maire ou son représentant. Cette décision sera prise en concertation et prendra en compte l'évolution de la situation, les informations échangées avec les représentants de l'État, de Météo France et des services de secours.

Pendant	Qui ?	Fiche support
Activer le PCC		
<ul style="list-style-type: none"> - Suivant l'ampleur de l'évènement, activer le PCC (restreint ou élargi) sur décision du Maire - Demander à la cellule PCS de mobiliser les membres du PCC et des cellules opérationnelles + armer le PCC 	Maire, élu(e) de permanence, Adjoint au Maire, membre de la Direction Générale	
<ul style="list-style-type: none"> - Diriger et coordonner les actions de l'ensemble des cellules - Coordonner la communication du dispositif. 	Responsable des actions Communales	
<ul style="list-style-type: none"> - Anticiper les conséquences des aléas et des actions de chacun - Adapter les forces nécessaires à la situation : privés et publics - Chaque responsable doit veiller à transmettre l'ensemble des informations à son supérieur administratif 	Poste de Commandement Communal	
<ul style="list-style-type: none"> - Installer la salle de décision, la salle des cellules opérationnelles et la salle du standard téléphonique - Equiper les salles du matériel nécessaire - Afficher ou projeter les différentes cartes - Signaler les salles utilisées par le PCC 	Cellule Plan Communal Sauvegarde + cellule secrétariat + Direction Systèmes d'Information (DSI)	
<ul style="list-style-type: none"> - Organiser et gérer les moyens de communication de la gestion de crise - Activer le numéro vert, organiser la logistique et le flux des appels du standard de la mairie vers le PCC 	Cellule communication + DSI	
<ul style="list-style-type: none"> - Lorsque l'organisation de crise est opérationnelle, informer la Préfecture 	Poste de commandement Communal	

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

✓ **Liste des actions à mener pour l'animation du Poste de Commandement Communal**

Pour une gestion efficace de la crise, le PCC doit être un lieu d'échange privilégié dont la finalité est de fournir et favoriser :

- une vision globale et partagée des opérations,
- un travail collectif,
- une prise de décision assurée par le responsable du PCC (Maire ou élu).

Pendant	Qui ?	Fiche support
Animer le PCC		
- Dès que le PCC est armé, organiser un premier point de situation et partager les informations disponibles	Cellule décisionnelle (DOS + RAC)	
- Ouvrir et tenir la main courante du PCC - Tenir à jour la fiche de présence du personnel réquisitionné au sein du PCC	Cellule secrétariat	
- Dès que le PCC est opérationnel, participer aux points de situation	Cellule décisionnelle + Cellules opérationnelles	
- Tenir à jour la fiche de présence du personnel réquisitionné au sein des cellules opérationnelles (+ équipes de terrain) - Dès que les cellules opérationnelles sont mobilisées (Organisation de Crise PCS élargie), chaque responsable de cellule tient à jour un tableau de ses actions et les transmet à la cellule décisionnelle (RAC) lors des points de situation - Assurer le lien avec les équipes opérationnelles sur le terrain - Faire remonter toutes les informations disponibles à la cellule décisionnelle	Cellules opérationnelles	
- Interroger régulièrement la Préfecture et/ou le binôme élu/technicien présent en centre opérationnel départemental ou au poste de commandement opérationnel pour se tenir informé des directives - Suivre l'évolution de la météo (direction et vitesse des vents, prévision pluviométrie, amplitudes des températures jour/nuit, tendances...) à partir de l'extranet de Météo	Cellule Plan Communal Sauvegarde	

<p>Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)</p>	<p>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</p>	<p>2020</p>
--------------------------------------------	-------------------------------------------	-------------

<p>France ou en contactant directement par téléphone un prévisionniste</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veiller au bon fonctionnement et assurer la logistique du PCC 		
<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la liaison entre le PCC et les services de secours 	<p>Cellule Plan Communal Sauvegarde + Cellule décisionnelle</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des points de situation réguliers - Décider les actions prioritaires à mener, relatives à la sauvegarde des personnes, des biens, de l'activité économique et de l'environnement <p>Selon la situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décider d'évacuer tout ou partie de la population - demander l'ouverture des points de regroupement/ centres d'accueil - donner l'ordre de mise à l'abri... - S'assurer de la bonne exécution des missions confiées aux cellules opérationnelles et aux centres d'accueil - Rendre compte au PCC - Mettre à jour les informations opérationnelles - Décider de la relève et mobiliser l'équipe de relève (2h avant la prise de service) et l'informer de l'état de la situation 	<p>Cellule décisionnelle</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour les informations opérationnelles en liaison avec les cellules opérationnelles - Organiser le partage d'informations entre les membres du PCC - Apporter une vision actualisée et globale de la situation aux membres du PCC (enjeux, impacts, suivi des actions en cours, réalisées...) - Analyser les informations terrain transmises - Estimer, recenser le nombre de personnes impactées (par quartier) - Évaluer les impacts sur les enjeux communaux et privés 	<p>Cellule décisionnelle + Cellule Plan Communal Sauvegarde + Cellule secrétariat</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Hiérarchiser les demandes du public issues du standard et définir les priorités - Transmettre les demandes d'intervention à la cellule décisionnelle 	<p>Cellule communication</p>	

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

- Activer une veille des réseaux sociaux		
- Envoyer une équipe sur les lieux pour évaluer la situation sur le terrain (zone sinistrée, points sensibles, état des bâtiments...) et remonter les informations à la cellule décisionnelle	Cellule Sécurité Publique Reconnaissance + Cellule Logistique - Technique	
Après	Qui ?	Fiche support
- Informer les autorités préfectorales de la situation	Cellule décisionnelle Cellule Plan Communal Sauvegarde	

✓ **Localisation du Poste de Commandement Communal (PCC)**

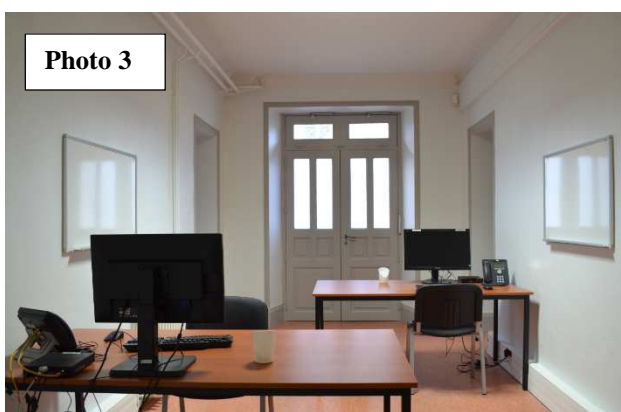
La Ville dispose d'un espace aménagé et réservé pour accueillir le PCC. Cet espace se situe à l'hôtel de ville. Il est aménagé en plusieurs pièces permettant l'accueil des membres du PCC dans des conditions techniquement adaptées et favorables pour gérer des situations majeures.

Le PCC se compose :

- d'une salle de gestion de crise / 12 places, 1 ordinateur, 1 vidéoprojecteur interactif, 1 poste téléphonique, 1 poste radio, 1 fax et 1 distributeur d'eau chaude (photo 1)
- d'une salle de décision / 6 places, 1 ordinateur, 1 poste téléphonique et 1 téléviseur (photo 2).
- de 4 bureaux / 8 places, 8 ordinateurs et 8 postes téléphoniques (photo 3).
- d'un standard téléphonique / 8 places, 8 ordinateurs et 8 postes téléphoniques (photo 4).

Tous les ordinateurs sont reliés à une imprimante et à un traceur (impression grand format pour la cartographie).

Ces locaux sont à l'abri des risques majeurs auxquels la commune est potentiellement confrontée. En cas de coupure de courant, le PCC est secouru électriquement à partir d'un groupe électrogène.



Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

PARTIE 3 : DIAGNOSTIC DES RISQUES

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

3.1 RISQUE INONDATION

✓ Description de l'aléa

Définition

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables. Elle se traduit par un débordement des eaux en dehors du lit mineur, à l'occasion d'une crue. Celle-ci correspond à l'augmentation du débit d'un cours d'eau, suite à une pluviométrie excessive. Au-delà de l'intensité et de la durée des précipitations, l'ampleur d'une inondation varie en fonction de la surface et de la pente du bassin versant, la couverture végétale, la capacité d'absorption du sol et la présence d'obstacles à la circulation des eaux.

Sur la commune

La commune de Niort est concernée par :

- les inondations par débordement direct de la Sèvre Niortaise, du Lambon et du ruisseau du Romagné (**inondation de plaine à cinétique lente**).

Les débordements sont liés à la conjonction de plusieurs facteurs tels que des précipitations importantes sur un sol déjà saturé sur le bassin amont, des crues qui peuvent se décaler dans le temps et le niveau dans le marais (conditions aval) qui est lui-même conditionné par les coefficients de marée. Les deux périodes à risque sont l'automne et le printemps.

- les inondations pluviales urbaines sont provoquées par des orages intenses qui occasionnent de forts ruissellements ou un phénomène de stagnation des eaux pluviales. L'eau ne s'infiltre pas dans le sol. Le réseau d'assainissement des eaux pluviales sature, ce qui entraîne la présence d'eau plus ou moins importante dans les rues. Les différents aménagements (habitations, parkings, etc.) favorisent l'imperméabilisation du sol, ce qui limite l'infiltration de l'eau et accentue le ruissellement. L'été est la saison la plus propice à ce type d'aléa.

Prévention

Un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) a été approuvé par arrêté préfectoral le 3 juillet 1998 et révisé le 3 décembre 2007. Ce PPRI concerne exclusivement la commune de Niort. Elaboré par les services de l'État, le PPRI délimite les zones du territoire soumises à des interdictions de construire et les secteurs où la construction est autorisée sous conditions. Ces contraintes réglementaires liées aux risques inondables sont inscrites dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Les principales crues sur la Sèvre niortaise sont répertoriées par cote dans le tableau suivant.

Date	Cote (en m NGF) Vieux Ponts
1936	14,18
21 décembre 1982	14,15
4 janvier 1961	13,91
23 janvier 1995	13,60
6 février 1955	13,58
13 janvier 1962	13,58
7 janvier 1994	13,55
9 avril 1983	13,52
5 décembre 1992	13,17
16 décembre 2019	12.53

Les débits de la Sèvre Niortaise.

Période de retour (ans)	Débit maximal instantané (m ³ /s) Tiffardière
10	210 (crue 2019)
30	329 (crue 1982)
100	450



Crue 1982



Crue 1995



Crue 2019

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

✓ Description des enjeux

L'aléa inondation à Niort concerne environ 3600 personnes ce qui représente 6% de la population totale (sources : étude de terrain réalisée par la Ville de Niort en 2018, INSEE 2011). Pour obtenir cette estimation, toutes les habitations situées en zone inondable ont été comptabilisées aussi bien celles de plain-pied ou à étages.

Le secteur en centre-ville (boucle de la Sèvre) représente plus de 80% des personnes dont le logement est situé en zone inondable.

Plusieurs établissements recevant du public (ERP) ou équipements publics/privés sont impactés par le risque d'inondation :

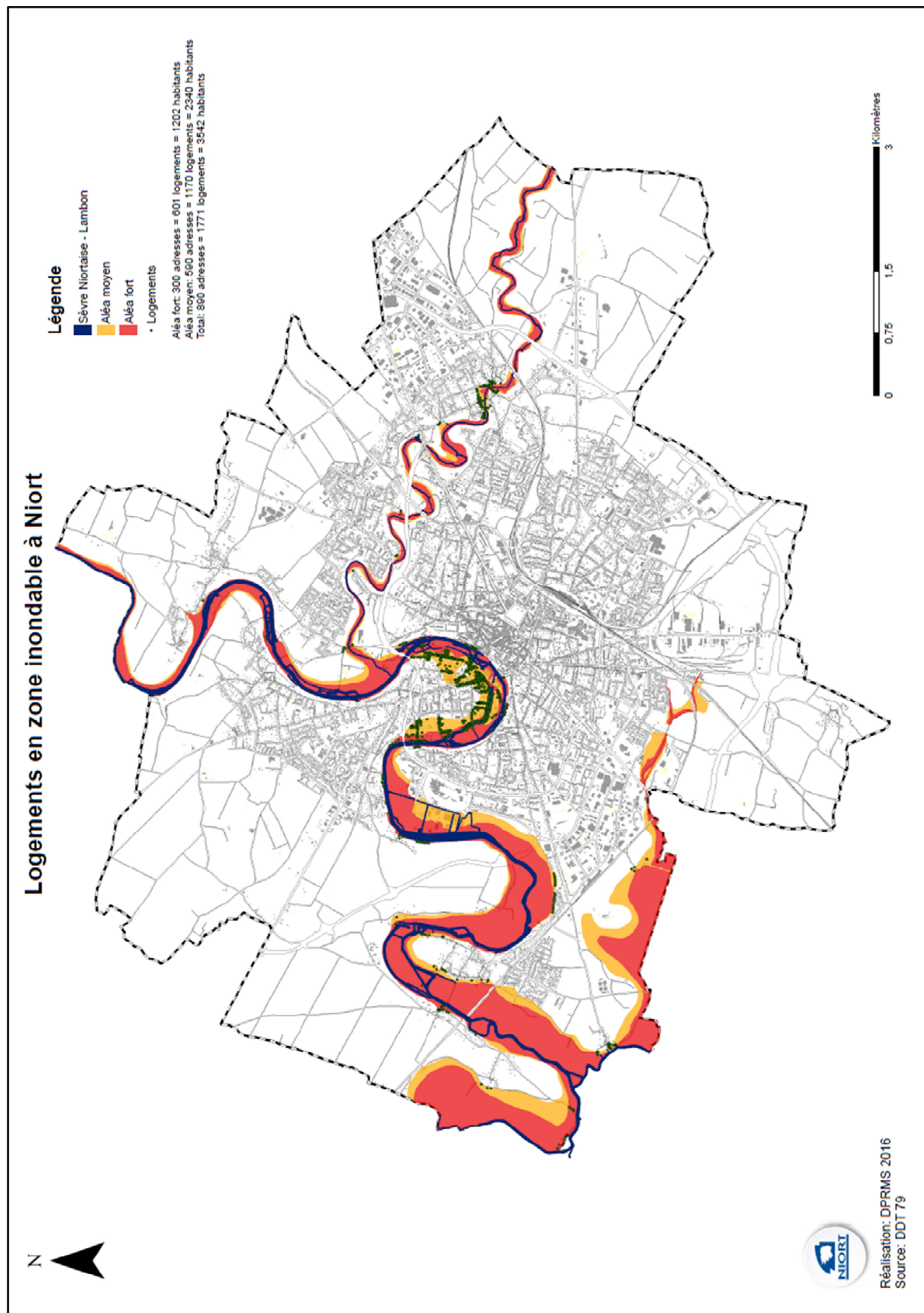
- 2044 élèves (244 salariés),
- 81 résidents (personnes âgées), 13 salariés,
- 60 entreprises/commerces = 250 salariés (chiffres CCI 2014).

En aléa moyen, hauteur d'eau < à 1 m :

- 2449 habitants,
- 57 maisons de plain-pied soit 114 habitants,
- 796 habitations avec étage(s) soit 1592 habitants,
- 16 résidences soit 743 habitants (Les Peupliers, Les Tilleuls (4), Villa Niorto, Bords de Sèvre, Villon, Jacques Renaud, résidence rue de la Mégisserie (3), Gambetta, résidence du port, résidence de Bessac, résidence rue des Nardouzans)

En aléa fort, hauteur d'eau > à 1 m :

- 1170 habitants,
- 26 maisons de plain-pied soit 52 habitants,
- 273 habitations avec étage(s) soit 546 habitants,
- 13 résidences soit 572 habitants (Belle-Île, résidence rue de la Mégisserie, La Chamoiserie, Bords de Sèvre (3), Sèvre Métayer (2), Quai de Sèvre (2), Castel Parc (3).



Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Ancienne STEP		Quai Maurice Métayer	Aléa fort
Base nautique de Noron		Avenue Salvador Allende	Aléa fort
Fort Foucault		16 rue du Fort Foucault	Aléa fort
Jardin des plantes		Allée basse du jardin des plantes	Aléa fort
Parc de Pré-Leroy (piscine, pavillon, aire de jeux, parcours, skate parc)		Rue de Bessac	Aléa fort
Parc des expositions de Noron Pavillon toile boulistes, maison des pompiers, chapiteau		Avenue Salvador Allende	Aléa moyen Aléa fort
Site Boinot		Rue de la Chamoiserie	Aléa fort
Stationnement - aire de camping-cars Bessac - aire d'accueil des gens du voyage - parking Bessac - parking Biscara - parking Moulin du Milieu - place des Ormeaux		Rue de Bessac Avenue Pythagore Rue de Bessac Rue Pierre Antoine Baugier Quai de la Préfecture	Aléa fort Aléa fort Aléa fort Aléa fort Aléa fort Aléa fort
Usine de traitement des Eaux du Vivier		Rue d'Antes	Aléa fort
Le restaurant La Belle Etoile	17 rue Henri Gelin	13 salariés	Aléa fort
Le restaurant l'Entr'acte	9 boulevard Main	8 salariés	Aléa fort
L'auberge de La Roussille	30 impasse de La Roussille	8 salariés	Aléa fort
Collège privé Saint André-Notre Dame	35 rue de Bessac	432 élèves (60 salariés)	Aléa moyen
Groupe scolaire privé Sainte Macrine	18 impasse de l'abbaye	74 élèves (7 salariés)	Aléa moyen
Groupe scolaire privé Sainte Thérèse	15 rue de Bessac	258 élèves (27 salariés)	Aléa moyen
Pôle universitaire Niortais	11 rue Archimède	1280 élèves (150 salariés)	Aléa moyen
Maison de retraite (Résidence Bocage Saint-Jean)	17 rue Henri Gelin	81 résidents (13 salariés)	Aléa moyen
Centre Technique Municipal Chamoiserie		Rue de la Chamoiserie	Aléa moyen
Église Sainte Etienne		50 rue Gambetta	Aléa moyen
Maison de quartier du port		Place du Port	Aléa moyen
Médiathèque Pierre Moinot		1-7 boulevard Main	Aléa moyen
Pépinière d'entreprises L'Arche Bleue		3 rue Archimède	Aléa moyen
Salle polyvalente de la maison du port		Rue de Fontenay	Aléa moyen

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Stationnement - parking Capucins - parking Gambetta - parking Gustave Eiffel - parking de la Mégisserie - parking place du Port		Place des Capucins Place Gambetta Rue Gustave Eiffel Rue de la Mégisserie Place du port	Aléa moyen Aléa moyen Aléa moyen Aléa moyen Aléa moyen
Agence immobilière Proust	20 rue Gambetta	5 salariés	Aléa moyen
Boulangerie Rochais	54 rue de Fontenay	6 salariés	Aléa moyen
Cabinet européen d'expertise	20 place du Port	13 salariés	Aléa moyen
Cofingest	4 place des capucins	3 salariés	Aléa moyen
Essonne diffusion	3 rue du moulin de Bessac	3 salariés	Aléa moyen
La Gitane Bar/tabac	37 rue Brisson	3 salariés	Aléa moyen
L'auberge espagnole	6 rue Pierre-Antoine Baugier	3 salariés	Aléa moyen
Leclerc	Rue de Fontenay	86 salariés	Aléa moyen
Pharmacie du Port- Pakula	2 rue de Fontenay	4 salariés	Aléa moyen
Restaurant Le Resto	21 rue Pierre- Antoine Baugier	5 salariés	Aléa moyen
47 autres commerces et entreprises		1 à 2 salariés	Aléa moyen Aléa fort

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

3.2 RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

✓ Description des aléas

Niort est située dans une zone de climat tempéré à dominante océanique sous l'influence directe de l'Atlantique.

Tempête, orage, canicule, grand froid, neige et verglas sont autant de risques météorologiques qui peuvent toucher la commune.

Les événements météorologiques tels que canicule, vent fort, pluies abondante, sont réguliers. Néanmoins le changement climatique qui se produit actuellement laisse présager d'un renforcement et d'une accélération de certains de ces aléas.

Ils provoquent des dommages matériels et environnementaux. L'impact est souvent fort sur la vie de la population, les axes routiers deviennent difficilement praticables. Dans certains cas leur incidence porte atteinte à la sécurité des personnes. Ils sont pour la plupart prévisibles, plusieurs heures ou plusieurs jours à l'avance.

Tempête

Le seuil au-delà duquel on parle de tempête est de 89 km/h (48 nœuds).

Cette classification des tempêtes s'établit en fonction de la vitesse moyenne des vents calculés sur 10 minutes :

- force 10, de 89 à 102 km/h, tempête, les arbres se cassent et sont renversés ;
- force 11, de 103 à 117 km/h, violente tempête, dommages étendus ;
- force 12, de 118 à 133 km/h, ouragan, très gros dommages.

L'aléa tempête est fort à Niort. Au moins 1 fois par an le vent dépasse les 100 km/h. Tous les 10 ans il y a au moins une tempête majeure.

Les tempêtes interviennent généralement en novembre-décembre, mais des « coups de vent » interviennent aussi hors de ces périodes (ex : tempête Miguel juin 2019). Avec le réchauffement des mers lié au changement climatique, l'arrivée sur nos côtes des tempêtes tropicales ou des ouragans est possible dans les années à venir. Ophélie en octobre 2017, Leslie en sept 2018 et Lorenzo en octobre 2019 sont des ouragans tropicaux meurtriers qui ont impactés l'Europe (Portugal, Irlande, Grande Bretagne).

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Date	Phénomène météo	Vitesse du vent (km/h) à Niort	Conséquences
Décembre 1958	Tempête hivernale	162 (mesure estimée)	Impact sur les habitations fort, pas de notion de victime (données incertaines)
27/02/2010	Xynthia	127 (161 à Scillé)	Dégâts importants à Niort 47 morts en Vendée et Charente-Maritime
Du 15 novembre 2013 au 8 février 2014	Succession de 28 tempêtes		Dégâts mineurs mais répétés. Recul du trait de côte de 20 mètres (17 et 33)
12 janvier 2017	Egon	108	
3 et 4 février 2017	Tempêtes Leiv et Marcel	114	Arbres arrachés, route coupées. 2500 abonnés sans électricités. Dégâts plus importants sur le reste du département.
11 décembre 2017	Ana	103	Dégâts mineurs à Niort
2 novembre 2019	Amélie	88	Dégâts mineurs à Niort
7 juin 2019	Miguel	89	Dégâts mineurs à Niort

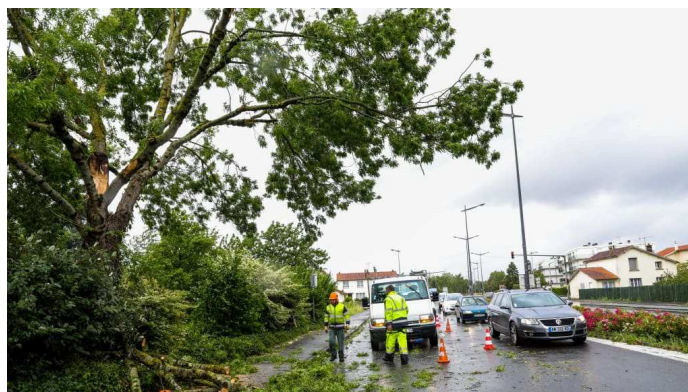
Historique : 127 km/h lors de Xynthia



Structure de Noron impactée par Xynthia (2010)



Parking Tartifume (Miguel juin 2019)



Boulevard de l'Atlantique (Miguel juin 2019)

Orage

Un orage est constitué par une formation nuageuse spécifique appelée cumulonimbus qui peut s'étendre sur plusieurs dizaines de kilomètres. Un cumulonimbus peut contenir une centaine de milliers de tonnes d'eau, de grêlons et de cristaux de glace.

Les orages se produisent essentiellement durant la saison estivale

Niort, tout comme le reste de la métropole peut être concernée par cet aléa même s'il se localise davantage dans les reliefs.

Fréquence : 2 à 3 vigilances de niveau orange orage par an.



Inondation de l'UDAF (Orage du 8 mai 2019)

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Neige et verglas

La neige est une précipitation solide qui tombe d'un nuage et atteint le sol lorsque la température de l'air est négative ou voisine de 0°C.

Le verglas est un dépôt de glace compacte et lisse, généralement transparent provenant d'une pluie ou bruine d'eau en état de surfusion, qui se congèle en entrant en contact avec une surface solide dont la température est inférieure à 0°C.

Ces deux phénomènes se produisent au cours de la période hivernale puisque la température doit être basse pour qu'ils puissent avoir lieu.

Le climat assez doux à Niort n'entraîne que rarement des précipitations neigeuses ou verglaçantes. Cependant, ces phénomènes peuvent se produire de manière ponctuelle, mais sans persister dans le temps. Les chutes de neige ont tendance à se raréfier.

Chutes significatives tous les 3 à 5 ans environ.

Date	Phénomène météo	Hauteur en cm à Niort	Conséquences
3/02/1978	Neige	17	Impact fort sur la circulation pendant plusieurs jours. Coupures électriques pendant plus de 10h selon les quartiers.
18/01/1985	Neige	16	Vague de froid pendant 1 mois avec -14°C à Niort. Présence de neige pendant 20 jours.
2/12/2010	Neige	10	Impact sur la circulation, chutes d'arbres, coupures électriques
17/01/2013	Pluies verglaçantes		Coupure des Autoroutes, interdiction de circulation des véhicules de +7,5t
6/02/2018	Neige	8	Impact principalement sur la circulation

Historique : 17 cm ont été relevés en février 1978. Pluies verglaçantes potentielles 1 à 2 fois/an.



L'Acclameur à Niort en fin de matinée. / © Alain Darrigrand Nouvelle République 6 février 2018

Grand froid

Le froid est caractérisé par une température basse de l'ordre de zéro degré Celsius. La période hivernale est propice à des températures relativement faibles, elle peut être également accompagnée de précipitations neigeuses. Même si la commune bénéficie de conditions climatiques assez clémentes, elle peut enregistrer au cours de l'hiver des températures négatives. Le plan d'urgence hivernale de niveau 2 a été activé à 9 reprises depuis 2015 dont 3 fois en 2018.

Historique : température minimale enregistrée le 17 janvier 1987, -16°C.

Canicule

Une canicule est caractérisée par une température élevée et une amplitude thermique faible empêchant à l'organisme humain de récupérer.

Pour le département des Deux-Sèvres, on parle de canicule quand les seuils biométéorologiques suivants sont atteints durant 3 jours consécutifs :

- + 20°C, température minimale (IBMn) nocturne,
- + 35°C, température maximale (IBMx) diurne,

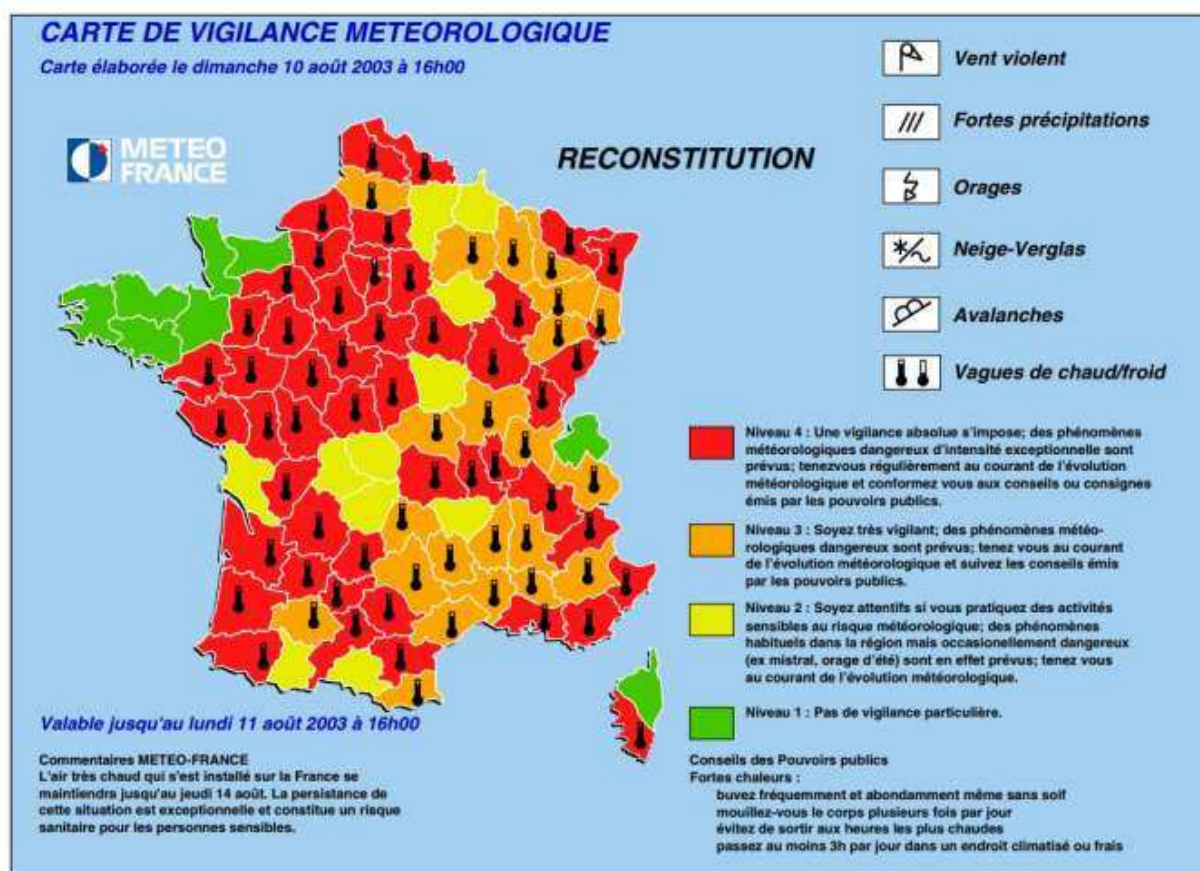
De par sa position géographique et son climat, Niort est affectée par des températures élevées sur une période de plusieurs jours essentiellement pendant la période de Juillet à Août.

L'air de l'océan ne permet pas de rafraîchir la température en journée. Sur cette période les températures maximales dépassent régulièrement les 30 degrés.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Date	Phénomène météo	Température à Niort (en Degrés Celsius)	Conséquences
1976	Canicule		
Aout 2003	Canicule	40,1 le 9 août	Environ 20 000 morts au niveau national. Nombreux feux de forêts
Août 2009	Canicule	38,3	Période plus de 10 jours.
Juin 2019	Canicule	39,8 le 23 juin	Difficultés dans les écoles Activité professionnelle adaptée et réduite
Juillet 2019	Canicule	39.3 le 16 juillet	Impact mineurs

Historique : température maximale enregistrée le 9 août 2003, + 40,1°C.



Au niveau national, le dispositif de vigilance météorologique prévoit quatre niveaux de vigilance allant du risque le plus faible (vert) au plus élevé (rouge).

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

La difficulté pour Météo France, qui surveille les événements météorologiques, réside dans la précision de la prévision en matière d'intensité et de localisation des phénomènes.

Météo France diffuse une carte de vigilance à 6 heures et à 16 heures informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher chaque département dans les 24 heures.

En cas de changement important, la carte peut être réactualisée.

Niveaux de vigilance	Alerte
Pas de vigilance particulière requise	
Situation météorologique à surveiller Être attentif - Se tenir informé de l'évolution de la situation	- Au vu des informations disponibles, la Préfecture apprécie la nécessité d'une alerte de tout ou partie des Maires du département
Aggravation sérieuse, des phénomènes dangereux sont prévus - Se tenir informé de l'évolution de la situation	- Pas d'alerte systématique des communes par la Préfecture - En fonction des bulletins de suivi de Météo France http://www.meteo.fr et de l'expertise locale, la Préfecture apprécie les situations orange qui justifient une alerte des Maires. - Les communes assurent une veille et, si nécessaire, mettent en œuvre leur Plan communal de sauvegarde
Risque élevé de survenue de phénomènes extrêmes pouvant conduire à des conséquences catastrophiques Une vigilance absolue s'impose : - Se tenir informé de l'évolution de la situation - Respecter les consignes de sécurité des pouvoirs publics	- Alerte systématique des Maires par la préfecture - Mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde et d'une cellule de crise

Les états de vigilance et d'alerte préfectoraux concernent, le plus souvent, l'ensemble du territoire départemental et prennent peu, voire pas en compte, les spécificités de la commune. Ils sont donc à compléter, chaque fois que possible par des états de vigilance et alerte locaux.

Le département des Deux-Sèvres selon les années est dans le premier 1/3 des départements le plus souvent en vigilance (façade Atlantique et départements méditerranéen) en particulier pour le risque tempête, orage et canicule.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

✓ Description des enjeux

Les aléas climatiques ne touchent pas une zone précise. Ils n'ont pas de limites géographiques et peuvent concerner l'ensemble du département des Deux-Sèvres.

Pour les risques de **tempête et orage**, ils peuvent impacter la population, les infrastructures, les habitations, les bâtiments et l'environnement. Les toitures sont arrachées, les bâtiments inondés. Les réseaux routiers et électriques sont fortement impactés.

Pour le risque **neige et verglas**, des impacts peuvent apparaître notamment :

- des perturbations du trafic routier avec un risque d'accident accru,
- des difficultés pour cheminer sur les trottoirs,
- des coupures ponctuelles de réseaux de distribution d'électricité et de téléphonie.

Les chaussées communales à Niort représentent un réseau de 450 km.

Pour le risque **grand froid**, la baisse significative des températures peut entraîner des difficultés pour les personnes sans abri.

Le froid a essentiellement des conséquences sur les enjeux humains, mais aussi sur les enjeux économiques, notamment la présence de neige et de verglas peuvent engendrer une circulation très difficile sur les différents axes routiers et ferroviaires de la commune.

Le **plan grand froid** fait partie d'un plan plus large dénommé "dispositif d'urgence hivernale", qui se décompose en trois niveaux :

- le niveau 1 «vigilance et mobilisation hivernale» est mis en œuvre par le préfet de département. Il est permanent entre le 1^{er} novembre et le 31 mars. Ce niveau correspond à un renforcement des capacités d'hébergement et à la mise en place des actions des équipes mobiles, notamment en soirée et pendant la nuit.
- le niveau 2 «grand froid» correspond à une situation météorologique aggravée : températures négatives le jour et des températures comprises entre -5°C et -10°C la nuit.
- le niveau 3 «froid extrême» correspond à des températures extrêmement basses : températures négatives le jour et inférieurs à -10°C la nuit.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Le dispositif d’alerte comprend 3 niveaux progressifs coordonnés avec les niveaux de vigilance météorologique (vert / jaune, orange et rouge).

Vigilance météo	Niveau du plan grand froid	Description
1^{er} niveau « vigilance et mobilisation hivernale » (du 1^{er} novembre au 31 mars)	1^{er} niveau « vigilance et mobilisation hivernale » (du 1^{er} novembre au 31 mars)	<ul style="list-style-type: none"> - déclenché automatiquement du 1^{er} novembre au 31 mars Il est mis en œuvre par le préfet de département. - répond à un renforcement des capacités d’hébergement et à la mise en place des actions des équipes mobiles de veille sociale, notamment en soirée et pendant la nuit. - température ressentie (TR) comprise entre -5 et -10°C et TR maximum négative ou nulle
2^{ème} niveau « grand froid »	2^{ème} niveau « grand froid »	<ul style="list-style-type: none"> - situation météorologique aggravée : température ressentie comprise entre -10 et -18°C et TR maximum négative ou nulle pendant une période de 3 jours consécutifs - répond au passage en orange de la carte de vigilance météorologique. Il est déclenché par les préfets de département, sur la base de l’évolution des risques météorologiques (Météo France), et des capacités d’accueil (115-SIAO Urgence et DDSCPP)
3^{ème} niveau « froid extrême »	3^{ème} niveau « froid extrême »	<ul style="list-style-type: none"> - correspond à des températures extrêmement basses : température ressentie inférieure ou égale à -18°C et TR maximum négative ou nulle - répond au passage en rouge de la carte de vigilance météorologique. Il est déclenché par les préfets de département sur la base de l’évolution des risques météorologiques (Météo France), et des capacités d’accueil (115-SIAO Urgence et DDSCPP)

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Le plan grand froid permet de coordonner, sous l'autorité du Préfet et à l'appui du centre d'appel 115, l'action des différents acteurs publics (services de l'État, conseil départemental et communes) ou associatifs (associations humanitaires).

Des capacités supplémentaires d'hébergement d'urgence sont mobilisées et les effectifs du numéro d'appel 115 ajustés.

À cela s'ajoutent les maraudes des équipes mobiles de veille sociale (EMVS) conduites par la Croix Rouge et le Centre Communal d'Action Sociale.

Pour le risque **canicule**, la hausse des températures peut donner lieu à une altération de l'état général des personnes sensibles comme par exemple les personnes âgées, les personnes handicapées et les enfants en bas âge. Toutefois, même les personnes en bonne santé doivent rester vigilantes lors de fortes chaleurs.

En application de la loi du 30 juin 2004, la mairie de Niort a mis en place un registre nominatif destiné à inscrire les personnes âgées (plus de 65 ans ou plus de 60 ans reconnues inaptes au travail) et les personnes handicapées qui en font la demande.

Au 15 septembre 2019, 1161 personnes sont inscrites sur ce registre. Ces personnes sont classifiées en trois groupes :

- 249 personnes de grand âge (90 ans et plus),
- 734 personnes de 80 à 89 ans,
- 178 personnes de moins de 80 ans.

Ces personnes font l'objet au regard des risques caniculaires et du degré de leur intensité, d'interventions différenciées, adaptées et appropriées aux problématiques identifiées notamment par le biais de visites à domicile ou des contacts téléphoniques quotidiens, hebdomadaires ou périodiques par les équipes des services référents.

Le **plan national canicule (PNC)** et le **plan de gestion d'une canicule départementale (PGCD)** reposent sur cinq piliers :

- la mise en œuvre de mesures de protection des personnes à risques hébergées en institutions (établissements d'hébergement de personnes âgées, établissements pour personnes handicapées, établissements de soins),
- le repérage des personnes à risques isolées,
- l'alerte,
- la solidarité,
- la communication.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Le dispositif d'alerte comprend 4 niveaux progressifs coordonnés avec les niveaux de vigilance météorologique (vert, jaune, orange et rouge).

Vigilance météo	Niveaux du PNC et du PGCD	Description
	1^{er} niveau « veille saisonnière » (du 1^{er} juin au 15 septembre)	<ul style="list-style-type: none"> - déclenché automatiquement du 1^{er} juin au 15 septembre par le préfet de département - absence de vague de chaleur
	2^{ème} niveau « avertissement chaleur »	<ul style="list-style-type: none"> - pic de chaleur important, mais ponctuel ne dépassant pas les 2 jours (les IBM sont proches des seuils) - répond au passage en jaune de la carte de vigilance météorologique. Si la situation le justifie, il permet la mise en œuvre de mesures graduées et la préparation à une montée en charge des mesures de gestion par les agences régionales de santé (ARS)
	3^{ème} niveau « alerte canicule »	<ul style="list-style-type: none"> - température nocturne supérieure à 20°C et température diurne supérieure à 35°C pendant une période de 3 jours consécutifs - répond au passage en orange de la carte de vigilance météorologique. Il est déclenché par les préfets de département, sur la base de l'évolution des risques météorologique et sanitaire réalisée par l'Institut de veille sanitaire (InVS) et Météo France
	4^{ème} niveau « mobilisation maximale »	<ul style="list-style-type: none"> - répond au passage en rouge de la carte de vigilance météorologique. Il est déclenché au niveau du 1^{er} Ministre sur avis du Ministre chargé de la santé et du Ministre de l'intérieur, en cas de canicule intense et étendue sur une large partie du territoire associée à des phénomènes dépassant le champ sanitaire (sécheresse...)

3.3 RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

✓ Description de l'aléa

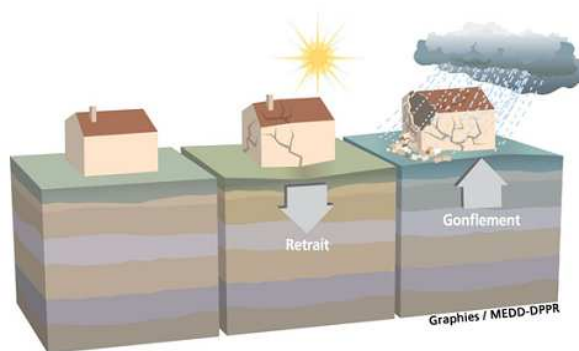
Définition

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques mètres par jour).

Sur la commune

La commune de Niort est concernée par :

- le retrait-gonflement des argiles qui se manifeste dans les sols argileux et est lié aux variations en eau du terrain. La consistance du matériau argileux se modifie en fonction de sa teneur en eau. Lors des périodes de sécheresse, l'eau contenue dans les couches d'argile s'évapore et les sols se rétractent. Le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface.



Dès que la pluie revient dans ces terrains, il se produit le phénomène de gonflement.

Toute la partie sud de la commune est concernée ainsi que les lits majeurs des cours d'eau.



Commune de NIORT

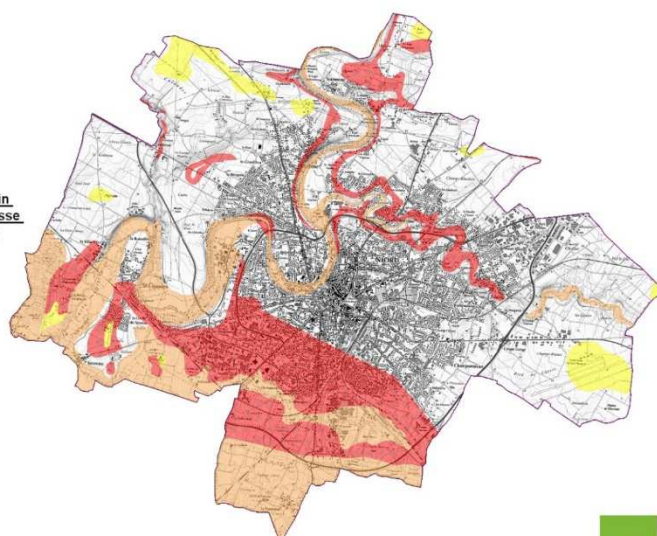
Risque mouvements de terrain différentiels liés à la sécheresse et à la réhydratation des sols

Aléa retrait gonflement des argiles

- Zone d'aléa fort
- Zone d'aléa moyen
- Zone d'aléa faible
- Zone à priori non argileuse



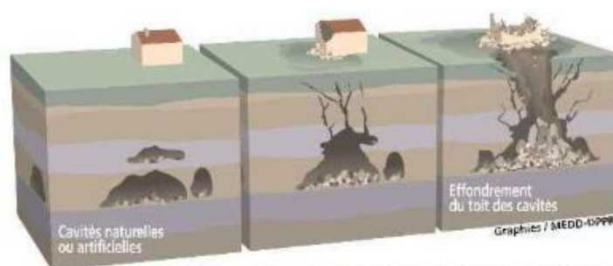
Source : BRG 05 000 2003
Révisé par : DDT 79 SPPH Planif. Mai 2011
Rapport TR-3
COT7963_bur_wedpp/Planification_Urbanisme_Risques03_prevention_risque/0602_communicationPar_risque03_rnd_terrain 0606



0 0.5 1
Kilomètres



- des mouvements rapides et discontinus, qui se propagent de manière brutale et soudaine. Il s'agit d'effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains).



Inventaire des cavités souterraines à Niort

Nom	Type
Carrière des amourettes	carrière
234 rue de Limoges	naturelle
Grotte de Begrolles	naturelle
Rue de l'aérodrome – quartier Souché	indéterminé
81 rue de Champommier	naturelle
226 rue de Limoges	naturelle
73 rue de Champommier	naturelle
Rue du Bas Sablonnier	carrière
Centre-ville / parking	naturel
Rue du musée	cave
Rue de Strasbourg	cave
Proche place de Strasbourg	cave
Rue Saint André	cave
Ecole Jean Mermoz	carrière
177 route de Coulonges	cave

Source : BRGM

Prévention

Compte tenu de l'évolution lente du phénomène, il n'y a pas de conduite d'urgence à adopter. Cependant, en cas d'apparition de fissures sur un logement, il faut prendre des photos, contacter son assureur et informer la mairie qui ouvrira un dossier et le transmettra à la Préfecture.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

✓ **Description des enjeux**

La lenteur du phénomène (retrait et gonflement des argiles) fait qu'il n'y a pas de danger immédiat pour l'homme, mais il est susceptible de provoquer des désordres importants sur les constructions (fissurations des habitations, une distorsion des fenêtres et des portes, un décollement des bâtiments annexes, une rupture des canalisations enterrées...).

L'historique des arrêtés ministériels portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrain sur la commune de Niort est présenté dans le tableau ci-dessous.

Évènement	Date	Arrêté	Journal Officiel
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	Du 01/05/1989 au 31/12/1990	12/08/1991	30/08/1991
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	Du 01/01/1991 au 31/12/1991	20/10/1992	05/11/1992
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	Du 01/01/1992 au 30/10/1996	28/05/1997	01/06/1997
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	Du 01/01/1992 au 30/10/1996	08/07/1997	19/07/1997
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	Du 01/11/1996 au 30/06/1998	22/10/1998	13/11/1998
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	Du 01/07/2003 au 30/09/2003	25/08/2004	26/08/2004
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	Du 01/07/2005 au 30/09/2005	20/02/2008	22/02/2008
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	Du 01/04/2011 au 30/06/2011	27/07/2012	02/08/2012
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	18/09/2018	20/10/2018

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Par ailleurs, la commune peut être confrontée à des effondrements liés à la découverte de cavités souterraines.

Un historique est présenté dans le tableau ci-dessous.

Photo	Date	Adresse	Site	Dégâts
1	07.11.2012	41 rue de l'aérodrome	Ecole Jean Mermoz	Cour de l'école
	21.07.2016	177 route de Coulonges	Parcelle privée	-
2	22.01.2018	Rue Thibault de Bouteville	Voirie	Voirie
3	27.07.2018	1 rue Jules Ferry	Ecole Jules Ferry	Cour de l'école



Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

3.4 RISQUE SISMIQUE

✓ Description de l'aléa

Définition

L'importance d'un séisme se caractérise par deux paramètres :

- sa magnitude : elle traduit l'énergie libérée par le séisme et est généralement mesurée par l'échelle de Richter
- son intensité : elle mesure les effets et dommages en un lieu donné. Ce n'est pas une mesure objective, mais une appréciation des effets en surface. L'échelle utilisée est généralement l'échelle MSK (Medvedev-Sponheuer-Kamik) et comporte 12 degrés. Contrairement à la magnitude, l'intensité est fonction du séisme et du lieu où la mesure est prise.

Le foyer du séisme est la région de la faille où se produit la rupture et d'où partent les ondes sismiques. Les ondes sismiques se propagent à travers les roches du sol jusqu'à atteindre la surface terrestre. Leur fréquence et la durée des vibrations ont une influence sur les effets en surface.

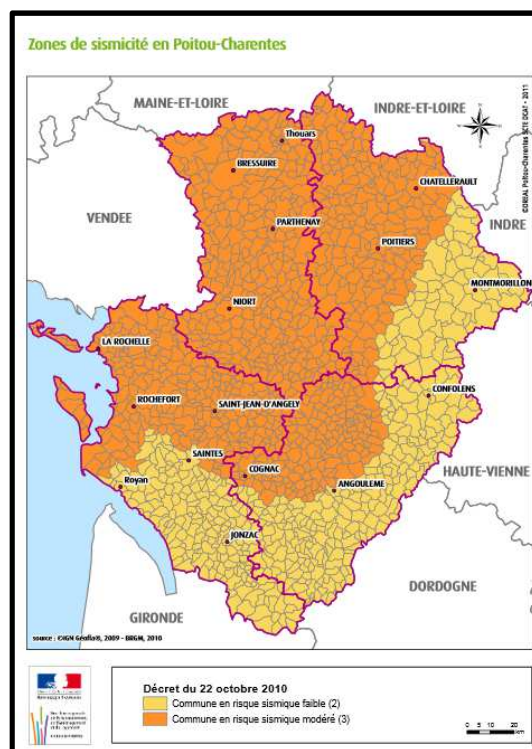
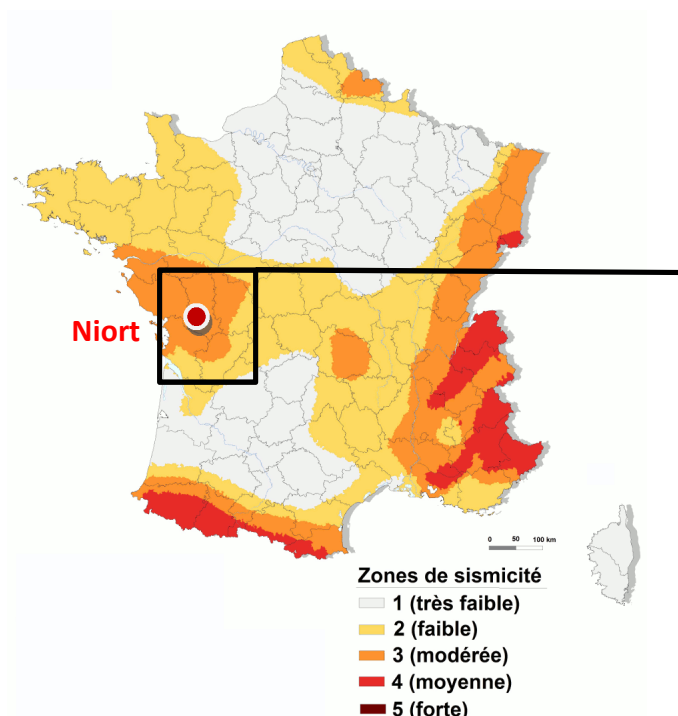
Échelle d'intensité Richter:

- 1 : secousse imperceptible
- 2 : secousse ressentie uniquement par des gens au repos
- 3 : seuil à partir duquel la secousse devient sensible pour la plupart des gens
- 4 : secousse sensible, mais pas de dégât
- 5 : tremblement de terre fortement ressenti, dommages mineurs près de l'épicentre
- 6 : dégâts à l'épicentre dont l'ampleur dépend de la qualité des constructions
- 7 : importants dégâts à l'épicentre, secousse ressentie à plusieurs centaines de km
- 8 : dégâts majeurs à l'épicentre et sur plusieurs centaines de km
- 9 : destruction totale à l'épicentre, et possible sur plusieurs milliers de km

Sur la commune

Depuis le 1^{er} mai 2011, la France est découpée en 5 zones de sismicité croissante. Ce nouveau zonage tient compte de l'évolution des connaissances sur le risque sismique et impose de nouvelles règles pour les constructions de bâtiments et d'habitations.

Niort tout comme l'ensemble des communes du département des Deux-Sèvres est situé en zone 3 de sismicité modérée.



Prévention

Le zonage impose l'application de règles de construction parasismique pour les nouveaux bâtiments situés dans les 4 zones de sismicité de 2 à 5. Cette mesure de prévention doit permettre de renforcer la résistance des bâtiments afin de réduire le nombre de victimes.

Avant tout dépôt de permis de construire ou déclarations préalables de travaux, se renseigner auprès de la direction de l'urbanisme foncier.

✓ Description des enjeux

En cas de survenance d'un séisme, les conséquences sur les personnes, les biens et l'environnement pourraient être fortement touchés.

Cependant, compte tenu de la rareté du phénomène en France et des épisodes beaucoup trop éloignés dans le temps, cela ne permet pas d'évaluer avec précision les impacts humains, sociaux, psychologiques, politiques ou encore environnementaux.

Actuellement, il n'existe aucun moyen fiable pour prévoir où, quand et avec quelle puissance se produira un séisme. En effet, les signes précurseurs d'un séisme ne sont pas toujours identifiables.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

L'historique des principaux séismes locaux ressentis à Niort est présenté dans le tableau ci-dessous.

Date	Commune	Magnitude	Dégâts à Niort
20.11.1983	Villiers en Plaine (79)	4	-
30.09.1997	Saint Hermine (85)	4.3	-
08.06.2001	Chantonay (85)	4.9	-
30.06.2010	Fontenay-le-Comte (85)	4,2	-
28.04.2016	Thairé (17)	4,9	-
12.02.2018	Saint Hilaire de Voust (85)	4,6	-
21.06.2019	Vihiers (49)	5	Appels de Niortais au SDIS. Chutes de pierres de bâtiments dans le Nord du département

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

3.5 RISQUE INDUSTRIEL

✓ Description de l'aléa

Définition

Un risque **industriel** majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Le risque industriel peut engendrer trois principaux types d'effets, pouvant se produire simultanément, il s'agit :

- des **effets thermiques**, liés à une combustion d'un produit inflammable. Les phénomènes induisant de tels effets peuvent résulter d'un feu d'entrepôt par exemple ou de phénomènes thermiques, appelés également BLEVE et Boil-Over.

- des **effets de surpression**, provoqués par une explosion. Ceux-ci peuvent être issus d'une réaction chimique violente, d'une combustion violente (combustion d'un gaz), d'une décompression brutale d'un gaz sous pression ou de l'inflammation d'un nuage de poussières combustibles.

- des **effets toxiques** résultent d'un nuage provoqué par une fuite ou un dégagement de substance toxique comme par exemple lors d'une rupture de canalisation.

Sur la commune

L'activité industrielle est bien présente à Niort puisque la commune accueille des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Certaines d'entre elles stockent ou fabriquent des produits pouvant présenter un danger potentiel pour les abords de ces sites. Il s'agit des industries appelées SEVESO. Elles relèvent de la Directive européenne SEVESO 3 du 4 juillet 2012 transposée dans le droit français au 1^{er} juin 2015.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

À Niort, 3 sites Seveso sont installés dont 1 seuil haut :

✓ **Antargaz / Finagaz (ex Sigap Ouest) :**

- Quartier : Zone industrielle de Saint Florent (274, rue Jean Jaurès)
- Régime : ICPE Seveso seuil haut
- Activités : Opérations d’emplissage vrac de Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL)
- Types de risques : effet thermique et surpression.
- Scénario majorant : Suppression issue d’un BLEVE.



- Dispositifs d’urgence : POI oui ; ORSEC PPI : approuvé par arrêté préfectoral le 10/05/2017
- Maîtrise de l’urbanisme : oui, PPRT approuvé par arrêté préfectoral le 30/04/2015

Et 2 sites Seveso seuils bas :

✓ **Kraton Chemical (ex Arizona Chemical) :**

- Quartier : Zone industrielle de Saint Florent (262, rue Jean Jaurès)
- Régime : ICPE Seveso seuil bas
- Activités : Production de résines synthétiques utilisées pour la fabrication d’encres et de gommes pour pneumatiques
- Types de risques : effet toxique (fuite de BF3 = trifluorure de bore), effet thermique (feu de nappe) et effet de surpression (explosion d’une cuve).
- Scénario majorant : Risque toxique suite à fuite de BF3.



- Dispositifs d’urgence : POI oui ; ORSEC PPI : approuvé par arrêté préfectoral le 10/05/2017
- Maîtrise de l’urbanisme : oui, porter à connaissance.

✓ **Quaron :**

- Quartier : Zone industrielle de Saint Liguairre (rue Pied de Fond)
- Régime : IPCE Seveso seuil bas
- Activités : Production de produits chimiques
- Types de risques : effet toxique, thermique et de surpression
- Dispositifs d'urgence POI oui ; ORSEC PPI : non
- Scénario majorant : Thermique suite incendie.



- Maîtrise de l'urbanisme : oui, porter à connaissance

Le classement en seuil haut ou bas dépend de la nature et de la quantité des matières stockées.

Au-delà des usines Seveso, d'autres installations présentent des risques pour l'environnement en cas d'accident, elles relèvent de la législation ICPE. Cependant, elles ne présentent pas des niveaux de dangerosité aussi élevée que les sites Seveso.

Une nomenclature liste les substances et activités auxquelles sont affectés des seuils (quantité de produits, surface de l'atelier ou encore puissance des machines) qui déterminent le régime de l'installation : le régime de déclaration, d'enregistrement ou d'autorisation.

À l'échelle de la commune, 16 établissements sont soumis à autorisation, 5 à enregistrement et une cinquantaine à déclaration (les moins dangereux).

Établissement	Adresse	Activité	Régime
BATY VIANDES	11 rue Thomas Portau	Transformation et conservation de viandes de boucherie Installations de réfrigération	Enregistrement
CANAM	4, rue Denis Papin	Fabrication de menuiseries et fermetures métalliques	Autorisation
CENTRE HOSPITALIER BLANCHISSERIE	40, avenue Charles De Gaulle	Réfrigération utilisant des fluides inflammables ou toxiques	Autorisation
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DECHETTERIE VALLON D'ARTY	Rue de Sérigny	Décharge d'ordures ménagères et centre d'enfouissement	Autorisation
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DÉCHETTERIE SOUCHE	Rue du Vaumorin (Souché)	Station de transit d'ordures ménagères	Autorisation

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

DECONS (ex Prolifer)	16, rue des Herbillaux	Collecte, tri, recyclage, transfert de déchets	Autorisation
EBAC literie	61, rue de la Mineraie	Fabrication d'éléments de literie (cabines application de vernis et de peintures)	Autorisation
ENO	95, rue de la Terraudière	Appareils ménagers et traitement métaux et plastiques	Autorisation
EUROVIA	186, avenue de Nantes	Installations de stockage de déchets inertes	Enregistrement
EUROVIA PCL	186, avenue de Nantes (lieu-dit « Les Nouzières »)	Broyage, concassage, et autres produits minéraux ou déchets non dangereux inertes	Enregistrement
GENEVE OCCASION	199, rue Jean Jaurès	Retraitement de véhicules hors d'usage	Autorisation
GENIORT	Chemin du lac	Centrale d'enrobés	Autorisation
FOURRIERE ANIMALE (REFUGE)	Chemin de Mal Bâti	Élevage/transit et garde d'animaux	Autorisation
MAIF	200, avenue Salvador Allende	Dépôts de papiers et exploitation de groupes électrogènes	Enregistrement
ORTEC ENVIRONNEMENT	Rue du Sud	Stockage et traitement de déchets industriels dangereux	Autorisation
RIDORET MENUISERIE	18, rue Blaise Pascal	Travail du bois et matériaux combustibles	Autorisation
ROUVREAU RECYCLAGE	201, rue Jean Jaurès	Collecte, stockage de ferrailles et transit de déchets industriels banals. Démontage de véhicules hors d'usage	Autorisation
SECO (Société d'Électrolyse du Centre Ouest)	18, rue Sainte Claire Deville	Traitement et revêtement électrolytique des métaux	Autorisation
SITA SUD-OUEST	200, rue Jean Jaurès	Centre de tri de déchets industriels banals	Autorisation
TRENTE ORMEAUX (LECLERC)	37, rue Jean Couzinet (ZI Mendès France)	Dépôt de carburants et bouteilles de gaz	Enregistrement
ZODIAC AERO ELECTRIC	271, avenue du château de Musset	Fabrication de matériel électrique et électronique pour aéronautique	Autorisation

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

✓ **Description des enjeux**

Suivant le type d'accident et son intensité, les effets thermiques, de surpression et/ou toxiques peuvent provoquer des blessures ou des décès, des dégâts matériels et la destruction de bâtiments et avoir des répercussions sur l'environnement et des impacts sanitaires (pollution d'une nappe phréatique).

À Niort, les trois sites industriels classés Seveso peuvent engendrer des effets à l'extérieur de leurs limites foncières. Ils concernent deux secteurs industriels, Saint Florent et Saint Liguairre.

Saint Florent

- ✓ Enjeux impactés par les installations Antargaz - Finagaz (distance des effets irréversibles 279 m) et Kraton Chemical (distance des effets irréversibles 460 m) :
- environ 100 habitants, tous situés avenue Saint Jean d'Angély et rue du Près du Paire.
 - 21 établissements industriels / commerciaux / artisanaux : 504 salariés.
 - 2 équipements de loisirs : golf et hippodrome de Romagné.
 - usagers de la route (Avenue Saint Jean d'Angély, rue Jean Jaurès, rue du Nord, rue du Sud, chemin du Grand Ormeau, chemin de Lens).
 - transport public (Inter TAN U – Granzay-Gript – Niort Gare).

Entreprises / commerces			
Alliance Software	217, rue Jean Jaurès	informatique	6 salariés
Artemis communication	284, rue Jean Jaurès	communication	12 salariés
Kraton Chemical	266, rue Jean Jaurès	Production de résines synthétiques utilisées pour la fabrication d'encre et de gommes pour pneumatiques	47 salariés
Au bon accueil	424, avenue Saint Jean d'Angély	Restaurant, bar	6 salariés
Bergerat Monnoyeur	1, rue du sud	Activité maintenance travaux publics	10 salariés
Careco Genève occasion	199, rue Jean Jaurès	Déconstructeur automobile	70 salariés
Chausson Matériaux	346, avenue Saint Jean d'Angély	Négoce plâtrerie, isolation	8 salariés
Gaz énergie distribution Antargaz	205, rue Jean Jaurès	comptabilité	7 salariés (+10)
Inéo Réseaux	282, rue Jean Jaurès	électricité	49 salariés
Niort Terminal (CCI)	Zi Saint Florent	Plate-forme multimodale rail / route	4 à 6 salariés
ORTEC services environnement	Rue du sud	Assainissement, collecte déchets, dépollution	37 salariés

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Piejac Maingret	209, rue Jean Jaurès	transporteur	12 salariés
Rouvreau Sarl	201, rue Jean Jaurès	Récupération, tri métaux, DIB	42 salariés
Scierie Archimbaud	Chemin du lac	Scierie, broyage	1 à 5 salariés
SCA Corea Poitou Charentes	214, rue Jean Jaurès	Stockage de céréales, produits phytosanitaires	11 salariés
SCI Festi Industrie	211, rue Jean Jaurès		
Seguin Trucks Volvo Nissan	269, avenue Saint Jean d'Angély	Vente, réparation poids lourds, utilitaires	13 salariés
Sigap Ouest	274, rue Jean Jaurès	Stockage de GPL	3 salariés (+3)
Sols Ouest Inéo réseaux élagage	2, chemin de Lens	Revêtement sol, dépôt élagage réseaux	17 salariés
TECNAL Sa	223, rue Jean Jaurès	Équipementier industriel laiterie, fromagerie	98 salariés
Vinet Sarl	12, rue du sud	Rénovation, maçonnerie, couverture	18 salariés
Équipements de loisirs			
Golf Club de Niort	Chemin du Grand Ormeau	Sports de loisirs	12 salariés
Hippodrome de Romagné	Chemin du lac	Courses hippiques	

Saint Liguair

- ✓ Enjeux impactés par l'installation QUARON :
 - usagers de la route (rue Pied de Fond)

3.6 RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

✓ Description de l'aléa

Définition

Un barrage est un ouvrage artificiel ou naturel, généralement établi en travers du lit d'une rivière, transformant en réservoir d'eau un site naturel approprié.

Le risque majeur est la rupture brutale et imprévue de l'ouvrage, suivi du déferlement d'une onde de submersion plus ou moins importante, puis d'une inondation.

Les causes de rupture peuvent être multiples :

- techniques (défaut de conception, matériaux),
- humaines (insuffisance du contrôle d'exécution, erreurs, attentat)
- naturelles (séismes, crues exceptionnelles, glissements de terrain).

Sur la commune

Niort est située à 47 km en aval du barrage de la Touche Poupard. Il est implanté sur les communes de Saint Georges de Noisne et d'Exireuil, au lieu-dit « La Touche Poupard » dans le thalweg de la rivière « le Chambon », issu de la confluence entre le ruisseau de la Touche et le ruisseau Massicart.

L'ouvrage a été mis en service en 1995. Il a une capacité de 15 millions de m³, servant notamment au soutien d'étiage (débit) de la Sèvre Niortaise, à l'irrigation des cultures et à l'alimentation en eau des populations environnantes.

La retenue est un ouvrage de type poids rectiligne en béton compacté au rouleau (BCR) construit par couches successives de béton permettant de résister à la pression de l'eau, et d'une hauteur maximale de 36,5 mètres sur fondation.



Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Volume de la retenue	15 millions de m ³	Hauteur de la crête	132,50 m NGF
Hauteur par rapport au terrain naturel	35 mètres	Hauteur PHE	131,50 m NGF
Longueur en crête	200 mètres	Hauteur retenue maximale	130 m NGF
Largeur en crête	6 mètres	Hauteur minimale d'exploitation	105 m NGF
Largeur maximale au niveau du terrain naturel	26 mètres	Cote de vidange totale	100 m NGF
Poids	100 000 tonnes		

NGF : Nivellement Général de la France

PHE : Plus Hautes Eaux

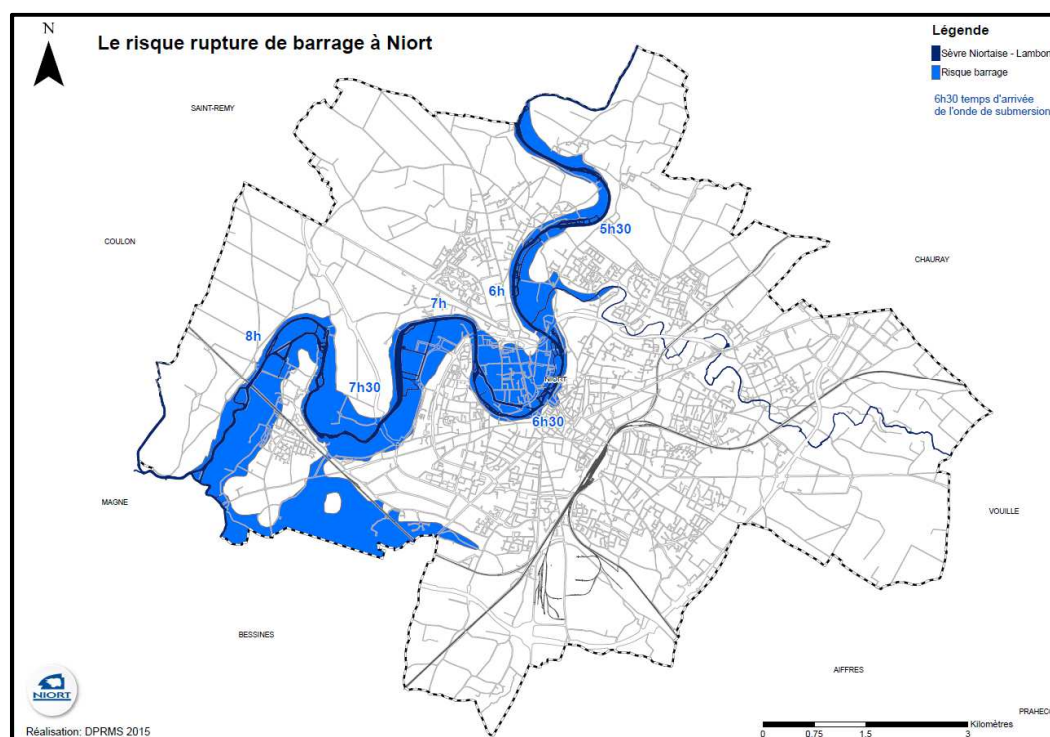
Le conseil départemental des Deux-Sèvres est propriétaire du barrage qui est exploité par la société publique locale des eaux de la Touche Poupard.

La SPL des eaux de la Touche Poupard effectue également la surveillance et l'auscultation de l'ouvrage. Des systèmes de détection permettent d'observer les signes de fragilisation de la structure (fissures, tassements, fuites) et d'entreprendre des travaux le cas échéant.

Selon une étude hydraulique modélisant une rupture totale et instantanée du barrage, une onde de submersion déferlerait et inonderait les communes en aval, dont Niort. Le délai d'arrivée de la montée des eaux est de :

- 5h30 pour le secteur de Surimeau,
- 6h30 pour le centre-ville,
- 8h pour le quartier de Saint Liguair.

La lame d'eau atteindrait la cote de 16 m (NGF) au niveau de l'échelle de crue des Vieux Ponts située en centre-ville (parking Moulin du Milieu). La hauteur de l'onde de submersion est donc estimée à 4 m au-dessus du plan d'eau habituel de la Sèvre Niortaise, qui est à 12 m (NGF).



Prévention

La commune de Niort est comprise dans le champ d'application du plan particulier d'intervention du barrage de la Touche Poupard. Il définit l'ensemble des actions opérationnelles et stratégiques que chaque intervenant (services de secours, services de l'État, exploitant, communes) doit mettre en place en cas d'accident ou de signes précurseurs. Il revient au Préfet d'activer le PPI. Des moyens extra départementaux sont également prévus.

Le barrage dispose d'un réseau de sirènes pour avertir les communes les plus proches et d'un système de transmission de signal d'alerte pour les communes éloignées.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

✓ **Description des enjeux**

En cas de rupture du barrage, l'enveloppe inondable impacte environ 5200 personnes à Niort (recensement INSEE 2011). Pour réaliser cette estimation, toutes les habitations situées en zone inondable ont été comptabilisées aussi bien celles de plain-pied ou avec étages.

Un découpage en 18 secteurs a été réalisé pour obtenir un nombre moyen d'habitants par zonage impacté.

N° de secteur	Rive (droite / gauche)	Nombre d'habitants
1	Droite	20
2	Droite	64
3	Droite	27
4	Droite	2
5	Droite	90
6	Droite	2663
7	Droite	131
8	Droite	164
9	Gauche	87
10	Gauche	282
11	Gauche	1115
12	Gauche	134
13	Gauche	105
14	Gauche	50
15	Gauche	209
16	Gauche	63
17	Gauche	13
18	Gauche	26
	Total rive droite	3161
	Total rive gauche	2064
	Nombre total d'habitants	5225

Le risque rupture de barrage à Niort: secteurs des zones inondables

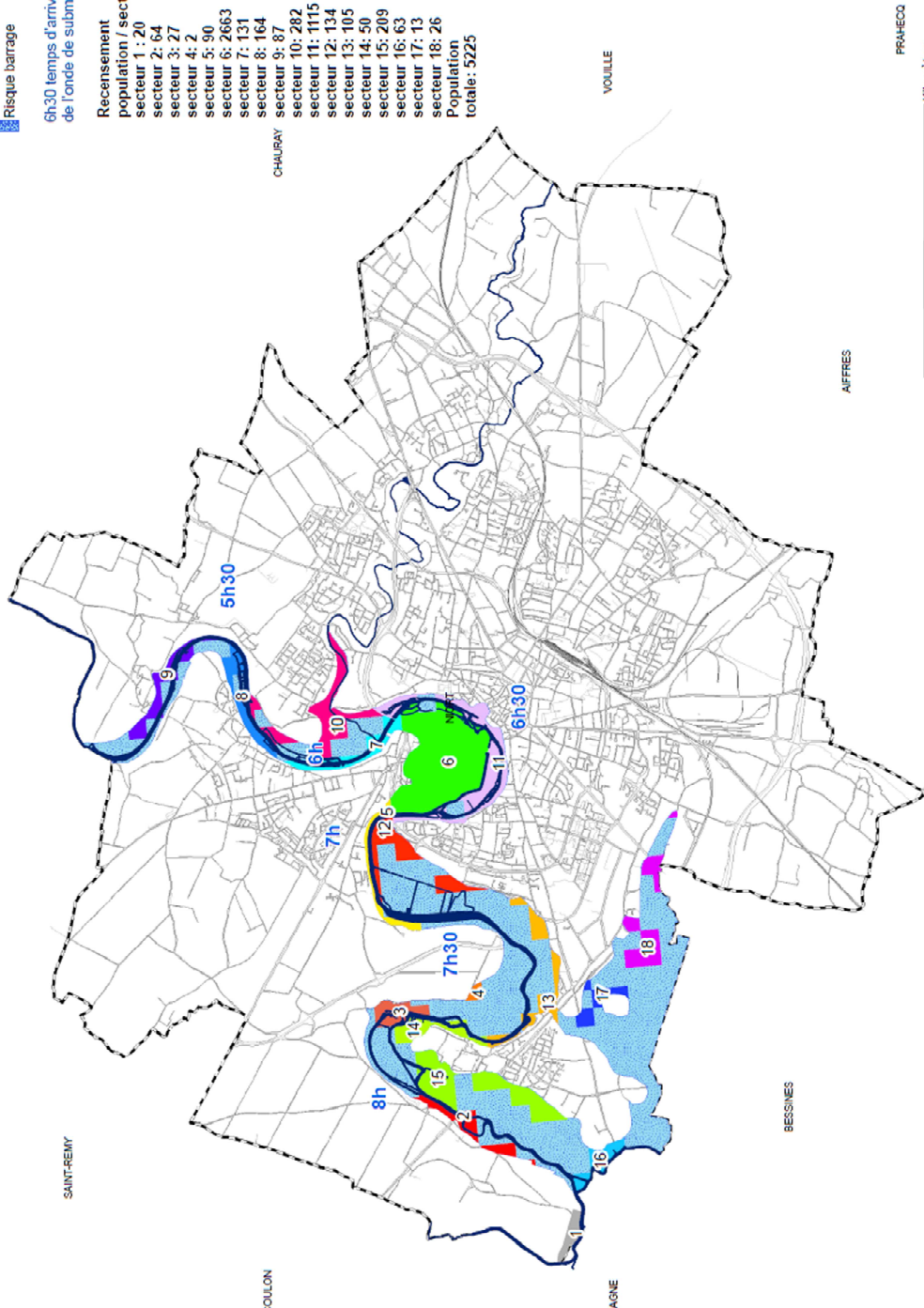


Légende
 Sèvre Niortaise - Lambon
 Risque barrage

6h-30 temps d'arrivée de l'onde de submersion

Recensement

- population / secteur
- secteur 1 : 20
- secteur 2: 64
- secteur 3: 27
- secteur 4: 2
- secteur 5: 90
- secteur 6: 2663
- secteur 7: 131
- secteur 8: 164
- secteur 9: 87
- secteur 10: 282
- secteur 11: 1115
- secteur 12: 134
- secteur 13: 105
- secteur 14: 50
- secteur 15: 209
- secteur 16: 63
- secteur 17: 13
- secteur 18: 26
- Population totale: 5225



Réalisation: DPRMS 2015

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Plusieurs établissements recevant du public (ERP) ou équipements publics/privés sont impactés par le risque d'inondation.

- 3640 élèves (550 salariés),
- 81 résidents (personnes âgées), 13 salariés,
- 28 équipements publics,
- 200 entreprises / commerces = 4000 salariés (chiffres CCI 2014).

Établissements scolaires		
Pôle universitaire de Noron	11 rue Archimède	1280 élèves (150 salariés)
Lycée Jean Macé	20 rue Gustave Eiffel	1060 élèves (136 salariés)
Lycée horticole	130 route de Coulonges	190 élèves (100 salariés)
Collège Notre Dame Saint André	35 rue de Bessac	423 élèves (60 salariés)
École maternelle Jean Macé	Rue Fontanes	77 élèves (8 salariés)
École élémentaire Jean Macé	6 rue Jean Macé	126 élèves (19 salariés)
Groupe scolaire Sainte Thérèse	15 rue de Bessac	258 (27 salariés)
ICSSA (Institut Catholique Supérieur Saint André)	17 rue des quatre vents	226 élèves (50 salariés)
Établissement social		
Maison de retraite (Résidence Bocage Saint-Jean)	17 rue Henri Gelin	81 résidents (13 salariés)

Équipements publics	
Base nautique de Noron	Avenue Salvador Allende
Centre d'action culturelle (CAC) F Mitterrand – Moulin du Roc	9 boulevard Main
Centre Technique Municipal Chamoiserie	Rue de la Chamoiserie
Cimetière Saint Liguair	Avenue de l'espérance
Église Sainte Etienne	50 rue Gambetta
Fort Foucault	16 rue du Fort Foucault
Jardin des plantes	Allée basse du jardin des plantes
Maison d'arrêt	1 rue du Sanitat
Maison de quartier du port	Place du Port
Médiathèque Pierre Moinot	1-7 boulevard Main

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Parc des expositions de Noron Pavillon toile boulistes, maison des pompiers, chapiteau	Avenue Salvador Allende
Parc de Pré-Leroy (piscine, pavillon, aire de jeux, parcours, skate parc)	Rue de Bessac
Pépinière d'entreprises L'Arche Bleue	3 rue Archimède
Salle polyvalente de la maison du port	Rue de Fontenay
Site Boinot	Rue de la Chamoiserie
Stade de la Roussille	Impasse de la Roussille
Ex-station d'épuration	Quai Maurice Métayer
Station d'épuration (STEP)	Goilard
Stationnement - aire de camping-cars Bessac - aire d'accueil des gens du voyage - parking Bessac - parking Biscara - parking Capucins - parking Gambetta - parking Gustave Eiffel - parking de la Mégisserie - parking Moulin du Milieu - parking place du Port	Rue de Bessac Avenue Pythagore Rue de Bessac Rue Pierre Antoine Baugier Place des Capucins Place Gambetta Rue Gustave Eiffel Rue de la Mégisserie Quai de la Préfecture Place du port
Usine de traitement des Eaux du Vivier	Rue d'Antes

Entreprises / commerces		
MAIF	200 avenue Salvador Allende	2600 salariés
SMACL assurances	141 avenue Salvador Allende	650 salariés
Leclerc	Rue de Fontenay	86 salariés
Groupe Y	53 rue des marais	86 salariés
ORPEA	Rue des quatre vents	45 salariés
Carrosserie industrielle Niortaise	8 rue Alfred Nobel	40 salariés
Altima courtage	Rue Euclide	39 salariés
Les Lavandières	Rue Thomas Portau	35 salariés
La distribution du marais	Chemin des marais de Peigland	29 salariés
Ibis	260 avenue de La Rochelle	18 salariés
Lidl	270 avenue de La Rochelle	17 salariés
Européenne Expertise	20 place du port	13 salariés
Le restaurant La Belle Etoile	17 rue Henri Gelin	13 salariés
Cabinet européen d'expertise	20 place du Port	13 salariés
Télé clinic	82 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny	13 salariés
Spring sérigraphie	4 rue de Genève	11 salariés

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Le restaurant l'Entr'acte	9 boulevard Main	8 salariés
L'auberge de La Roussille	30 impasse de La Roussille	8 salariés
Restaurant du donjon	Rue Brisson	8 salariés
Boulangerie Rochais	54 rue de Fontenay	6 salariés
La Mie Caline	1 place des Halles	6 salariés
Agence immobilière Proust	20 rue Gambetta	5 salariés
Restaurant Le Resto	21 rue Pierre-Antoine	5 salariés
Pharmacie du Port-Pakula	Baugier	
Pharmacie du Port-Pakula	2 rue de Fontenay	4 salariés
Rive gauche coiffeur	5 rue Brisson	4 salariés
Santé travail conseil	1 rue Alfred Nobel	4 salariés
Cofingest	4 place des capucins	3 salariés
Essonne diffusion	3 rue du moulin de Bessac	3 salariés
Hôtel du moulin	27 rue de l'espingle	3 salariés
L'auberge espagnole	6 rue Pierre-Antoine Baugier	3 salariés
La Gitane Bar/tabac	37 rue Brisson	3 salariés
O'Smoze	10 rue Pierre-Antoine	3 salariés
Pizza du marais	Baugier	
Pizza du marais	98 rue de Fontenay	3 salariés
Quai pilates	11 quai Cronstadt	3 salariés
Crédit Agricole	25 rue Brisson	3 salariés
Sous mon toit	3 rue Archimède	3 salariés
160 autres entreprises et commerces		1 à 2 salariés

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

3.7 RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

✓ Description de l'aléa

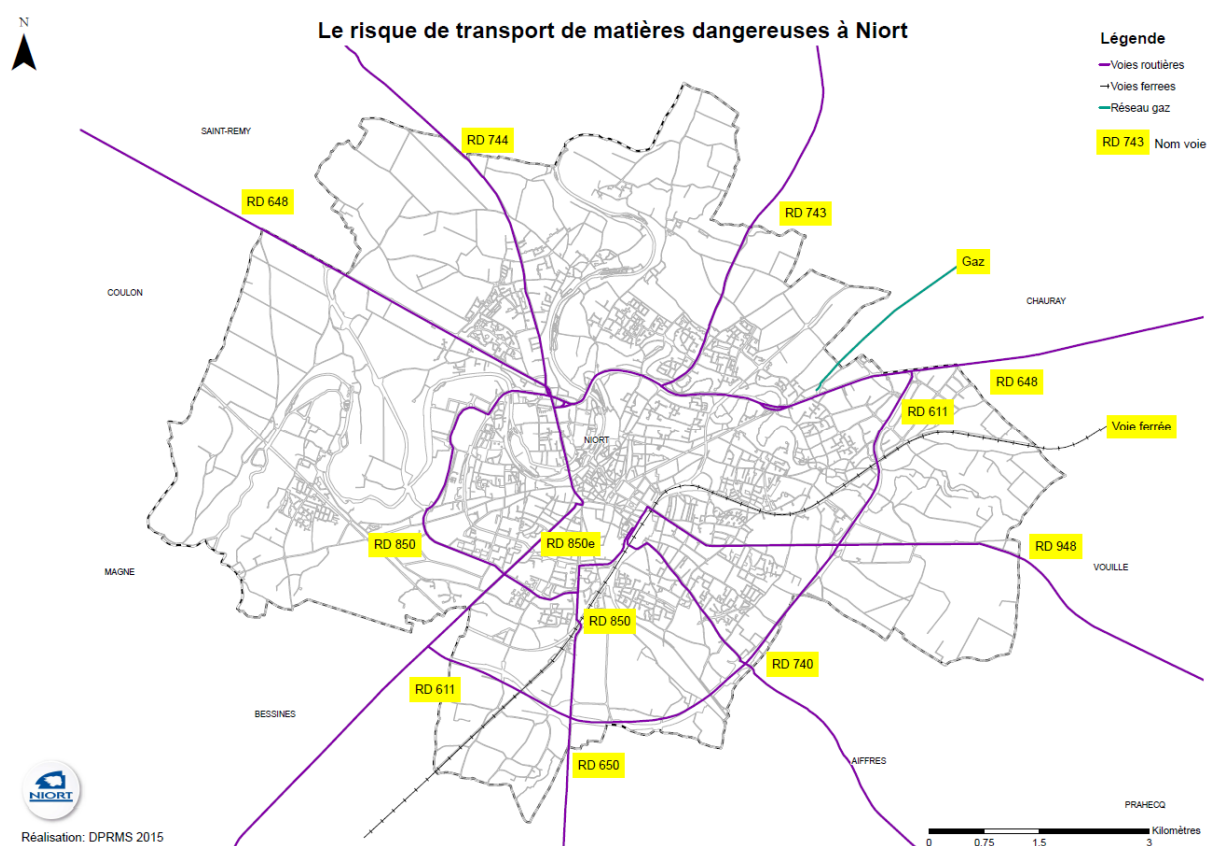
Définition

Le risque de transport de matières dangereuses est constitutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, aérienne, voie d'eau ou canalisations. Les propriétés physico-chimiques (inflammable, toxique, explosif, corrosif ou radioactif) de ces substances dangereuses peuvent présenter un risque pour la population (asphyxie, intoxication, brûlures...), les biens (destructions) et l'environnement (contamination de l'air, des eaux ou du sol).

Sur la commune

La commune de Niort est traversée par des flux de transport de matières dangereuses par :

- voie routière, notamment routes départementales (RD 611, RD 650, RD 948, RD 648, RD, 740, RD 744 et RD 850)
- voie ferrée (ligne La Rochelle à Poitiers),
- canalisation gaz à haute pression avec la présence de l'antenne (diamètre 60 à 80) qui traverse la partie nord de la zone d'activité de Niort-Souché.



Prévention

Chaque type de transport de matières dangereuses est régi par une réglementation européenne pour la route (ADR) transcrite par l'arrêté français du 29 mai 2009 et pour la voie ferrée (RID) transcrite par l'arrêté français du 9 décembre 2008.

Quant aux canalisations, elles doivent respecter de nombreuses règles (conception, construction, exploitation, surveillance) et elles sont matérialisées en surface par des bornes de couleur jaune.

Un arrêté préfectoral du 5 août 2003 régit le transit des poids lourds de plus de 3.5t dans l'agglomération niortaise. Ainsi, plusieurs axes de circulation demeurent interdits.

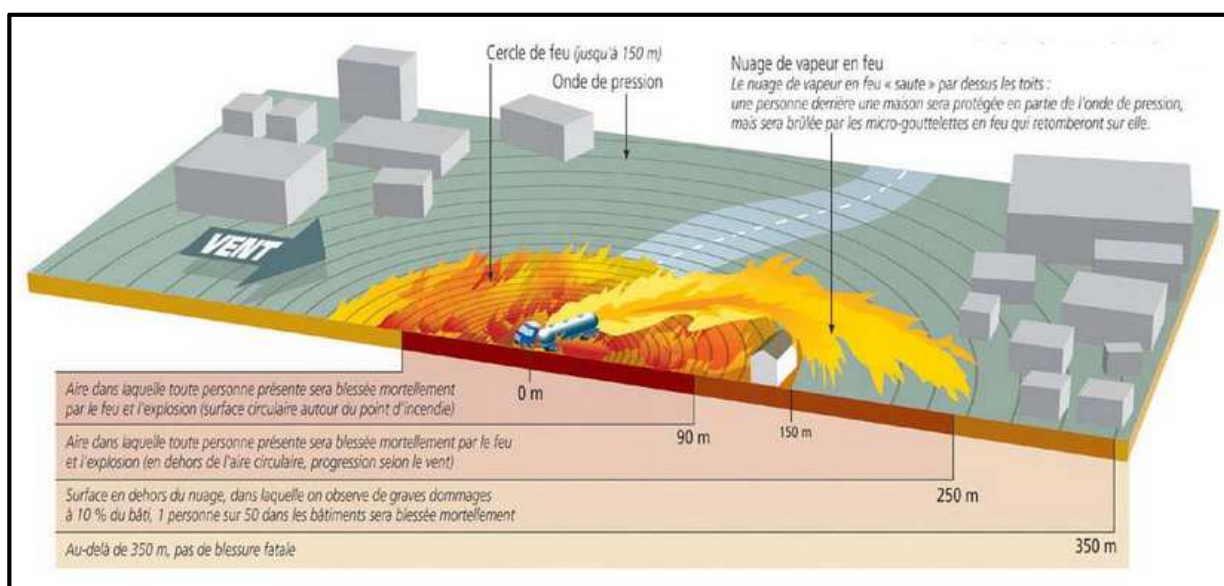
Des plans de secours (TMD, plan rouge) déclenchés par le préfet organisent l'articulation des secours en cas d'accident et notamment la cellule mobile d'intervention chimique (CMIC) des pompiers.

Le protocole TRANSAID permet, à l'échelon national, l'intervention rapide en tout point du territoire des meilleurs spécialistes du produit en cause.

✓ **Description des enjeux**

Les enjeux sont les personnes, les infrastructures ou l'environnement se trouvant dans un périmètre de sécurité autour de la zone où l'accident s'est produit. La distance du périmètre de sécurité est déterminée par le SDIS.

Exemple : explosion d'un camion-citerne



S'agissant d'un risque diffus pouvant se produire sur l'ensemble de la commune, les enjeux sont variables selon le type d'accident et la nature des produits transportés.

3.8 RISQUE NUCLÉAIRE

✓ Description de l'aléa

Définition

L'aléa nucléaire consiste en des rejets contaminés dans l'atmosphère consécutifs à un accident nucléaire. Dans ce cas, la prise de comprimés d'iode stable (iode 127) diminue considérablement le risque de cancer de la thyroïde provoqué par l'inhalation d'iode radioactif (iode 131). C'est pourquoi la France a planifié une distribution de comprimés à la population se trouvant hors du périmètre immédiat d'un Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) en cas de besoin.

Sur la commune

La commune de Niort est située dans un rayon de 100 km environ de 3 Centres Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) :

- Civaux (86),
- Chinon (37),
- Blaye (33).



Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Prévention

Même si la commune de Niort n'est pas comprise dans le périmètre de l'un des plans particuliers d'intervention, une disposition spécifique ORSEC peut être activée par le Préfet en cas d'incident majeur sur l'une de ces installations. Il s'agit du plan ORSEC de distribution de comprimés d'iode.

Ce plan départemental (révisé le 12 juin 2012) prévoit la réponse de l'ensemble des acteurs de sécurité civile et notamment la distribution de comprimés iode par la commune à la population.

Les comprimés d'iodure de potassium sont dosés à 65 mg, soit 50 mg d'iode stable par comprimé et sont sécables en 4.

Stockage	Quantité
carton	1
boite	50
comprimé	500

Stockage	Quantité
boite	1
comprimé	10

✓ **Description des enjeux**

L'aléa nucléaire à Niort concerne l'ensemble de la population du canton soit 77683 personnes (chiffres municipaux 2016 et préfectoraux 2011) dont au moins 17500 personnes prioritaires (jeunes de moins de 20 ans).

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

3.9 RISQUE ACCIDENT D'AÉRONEF

✓ Description de l'aléa

Définition

L'aérodrome Niort-Marais Poitevin est situé sur la commune de Niort et comptabilise environ 25000 mouvements par an. Avec ses 83 appareils basés et ses 500 pilotes référencés dans 12 organismes différents, il a été mis en place des procédures (inscrites dans le Plan SATER) de lutte contre les potentiels accidents liés à son activité, et notamment la recherche terrestre et la localisation précise d'aéronefs civils ou militaires en détresse et de ses occupants.

L'aérodrome est équipé d'une tour de contrôle qui lui permet de suivre et d'enregistrer toutes les données relatives au trafic aérien dans la commune, mais aussi de 3 pistes dont une piste de 1783 mètres de longueur permettant l'atterrissage et le décollage d'avions comportant jusqu'à 100 places de jour comme de nuit par bonnes et mauvaises conditions météorologiques.



L'aérodrome dispose d'un SSLIA (service de sauvetage et lutte contre les incendies d'aéronefs) permettant d'intervenir sur les premières urgences. Le site comporte deux cuves d'hydrocarbures (gérées par l'entreprise Total), totalisant 40m³.

L'aérodrome est géré par la Ville de Niort où 5 agents se relaient afin d'assurer une astreinte 7j/7j et 24h/24h.

Date	accident	Conséquences
2013	Accident d'un ULM dans l'axe de piste	1 mort
2013	Accident d'un parachutiste à l'atterrissage	1 mort
2013	Atterrissage d'urgence dans 1 champ	Aéronef détruit, 1 blessé

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

2017	Atterrissage d'urgence sur aéroport	
2017	Accident à l'atterrissage d'un planeur	1 blessé léger
2017	Crash sur aéroport	Aéronef fortement endommagé
2018	Accident à l'atterrissage	aéronef détruit

✓ Description des enjeux

Les enjeux sont les personnes, les infrastructures ou environnements se trouvant dans un périmètre de sécurité autour de la zone où l'accident s'est produit. La distance du périmètre de sécurité est déterminée par le SDIS.

S'agissant d'un risque diffus pouvant se produire sur l'ensemble de la commune, les enjeux sont variables selon le lieu de l'accident et la taille de l'aéronef.




Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

3.10 RISQUE ATTENTAT / VIGIPIRATE

✓ Description de l'aléa

Définition

Le territoire national peut être la cible de menaces terroristes. Trois postures de vigilance ont été instituées par le Ministère de l'Intérieur début décembre 2016.

	<p>URGENCE ATTENTAT</p> <p>Vigilance et protection maximum en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat</p> <p>Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat</p>
	<p>SECURITE RENFORCEE – RISQUE ATTENTAT</p> <p>Face à un niveau élevé de la menace terroriste</p> <p>Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles</p>
	<p>VIGILANCE</p> <p>Posture permanente de sécurité valable en tout temps et en tout lieu</p> <p>Nombreuses mesures permanentes de sécurité</p>

Ce dispositif permanent s'applique sur l'ensemble du territoire métropolitain et outre-mer aux grands domaines d'activité de la société (les transports, la santé, l'alimentation, les réseaux d'énergie, la sécurité des systèmes d'information, contrôle aux frontières, installations dangereuses, rassemblements).

Il vise à associer tous les acteurs de la nation susceptibles de contribuer à la vigilance, à la prévention et à la protection contre la menace terroriste : l'État, les collectivités territoriales, les opérateurs et les citoyens.

En outre, la commune gère des sites à caractère sensible qui nécessitent une vigilance particulière et la mise en place de mesures de nature à assurer la protection des locaux et des systèmes informatiques et téléphoniques des sites concernés.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

✓ **Description des enjeux**



7 sites ou manifestations ont été placés sous posture de vigilance permanente sur la commune de Niort (circulaire préfectorale 28.02.2014).

Réf	Dénomination	Adresse
321	Mairie	place Martin Bastard
441	Parc des expositions de Noron	6 rue Archimède
442	Stade René Gaillard	105 avenue de la Venise Verte
444	L'Acclameur	50 rue Charles Darwin
611	Fête de la musique	Centre-ville
612	Feu d'artifices du 14 juillet	Centre-ville (place de la Brèche)
811	Aérodrome de Niort Marais Poitevin	578 avenue de Limoges

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

3.11 RISQUES EMERGENTS

Face à un environnement évolutif et complexe, il convient de prendre en compte de nouveaux risques pour lesquels une stratégie opérationnelle doit être déclinée dans le PCS.

Rupture d'alimentation en eau :

Le SEV est en charge de l'étude de vulnérabilité de la distribution d'eau.

Il doit dans son plan d'urgence veiller à pérenniser l'alimentation en eau de la Ville de Niort.

Si l'alimentation par les réseaux d'eau ne peut être assurée. L'alimentation en eau peut se faire par des vecteurs mobiles (camions citernes).

Le PC de crise de la ville peut servir de support à la gestion de crise d'alimentation en eau, en particulier sur sa fonction de coordination, de gestion logistique et de communication.

Les tempêtes tropicales et ouragans :

Rapidement abordé dans l'aléa lié aux tempêtes les ouragans et tempêtes tropicales diffèrent des tempêtes de l'atlantique nord par leur zone de survenance (les Açores) et leur périodicité. Ils se créent en fin d'été lorsque les eaux de l'océan Atlantique dépassent 25°C. Ces dépressions tropicales se transforment en ouragan et peuvent approcher nos côtes Françaises. (Ophélie 2017, Leslie 2018, Lorenzo 2019). Seulement, il faut adapter la réponse opérationnelle par rapport aux tempêtes hivernales, ce type de phénomène intervenant en septembre et octobre, (exemple de risques accrues des chutes d'arbres lorsque ceux-ci ont encore des feuilles).

Les épidémies :

- Le Chikungunya, la Dengue et le Zika sont des maladies à transmission vectorielle, elles se transmettent de personne à personne par l'intermédiaire de moustiques infectés, (présence constatée à Niort de moustiques Tigres). Dans les années à venir il faudra apporter une réponse opérationnelle préventive et curative.
- Les virus, bactéries prions : La ville peut être soumise à des mesures sanitaires liées aux risques pandémiques. La commune est un acteur de l'organisation de ces gestions de crise (à l'identique de la grippe H1N1 de 2009). Les gripes aviaires, porcines, les virus importés (Ebola, ...) ou propagés volontairement (Anthrax) peuvent entraîner des crises qui peuvent être gérées au niveau local.

Les risques sociétaux :

Les mouvements sociaux doivent être également étudiés dans le cadre du PCS pour en mesurer leurs effets sur la ville et définir une stratégie adaptée. Les mouvements des « bonnets rouges » en 2013 ou des « gilets jaunes » en 2019 peuvent avoir un impact qui nécessite des méthodes de gestion de crise.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

SYNTHESE DU PCS SUR LES RISQUES DE LA VILLE DE NIORT

Le Risque : C'est la combinaison d'enjeux soumis à un aléa : aléa x enjeux = Risque.

Aléa : Probabilité d'occurrence au cours d'une période de référence d'un phénomène naturel dangereux donné, dans une région donnée et avec une intensité donnée. L'aléa représente la menace.

Enjeux : Eléments exposés auxquels on associe une valeur (humaine, économique, fonctionnelle, sociale...). Cette valeur sera utilisée dans l'analyse de risque pour estimer les pertes potentielles.

Le **risque majeur** (d'après *www.prim.net*) est "la possibilité d'occurrence d'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société". Le risque majeur est défini comme un élément ayant une faible fréquence mais une forte gravité

“La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre”. Haroun Tazieff

	Risques												
	Naturels					Technologiques				Sanitaires		Sociétaux	
Type de Risques	Inondation	Tempête	Neige/verglas	Mouvement de terrain	Séisme	Risque industriel	Rupture de barrage	TMD	Nucléaire	Canicule	Froid	Attentats	Crash aéronef
Aléas	F+	F+	M	Fbl	Fbl	Fbl	Fbl	M	Fbl	F+	Fbl	Fbl	Fbl
Enjeux	F+	F+	Fbl	M	M	F+	F+	M	F+	F+	M	F+	M
Risque Majeur*	F+	F+	Fbl	Fbl	M	M	M	M	M	F+	Fbl	M	M

*Le risque majeur est ici défini à partir de la définition d'Aroun Tazieff sans critères d'évaluation objective stricte, les normes internationales ne pouvant s'appliquer à l'échelle d'une commune.

F+ = Fort ; M = Moyen ; Fbl = Faible

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

PARTIE 4 : SCENARIO DE CRISE

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

4.1 PRESENTATION DES SCENARIOS

La Ville de Niort a retenu plusieurs scénarios de crise à traiter prioritairement.

Chaque scénario implique 3 niveaux d'intervention. Pour chaque scénario il est élaboré des actions générales et des actions spécifiques. Les niveaux sont classés, du danger le plus bas au plus haut.

- jaune.
- orange.
- rouge.

Chaque niveau implique des actions adaptées. Selon les risques encourus. Le préfet peut à tout moment déclencher le plan ORSEC si :

- l'évènement impacte plusieurs communes.
- l'évènement concerne un site SEVESO, le barrage de la Touche Poupard.
- le Plan ORSEC départemental est déclenché.

Les scénarios retenus :

- risque inondation.
- risques météorologiques (tempête neige/verglas)
- risque industriel.
- risque rupture de barrage.
- risque transport de matières dangereuses.
- risque nucléaire.
- risque chute d'aéronef.
- risque attentat / vigipirate.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

4.2 REPONSE OPERATIONNELLE

Risque inondation

Niveau 1 : vigilance jaune – Crue modérée de la Sèvre Niortaise.

(Station de la Tiffardière : 150 m³/s, station des Vieux ponts : 12,30 m NGF).

Enjeux potentiels : 26 maisons de plain-pied (52 hab) + restaurants, aires de stationnement et axes de circulations.

Stratégie :

- Si nécessaire activation du PCS et du PCC.
- Analyse de la situation en cours et à venir (suivi des informations, des alertes vigicrues et des débits de la Sèvre sur son cours principal et ses affluents).
- Alerte des services municipaux concernés + si nécessaire l'équipe de soutien de sécurité civile (75 agents).
- Activation de l'automate d'appel.
- Information de la population à partir des réseaux sociaux et la page web de la mairie.
- Activation d'un numéro vert.
- Alerte le SEV (usine de traitement des eaux) + CAN (base nautique de Noron et piscine Pré Leroy) + Fort Foucault + restaurants (La Belle étoile, L'entracte, la Roussille, Les Planches, Chez Zoé) + Port Boinot + chantiers en cours en bord de Sèvre.
- Mise en place de la signalisation (barrières) pour fermer l'accès aux voies routières :

Rive droite

- P1 = chemin des pêcheurs / rue du Moulin d'Ane
- P2 = rue de Coquelongne / passerelle de Coquelongne / chemin des Amourettes
- P3 = rue de Bessac (partie basse) / rue du Moulin de Bessac
- P9, P11, P12, P13, P14, P18 = quai Maurice Métayer
- P10 = quai de Belle Ile / rue de la Chamoiserie
- P15 = rue Saint Martin / rue Castel Parc
- P19, P20, P22 = chemin du Halage
- P21 = impasse de la Roussille / voie communale n°13
- P23 = rue du Grand Port / limite Magné

Rive gauche

- P28 = chemin du Pissot
- P29 = quai de la Regratterie
- P34 = rue du 8 mai 1945 / rue de la Règle
- P56 = rue de la Prairie

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

- P58 = rue de la Clie
- P59 = rue du Grenouillet
- P60 = rue des trois ponts / limite Bessines

Fermeture parkings, aires de stationnement, espaces :

- place des Ormeaux
 - square Clouzot
 - parking et aire de camping-car de Bessac
 - parking restaurant IUT Noron
 - aire des gens du voyage Noron
- Procède à la reconnaissance des habitations de plain-pied (26) + parkings souterrains des résidences (Chamoiserie, Villon) + restaurants (La Belle étoile, L'entracte, la Roussille, Les Planches, Chez Zoé)
 - Approvisionnement de parpaing pour élévation des meubles (la pose en élévation est réalisée par le résident ou les sapeurs-pompiers)
 - Si nécessaire, sollicite le SDIS pour les interventions de reconnaissance et de sauvetage.

Niveau 2 : vigilance orange – Crue rare de la Sèvre Niortaise

(Station de la Tiffardière : > 220 m³/s, cote altimétrique aux Vieux Ponts : 12.70 m NGF)

Zonage correspondant à l'aléa fort du PPRI.

Enjeux potentiels : 1170 habitants. 273 logements avec étage (546 hab), 13 résidences (572 hab).

Stratégie :

- Même stratégie que pour le niveau 1
- Activation du PCS et du PCC
- Mise en place de la signalisation (barrières) pour interdire l'accès aux voies routières :

Rive droite

- P5 = rue de Bessac / rue Gustave Eiffel
- P6 = rue de Bessac / rue du Pré Leroy

Rive gauche

- P24 = rue du Moulin d'Ane / rue du Bas Surimeau
- P25 = rue Maison Neuve / rue de Bel Air
- P30 = rue du Bas Sablonnier
- P31 = rue du Jaune
- P32 rue Auguste Perret
- P33 = impasse de la Plante

Lambon

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

- P26, P24 = rue d'Antes 6, P8 = rue Gustave Eiffel, rue Henri Barbusse

- Fermeture parking :
 - Biscara
- Procède à l'évacuation préventive des habitations de plain-pied (26).
- Procède à la reconnaissance des habitations en aléa fort + parkings souterrains des résidences.
- Ouverture d'un centre d'hébergement d'urgence dimensionné pour accueillir 100 personnes.
- Sollicite la protection civile 79 pour obtenir un accompagnement dans la gestion organisationnelle du centre d'hébergement d'urgence.
- Sollicite l'un des 4 commerces identifiés pour récupérer du ravitaillement d'urgence.
- Coordination avec le SDIS pour les interventions de reconnaissance et de sauvetage

**Niveau 3 : vigilance rouge – Crue exceptionnelle de la Sèvre Niortaise (crue 1982)
(Station de la Tiffardière : > 300 m³/s, cote altimétrique aux Vieux Ponts : 13,80 m NGF)**

Zonage correspondant aux aléas fort et moyen confondus du PPRI

Enjeux en aléa fort = hauteur d'eau > à 1 m (enjeux similaires au niveau 2)

Enjeux en aléa moyen = hauteur d'eau < à 1 m

2449 habitants. 57 maisons de plain-pied (114 hab), 796 logements (1592 hab), 16 résidences avec étages (743 hab).

2044 élèves + 244 agents répartis dans 4 établissements scolaires, 250 salariés répartis dans 60 commerces, 1 crèche, 1 CTM et 81 résidents d'un EHPAD).

Stratégie :

- Même stratégie que pour les niveaux 1 et 2
- Mise en place de la signalisation (barrières) pour interdire l'accès aux voies routières :

Rive droite

- P4 = rue de la Corderie / allée Fleuriau
- P5 = rue de Bessac / allée de Fleuriau
- P6, P7 = rue Gustave Eiffel / rue de la Corderie / rue Henri Barbusse
- P9 = rue de Fontenay / rue Gambetta
- P10 = rue Gambetta
- P11 = rue Jean Macé / rue Gambetta
- P25 = rue du 8 mai 1945 / rue de la Tiffardière
- P26 = rue des Près Robert / rue des Petites Bouteilles
- P27, P28 = rue des Petites Bouteilles / rue de la Moucherie
- P29 = rue des Petites Bouteilles / rue du Grand Port

Rive gauche

- P36 = rue de la Poterne / quai de la Regratterie

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

- P38 = rue de l'Espingole
- P39 = rue de Ribray / rue du Bas Sablonnier
- P40 = rue de Comporté / rue du Bas Sablonnier
- P 43 = rue Euclide
- P 44 = rue Thalès
- P 45 = rue Archimède
- P 46, P47 = rue des Marais
- P49 = impasse du Port des Pêcheurs
- P50 = impasse du Port Lateau
- P51 = impasse de l'Ancien Abreuvoir
- P52 = impasse de l'île aux oiseaux
- P53 = impasse Leogdarienne
- P54 = impasse du Chat Pendu
- P56 = rue des Bas Près
- P57 = rue Xavier Bernard / rue Breuillac Laydet

Lambon

- P61 = rue des Fontenelles
- P62 = rue des Vieux Puits
- P63 = rue de la Poste / impasse de la Poste
- P64 = rue de la girouette / rue de la Passerelle
- P65 = rue des Nardouzans / rue des Colombes
- P66 = rue des Colombes / rue Blanche
- P67 = rue Noire / venelle des Pissenlits
- P68, P69 = rue de la Grange Verrines / chemin du Champ Lusson
- P70 = impasse du Lambon
- P71 = rue de la Mairie / place du Lambon
- P72 = rue de la Passerelle
- P73 = rue de la Poste / rue de la Mairie

Fermeture parkings :

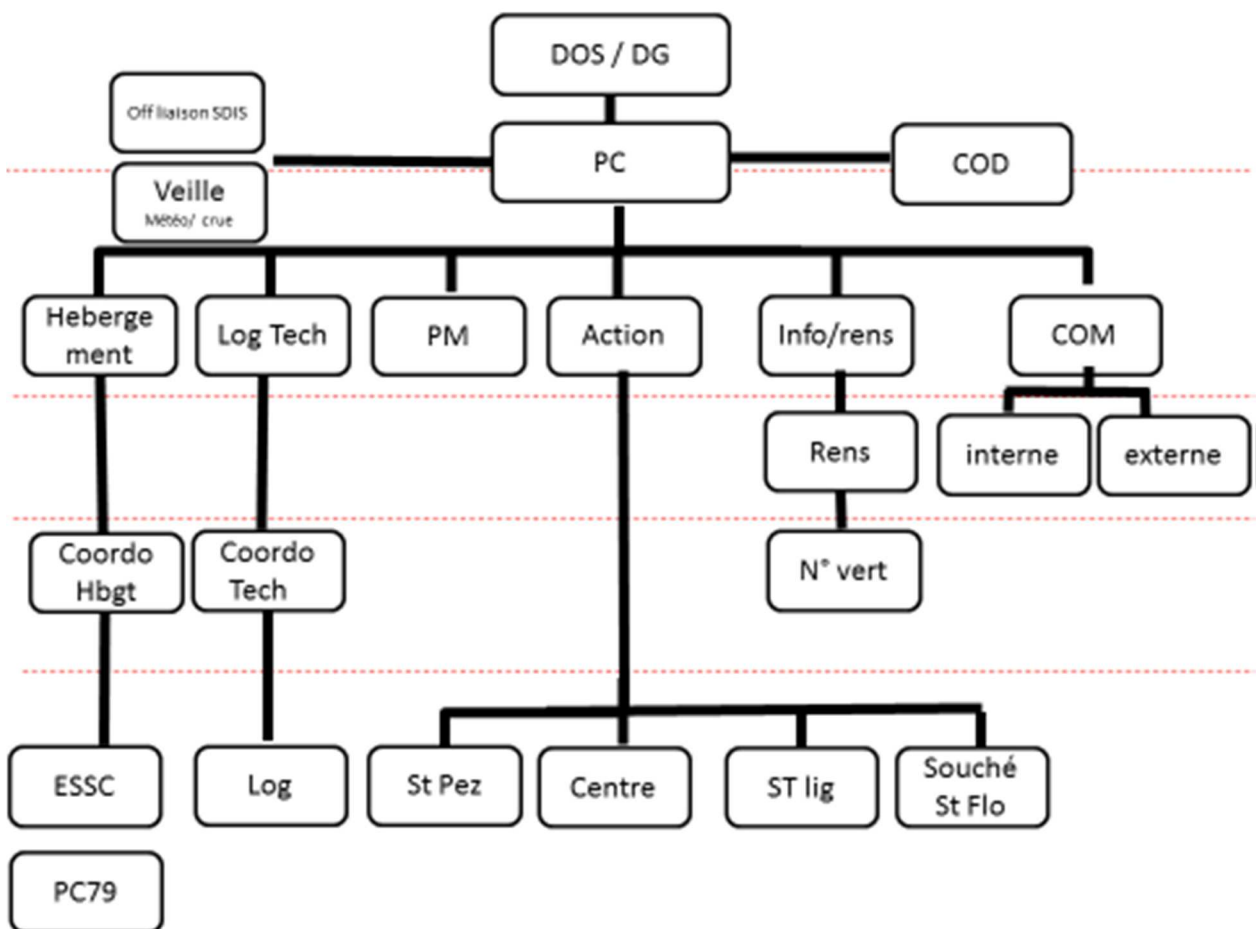
- Cale du port
- Capucins
- Gambetta
- Gustave Eiffel
- Mégisserie

- #### Procède à l'évacuation préventive des habitations de plain-pied (83) + pôle universitaire niortais, groupe scolaire privé Sainte Macrine + groupe scolaire privé Sainte Thérèse + collège privé Saint André-Notre Dame + centre d'action culturelle + Fort Foucault + crèche du Mûrier + centre technique municipal + église Sainte Etienne + médiathèque Pierre Moinot + pépinière d'entreprises l'arche bleue + commerces.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

- Procède à la reconnaissance des habitations en aléa fort et en aléa moyen + résidences et parkings souterrains.
- Matérialisation de 6 points de rassemblement pour la population (école la Mirandelle, salle des fêtes de Sainte Pezenne, école Jean Macé, maison de quartier Tour Chabot, maison de quartier Saint Liguair, maison de quartier Souché).
- Acheminement des personnes évacuées entre les points de rassemblement et le centre d'hébergement d'urgence ouvert (bus Transdev).
- Si ouverture d'un centre d'hébergement d'urgence, sollicite la protection civile 79 pour obtenir un accompagnement dans la gestion organisationnelle du centre d'hébergement d'urgence.
- Si ouverture d'un centre d'hébergement d'urgence, sollicite l'un des 4 commerces identifiés pour récupérer du ravitaillement d'urgence.

Organisation Préparatoire du PCC « gestion de crise inondation »



Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Risque météorologiques (vent violent, orage, neige-verglas, grand froid et canicule)

Niveau 1 : vigilance jaune

Stratégie :

- Assure une veille météorologique.
- Recherche à anticiper pour un éventuel passage en vigilance orange.

Stratégie spécifique vents violents :

- Fermeture du passage du commerce en centre-ville à partir de 80 km/h.

Niveau 2 : vigilance orange

Rafales de vent > à 100 km/h

Orages

Neige, verglas

Plan d'urgence hivernale T°C < à 0°C la journée ; T°C < -5°C la nuit / <-10°C ressenti (3 jours consécutifs)

Canicule T° > à 35°C (3 jours consécutifs)

Stratégie :

- Même stratégie que pour le niveau 1.
- Activation de la cellule d'évaluation.
- Si nécessaire activation du PCS et du PCC.
- Alerte des services municipaux concernés + si nécessaire l'équipe de soutien de sécurité civile (75 agents).
- Activation de l'automate d'appel :
 - alerte de la population par sms.
- Information de la population à partir des réseaux sociaux et la page web de la mairie.

Stratégie spécifique vents violents :

- Fermeture des cimetières.
- Annulation des manifestations se déroulant en extérieur. Fermeture des chapiteaux tentes et structures pour un vent prévu à 100 km/h.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Stratégie spécifique neige et verglas :

- Activation du plan viabilité hivernale (7 circuits prioritaires).
Du 15 novembre au 15 mars, le réseau routier est sous surveillance. Une équipe d'astreinte composée de 8 agents est mobilisable 24h / 24h. Elle est dotée de 2 saleuses portées, dont une équipée d'une lame. 400 tonnes de sel sont stockés au CTM de la Chamoiserie.

Stratégie spécifique grand froid :

- Mise à disposition de la salle de Pré Leroy pour l'accueil de sans-abri (17 places).
Accueil et prise en charge assurées par la Croix Rouge de 20h à 8h.
Du 1^{er} novembre au 31 mars, Le Centre Communal d'Action Sociale organise l'activité des équipes mobiles de veille sociale (EMVS). Les maraudes sont conduites du mercredi au vendredi (17h-1h) et le week-end (18h-1h) par les équipes du CCAS. La Croix Rouge assure le lundi et le mardi (19h-24h).

Stratégie spécifique canicule :

- Appel de toutes les personnes inscrites sur le registre canicule.
- Activation de l'automate d'appel.
- Activation d'un numéro vert.
- Si nécessaire, déclenchement de visites à domicile.

Niveau 3 : vigilance rouge

Rafales de vent > à 140 km/h

Orages

Neige, verglas

Plan d'urgence hivernale T°C < à 0°C la journée ; T°C < -10°C la nuit / -18°C ressenti (3 jours consécutifs)

Canicule

Stratégie :

- Même stratégie que pour les niveaux 1 et 2.
- Activation du PCS et du PCC.
- Activation de l'automate d'appel.
- Activation d'un numéro vert.
- Si nécessaire, ouverture d'un centre d'hébergement d'urgence dimensionné pour accueillir 100 personnes.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

- Si ouverture d'un centre d'hébergement d'urgence, sollicite la protection civile 79 pour obtenir un accompagnement dans la gestion organisationnelle du centre d'hébergement d'urgence.
- Si ouverture d'un centre d'hébergement d'urgence, sollicite l'un des 4 commerces identifiés pour récupérer du ravitaillement d'urgence.

Stratégie spécifique vents violents :

- Fermeture des établissements recevant du public.
- Mise en place de la signalisation (barrières) aux espaces arborés (parcs, jardins, aires de jeux).
- Alerte toutes les entreprises intervenant pour le compte de la ville ayant des échafaudages, grues,...

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Risque industriel :

Les établissements industriels classés Seveso disposent de procédures pour faire face à d'éventuels dysfonctionnements ou accidents :

- plan d'opération interne (POI), élaboré par l'industriel, il définit les moyens internes à mettre en œuvre lorsque l'incident ne dépasse pas les limites de l'emprise foncière de l'établissement,
- plan particulier d'intervention (PPI), établi par le Préfet, il décrit l'organisation des secours lors d'un sinistre susceptible de déborder de l'enceinte de l'entreprise.

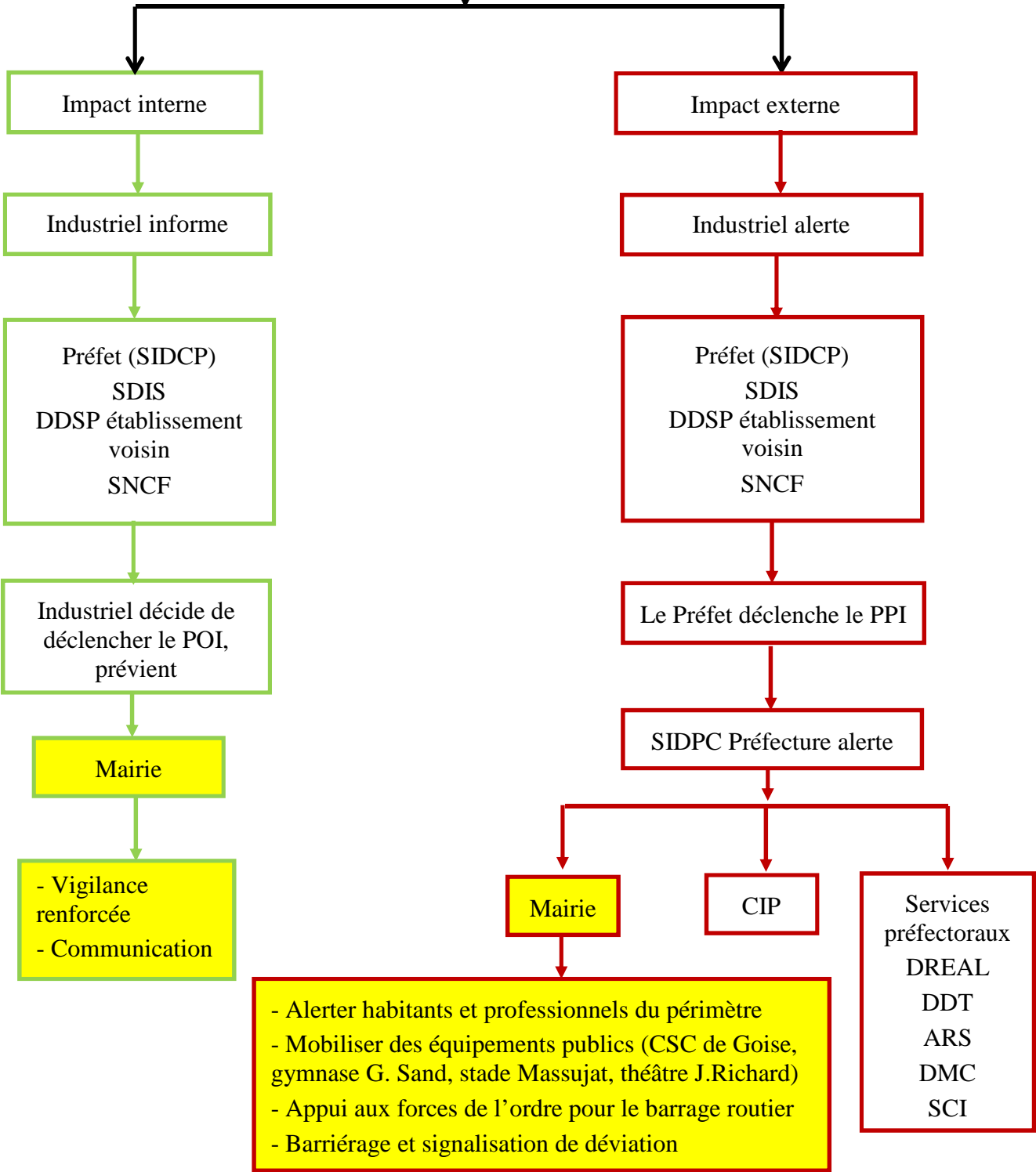
Le site industriel de QUARON étant classé Seveso seuil bas n'est pas soumis réglementairement à l'élaboration d'un PPI, mais uniquement à un POI.

Activation PPI Antargaz-Finagaz / Kraton Chemical

Stratégie :

- Activation du PCS et du PCC.
- Activation de l'automate d'appel.
- Information de la population à partir des réseaux sociaux et la page web de la mairie (sous contrôle de la Préfecture).
- Alerter le golf et l'hippodrome.
- Achemine des barrières aux 8 points de bouclage :
 - P1 = bretelle de sortie rocade RD 611 / zone de Saint Florent
 - P2 = bretelle d'entrée rocade RD 611 / RD 106
 - P3 = intersection rue Jean Jaurès / rue du Nord
 - P4 = intersection avenue Saint Jean d'Angély / rue du Nord
 - P5 = bretelle de sortie rocade RD 611 / RD 850
 - P6 = avenue Saint Jean d'Angély / rue des Près du Paire
 - P7 = chemin du grand ormeau / entrée du golf
 - P8 = bretelle de sortie rocade RD 611 / zone de Saint Florent
- Mise à disposition des équipements municipaux suivants :
 - centre socio-culturel de Goise pour le poste de commandement opérationnel.
 - gymnase George Sand pour le poste médical avancé et/ou la cellule d'urgence médico-psychologique.
 - stade Massujat pour une aire d'atterrissage.
 - petit théâtre Jean Richard pour une chapelle ardente.
- Apport d'un soutien de la Police municipale auprès des forces de l'ordre pour tenir les points de bouclage.

Incident / accident industriel



Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Risque rupture de barrage

Activation PPI barrage

Stratégie :

- Activation du PCS et du PCC.
- Activation de l'automate d'appel.
- Information de la population à partir des réseaux sociaux et la page web de la mairie (sous contrôle de la Préfecture)
- Mise en place de la signalisation (barrières) pour interdire l'accès aux voies routières :

Rive droite

- chemin des pêcheurs / rue du Moulin d'Ane
- rue de Coquelone / rue du Moulin d'Ane
- rue de la grimpette / rue du bijou
- rue des amourettes / cimetière
- place Henri Lambert
- rue des amourettes / rue de l'Hometrou
- rue de la corderie / allée de Fleuriau
- sortie boulevard de l'Europe / rond-point combattants d'Indochine
- rue du Prieuré Saint Martin / rue Rosélia Rousseil
- giratoire avenue de Lattre de Tassigny
- rue Castel Parc / rue de la Recouvrance
- chemin des Chizelles
- boulevard Willy Brandt
- chemin de la prairie à Chey / chemin de la Sèvre à Chey
- impasse de la Roussille
- rue de la Tiffardièrre
- rue du Grand port / rue des Boutinets
- rue du Grand port / la Giole
- chemin rural des Près du Moulin

Rive gauche

- rue du Moulin / rue du Haut Surimeau
- rue de Bel Air
- rue de la Maison Neuve / rue de Bel Air
- rue de la Maison Neuve / rue Schweitzer
- rue d'Antes / rue Tristan Tzara
- rue des Mésanges / chemin Bois de Vachette
- chemin Bois de Vachette / rue F. Broussais

- rue d'Antes / rue de la maison neuve
- chemin du Pissot / chemin source du Vivier
- rue du Vivier / chemin des roches Vivier
- rue Perrière / rue de la Regratterie
- rue Saint André / rue Segretain
- parvis Saint André
- rue Basse
- rue Cloche Percé / rue du soleil
- rue de l'Hôtel de Ville
- rue de l'Abreuvoir / rue Du Guesclin
- rue de Pelet
- rue de l'Espingole
- rue du Bas Sablonnier / rue de Ribray
- chemin des Côteaux de Ribray
- rue bas sablonnier / rue de comporté
- rue Max Linder / place Jouvot
- impasse de comporté
- rue du jaune / boulevard de l'Atlantique
- boulevard de l'Atlantique / avenue Salvador Allende (2 points)
- rond-point avenue Salvador Allende boulevard de l'Atlantique (2 points)
- rond-point avenue Salvador Allende / avenue de Wellingborough (2 points)
- rond-point rue des marais / avenue de Wellingborough (2 points)
- rond-point avenue Venise verte / avenue de Wellingborough (2 points)
- rue du moulin / impasse Leodgarienne
- rue de la règle / impasse du chat pendu
- rue du 8 mai / rue des écureuils
- rue Breuillac Laydet
- rue Dreux du radier / rue des Gardoux
- rue Xavier Bernard
- avenue de Sevreau / rue du Grenouillet
- rue des trois ponts (direction Bessines)
- boulevard de l'Atlantique

Fermeture parkings, aires de stationnement, espaces :

- place des Ormeaux
- petit amphithéâtre du Moulin du Roc
- parking et aire de camping-car de Bessac
- parking Biscara
- parking Gambetta
- parking Moulin du Milieu
- parking Cale du Port
- parking des Capucins

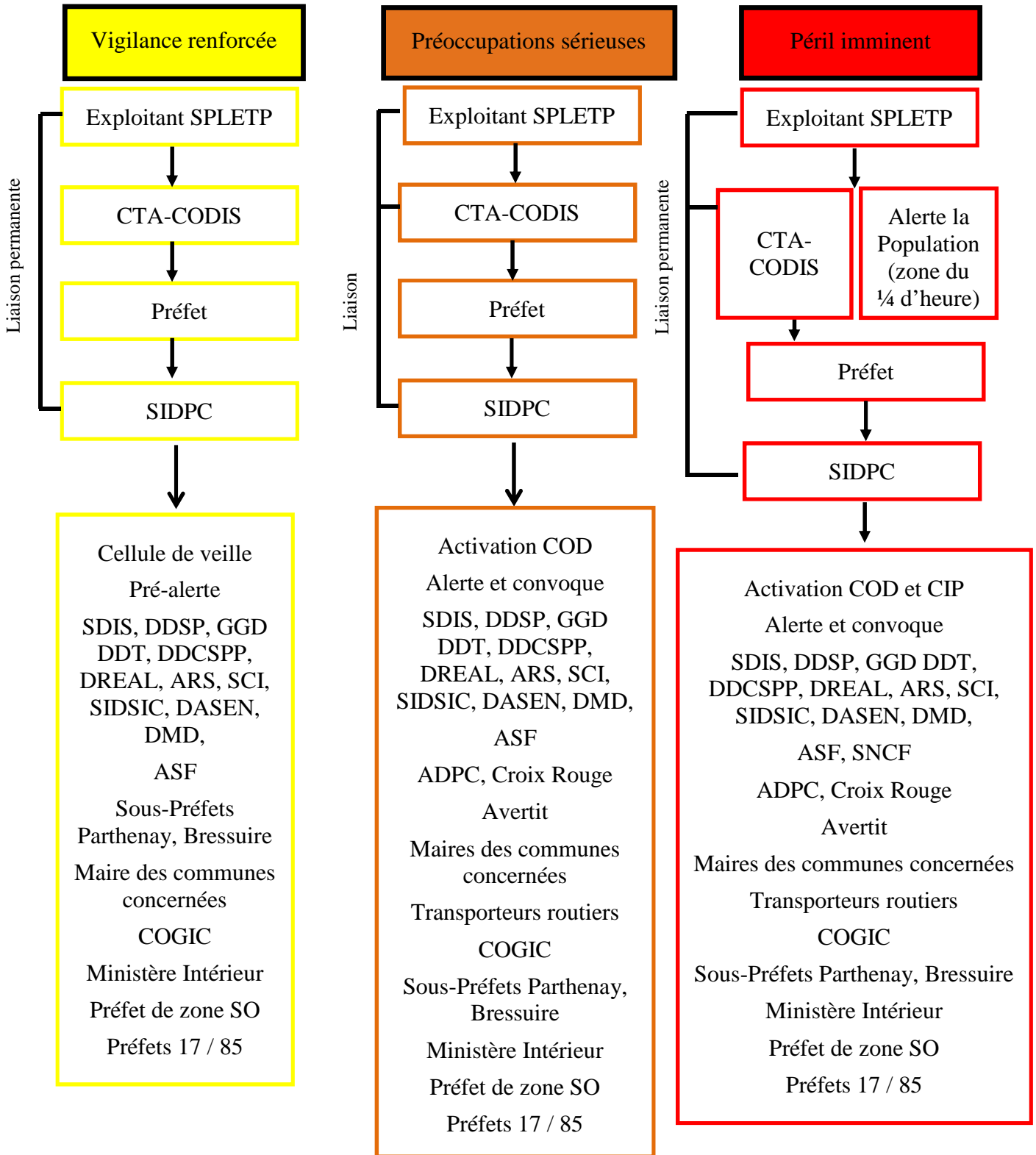
Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

- parking Gustave Eiffel
- parking de la Mégisserie
- parking IUT Noron
- aire des gens du voyage Noron
- Procède à l'évacuation des habitations dans les secteurs suivants :
 - Rive droite
 - Sainte Pezenne : rue du Moulin d'Ane, rue de Coquelone, rue des amourettes.
 - Centre-ville : rues de Bessac, Baugier, Gambetta, de Genève de la Chamoiserie, Gustave Eiffel, Jean Macé, des quatre vents, Auguste Renoir, François Vilon, Saint Martin, cale du port, quai Maurice Métayer.
 - Saint Liguairre : rues des Boutinets, de la Tiffardière, du 8 mai, du Grand Port, des Prés Robert.
 - Rive gauche
 - Quartier Nord : rues du Bas Surimeau, maison Neuve, d'Antes.
 - Centre-ville : chemin du Pissot, rues du Bas Sablonnier, Auguste Perret, place des Halles, rue de l'Espingole, quai de la Regratterie, quai de Belle Ile.
 - Noron : rues Thalès, Archimède, avenue Salvador Allende.
 - Saint Liguairre : rues du 8 mai, de la Règle, de la Clie, des Marais, des trois ponts, Pierre Simon, de la Fantaisie, avenue de la Venise Verte.
- Procède à l'évacuation :
 - des établissements scolaires (pôle universitaire niortais, institut catholique supérieur Saint André, lycée Jean Macé, collège Notre Dame groupe scolaire Saint Macrine, école primaire Jean Macé),
 - des équipements publics (base nautique de Noron, CAC Moulin du Roc, CTM de la Chamoiserie, cimetière de Saint Liguairre, église Saint Etienne, Fort Foucault, médiathèque Pierre Moinot, parc des expositions de Noron, pépinière d'entreprises l'Arche Bleue, piscine Pré Leroy, port Boinot, salle de la Place du Port, stade de la Roussille.
 - des établissements privés (mutuelles, commerces).
- Alerte l'usine de traitement des eaux du vivier, la station d'épuration Goillard.
- Matérialisation de 9 points de rassemblement pour la population (école la Mirandelle, stade de Cholette, Place de la Brèche, stade René Gaillard, complexe des Gardoux, stade de Saint Liguairre, Rue de la Roussille / boulevard Willy Brandt, foyer de la Recouvrance, collège Rabelais)
- Acheminement des personnes évacuées entre les points de rassemblement et le centre d'hébergement d'urgence ouvert (bus Transdev).
- Ouverture des centres d'hébergement d'urgence prévus par le dispositif (salle Henri Barbusse, salle de l'Acclameur, salle de la Venise Verte, salle de Pissardant, Salle George Sand, salle Omnisport, salle de Souché, salle de Sainte Pezenne, salle de L'IUFM, salle du Pontreau).

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

- Si ouverture des centres d'hébergement d'urgence, sollicite la protection civile 79 pour obtenir un accompagnement dans la gestion organisationnelle du centre d'hébergement d'urgence.
- Si ouverture des centres d'hébergement d'urgence, sollicite l'un des 4 commerces identifiés pour récupérer du ravitaillement d'urgence.

✓ Les schémas de transmission de l'alerte



Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Risque transport de matières dangereuses

Accident de TMD

Stratégie :

- Activation du PCS et du PCC.
- Activation de l'automate d'appel.
- Information de la population à partir des réseaux sociaux et la page web de la mairie.
- Activation d'un numéro vert.
- Mise en place d'une signalisation aux abords du sinistre (voies barrées, déviations) pour sécurisation des lieux.
- Si nécessaire, ouverture d'un centre d'hébergement d'urgence dimensionné pour accueillir 100 personnes.
- Si ouverture d'un centre d'hébergement d'urgence, sollicite la protection civile 79 pour obtenir un accompagnement dans la gestion organisationnelle du centre d'hébergement d'urgence.
- Si ouverture d'un centre d'hébergement d'urgence, sollicite l'un des 4 commerces identifiés pour récupérer du ravitaillement d'urgence.

A noter que si l'ampleur de l'accident dépasse les compétences du Maire, le Préfet peut déclencher le plan ORSEC spécifique TMD. Par conséquent, le Préfet devient le pilote des opérations en tant que DOS.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Risque nucléaire

Accident nucléaire, déclenchement d'un plan de distribution d'iode

La commune de Niort n'est pas intégrée dans le périmètre géographique d'un risque nucléaire. Néanmoins, 400 000 comprimés sont prévus pour les Deux Sèvres.

En cas d'accident, les villes chef-lieu de canton reçoivent directement le stock destiné à l'ensemble du canton. Pour Niort, la Ville sera livrée directement par le grossiste répartiteur.

Pour la commune de Niort, il est prévu de recevoir **58080 comprimés soit 116 cartons et 8 boîtes**. Pour les autres communes du canton, il sera apporté soit **18000 comprimés soit 36 cartons**. Au total, la livraison comprendra **76500 comprimés rassemblés en 153 cartons**.

Stratégie :

- Activation du PCS et du PCC.
- Activation de l'automate d'appel.
- Information de la population à partir des réseaux sociaux et la page web de la mairie.
- Activation d'un numéro vert.
- Mise en place d'un dispositif de distribution selon 2 scénarios :
 - Scénario 1 : Les écoles sont ouvertes : les crèches, haltes garderies, écoles primaires, collèges, lycées et universités font l'objet d'une livraison spécifique et prioritaire confiée au responsable de l'établissement incluant enfants et personnel. Puis, le reste du stock est dirigé vers les 42 bureaux de vote de la ville de Niort (cf. fiche support n°14 scénario 1 iode).
 - Scénario 2 : Les écoles sont fermées : les crèches, haltes garderies, centres de loisirs et universités font l'objet d'une livraison spécifique et prioritaire confiée au responsable de l'établissement incluant enfants et personnel. Puis, le reste du stock est dirigé vers les 42 bureaux de vote de la ville de Niort (cf. fiche support n° 14 scénario 2 iode).

Conseils

Le moment de la prise du comprimé est fondamental pour assurer une bonne protection. L'efficacité est maximale s'il est ingéré 1 heure avant le rejet et au plus tard 24 après exposition. La rapidité de distribution est donc primordiale.

Pour la distribution des comprimés, il faut tenir compte des éléments suivants :

- Les enfants, adolescents, jeunes adultes (moins de 20 ans) et les femmes enceintes sont les plus vulnérables à l'iode radioactif et donc prioritaires.
- La distribution aux personnes de 20 à 40 ans ne fait l'objet d'aucune contre-indication, mais n'est pas prioritaire.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

- La distribution aux personnes de 40 à 60 ans est peu recommandée par le conseil supérieur d'hygiène publique en France.
- La distribution aux personnes de plus de 60 ans est déconseillée par le conseil supérieur d'hygiène publique en raison des risques d'hyperthyroïdie.
- Les comprimés ne doivent cependant pas être refusés à une catégorie de personnes

Concernant la posologie, les comprimés sont à dissoudre dans une boisson et il existe différentes doses en fonction de l'âge.

Âge	Posologie
Plus de 12 ans	2 comprimés
3-12 ans	1 comprimé
1mois à 3 ans	½ comprimés
Nourrissons à 1 mois	¼ comprimé

Lors de la distribution, seuls des comprimés entiers sont remis. La plaquette est découpée pour remettre le bon nombre de comprimés au patient, à savoir 2 pour les personnes de plus de 12 ans et 1 pour les enfants de moins de 12 ans. Les comprimés seront coupés en 2 ou en 4 par les parents ou les responsables des enfants.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Risque de chute d'aéronef

Accident d'aéronef

Les 4 phases de secours d'un aéronef en difficulté sont inscrites dans le plan appelé SATER et peuvent être mises en œuvre indépendamment :

- *Alpha* : simple demande de renseignements lorsque l'on est sans nouvelles d'un aéronef ;
- *Bravo* limité : demande de vérification dans une zone déterminée de certaines informations en mettant en œuvre un nombre limité de moyens de recherches ;
- *Bravo* : demande de recherches effectives et plus complètes lorsqu'un aéronef est en détresse au sol ou a disparu dans une zone probable sans qu'il soit possible de localiser l'accident aérien ou lorsque le fonctionnement d'une balise de détresse en émission est signalé ;
- *Charlie* : demande de recherches terrestres pour retrouver l'épave d'un aéronef accidenté lorsque la zone probable de l'accident aérien est localisée.

Accident ou suspicion d'accident

L'alerte peut être donnée :

- soit par un témoin, dans ce cas les services ou autorités (mairies, police, sapeurs-pompiers, SAMU, sous-préfecture, préfecture...) qui reçoivent le message d'alerte sont chargés, de recueillir les renseignements suivants :

- l'identification du ou des témoins (nom, adresse, téléphone)
- la localisation précise du secteur de détresse ou du point de chute de l'appareil
- l'heure du phénomène
- le déclenchement ou non d'un incendie en cas d'accident
- les caractéristiques apparentes de l'épave (taille, motorisation, immatriculation civile ou militaire...)
- le nombre de personnes à bord
- l'état apparent des victimes
- l'environnement dans lequel est tombé l'aéronef (zone d'habitat, forêt ...)
- l'éventuel saut d'occupant(s) avec ou sans parachute.

- soit par une personne signalant un retard anormal, les services ou autorités qui reçoivent le message d'alerte sont chargés, de recueillir les renseignements suivants:

- identification de l'interlocuteur (nom, adresse, téléphone)
- nature du lien avec les personnes de et dans l'aéronef
- identification précise de l'aéronef (marque, type, lettres ou chiffres d'immatriculation, aérodromes de départ et de destination, heures de départ et d'arrivée prévues, nom, adresse et téléphone du pilote et des autres occupants).

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

- soit par un organisme spécialisé (aérodrome, etc.)

A noter que le Préfet devient le directeur des opérations de recherches (DOR) des phases "Bravo limitée", "Bravo" et "Charlie" du Plan SATER dont il décide le déclenchement, la mise en œuvre, la suspension comme la clôture.

Accident sur la piste d'atterrissage ou à proximité immédiate

Dans ce cas, l'alerte est transmise suivant la fiche de procédure d'alerte de l'aérodrome aux services et autorités compétentes. Les employés de l'aérodrome ont alors pour mission de sécuriser et faciliter l'accès de ces personnes au lieu de l'accident et de faciliter l'accès à toutes les informations qui leur sont nécessaires.

***N.B :** Les employés de l'aérodrome n'ont aucun pouvoir d'investigation, mais ont une obligation d'information.*

Accident lors d'une manifestation à l'aérodrome

L'organisateur d'un évènement de ce type doit faire une demande d'autorisation au Préfet, accompagnée d'une proposition de dispositif de sécurité pour ledit évènement. Le Préfet est responsable de la validation de ce dispositif et s'avère donc être l'autorité compétente en cas d'accident lors du déroulement de cette manifestation.

Pour l'aider dans sa mission, il dispose de l'appui :

- des associations de sécurité civile pour le secours à personnes
- de la police pour la sécurité de l'évènement
- des pompiers aéronautiques de l'armée de Terre (basés à Cognac en Charente), pour la lutte contre l'incendie d'un aéronef
- du SDIS 79 pour la lutte contre l'incendie civil (parking) ou en renfort des pompiers aéronautiques de l'armée de Terre

Stratégie :

- Activation du PCS et du PCC.
- Activation de l'automate d'appel.
- Information de la population à partir des réseaux sociaux et la page web de la mairie.
- Activation d'un numéro vert.
- Si nécessaire, mise à disposition d'un ou plusieurs équipement(s) pour accueillir les familles des victimes, installer un point de regroupement des victimes et un poste médical avancé.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Risque attentat / vigipirate

Attentat

Les consignes de vigilance et les mesures de prévention et de sécurité suivantes sont à appliquer aux abords des sites sensibles :

- ouvertures des salles de spectacles au moins 30 minutes avant l'ouverture prévue - afin de diminuer les files d'attente à l'entrée des salles en question
- renforcement du nombre d'agents de sécurité et sensibilisation de toutes les personnes professionnelles ou bénévoles chargées de la sécurité
- renforcement de la surveillance à l'entrée des établissements et de leurs parkings
- demande systématique d'ouverture des sacs et paquet, avec les personnes habilitées procéder à la palpation obligatoire. Le refus de se soumettre à un contrôle interdit l'accès au site et justifie l'appel des forces de l'ordre
- signalement immédiat au service de l'ordre institutionnel, de tout événement et comportement suspect, signalement de tout objet abandonné en composant le 17
- mise en place d'un affichage spécifique avec le logo Vigipirate à destination du public : information sur l'ouverture des sacs, sur la mise en œuvre de contrôles aléatoires ou de toute autre mesure relative au renforcement de la sécurité.

En cas de risque avéré ou de forte suspicion, le gestionnaire de site sensible doit aussitôt alerter les services de police et la mairie.

Stratégie :

- Activation du PCS et du PCC.
- Activation de l'automate d'appel.
- Information de la population à partir des réseaux sociaux et la page web de la mairie.
- Liaison entre la Cellule d'Information du Public (CIP Préfecture) et Numéro vert de la Ville de Niort.
- Mise en place de périmètres de sécurité (police municipale) et déviations.
- Si nécessaire, mise à disposition d'un ou plusieurs équipement(s) pour accueillir les familles des victimes, installer un point de regroupement des victimes, un poste médical avancé et une aire d'atterrissage pour les hélicoptères sanitaires.
- Appui des forces de l'ordre (Police Municipale).



ANNEXES

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Annexe 1 : fiches réflexes

Annexe 2 : fiches supports

Annexe 3 : cartographies

Annexe 4 : annuaire de crise

Annexe 5 : moyens humains et techniques

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

ANNEXE 1 : FICHES REFLEXES

La fiche réflexe est un outil stratégique durant la phase d'intervention. Elle doit permettre à l'utilisateur d'être guidé et aidé dans son action. Concrètement, elle doit répondre aux questions « qui ? quoi ? où ? comment ? et quand ? »

Chaque membre qui compose le poste de commandement communal dispose d'une fiche qui se divise en 2 parties :

- une partie dite « dispositions générales » qui correspond à une série de mesures à mettre en œuvre quel que soit l'évènement de sécurité civile auquel on peut être confronté.
- une deuxième partie dite « dispositions spécifiques » qui correspond à des actions bien précises pour les scénarios retenus.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

FICHE REFLEXE DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS

Directeur des opérations de secours

- **Maire : Jérôme BALOGE**
- Suppléant 1 : Adjoint délégué aux risques majeurs
- Suppléant 2 : Élu(e) de permanence

FONCTIONS

Le Maire ou son suppléant est l'autorité administrative responsable de l'organisation des opérations et leurs mises en œuvre. Il est le directeur des opérations de secours (DOS) sur le territoire communal. Il agit en lien étroit avec le commandant des opérations de secours (COS) présent sur le terrain.

Nota : le Préfet assure la direction des opérations de secours dans 3 cas :

- l'évènement impacte plusieurs communes
- l'évènement concerne un site SEVESO, le barrage de la Touche Poupard
- le Plan ORSEC départemental est déclenché.

Le PCC de la Ville de Niort se met des lors à la disposition du COD.

DISPOSITIONS GENERALES

Sur proposition du directeur général des services ou de son suppléant, le Maire ou son suppléant exerce les missions suivantes :

- Déclencher le plan communal de sauvegarde (PCS) et le poste de commandement communal (PCC) suite aux informations transmises par la préfecture, le RAC, le cadre d'astreint ou la DPRMS.
- Donner mandat à l'adjoint délégué ou à l'élu(e) de permanence pour le représenter au poste de commandement communal en Mairie (PCC), en poste de commandement opérationnel sur le terrain ainsi qu'au centre opérationnel départemental en préfecture.
- Donner mandat au responsable de l'action communale (RAC) pour piloter le PCC puis mettre en œuvre les missions relevant de la compétence de la commune (alerter, informer, protéger, mettre à l'abri, ravitailler, porter assistance à la population, organiser le retour à la normale).
- Se tenir régulièrement informé de la situation et de son évolution, de la réponse apportée par les services à la situation de crise, des besoins à satisfaire pour la sauvegarde de la population.
- Se tenir informé du traitement de la crise par la presse locale et les réseaux sociaux.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

- Mobiliser son cabinet pour la communication de crise et désigner un porte-parole de la mairie.
- Tenir des points presse réguliers en mairie, en lien avec la communication de crise émise par le Préfet ou le Procureur de la république.
- Recevoir les autorités.
- Présider le retour d'expérience de gestion de crise en mairie.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES

- Dans le cas où le Préfet devient le directeur des opérations de secours (DOS) et assure la communication de crise. Une cellule d'information du public (CIP) est activée en Préfecture.
Demander à la cellule communication-presse du PCC une mise en relation avec le service communication de la Préfecture afin d'assurer la cohérence des informations transmises aux médias et à la population.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

FICHE REFLEXE RESPONSABLE DES ACTIONS COMMUNALES

Responsable des Actions communales

- **Directeur Général des Services**
- Suppléant : Direction Générale

FONCTIONS

Sous l'autorité du Maire ou de son représentant, le directeur général des services ou son suppléant, est le responsable des actions communales (RAC). Il pilote et anime le poste de commandement communal (PCC). Il est conseillé par le directeur de la prévention des risques majeurs et sanitaires (DPRMS) ou son suppléant.

Nota : le Préfet assure la direction des opérations de secours dans 3 cas :

- l'évènement impacte plusieurs communes,
- l'évènement concerne un site SEVESO, le barrage de la Touche Poupard,
- le Plan ORSEC départemental est déclenché.

Le PCC de la ville de Niort se met des lors à disposition du COD

DISPOSITIONS GENERALES

Sur proposition du représentant de la direction de prévention des risques majeurs et sanitaires (DPRMS) et au vu d'un premier point de situation ou lorsque le Préfet décide de déclencher le plan ORSEC, le directeur général des services exerce les missions suivantes :

- Proposer au Maire d'activer le PCS et PCC
- Proposer au Maire d'activer le poste de commandement communal (PCC) et d'en informer la Préfecture.
- Recevoir l'accord du Maire pour piloter le poste de commandement communal (PCC).
- Demander à la DPRMS de mobiliser les membres du PCC en mairie puis d'armer le PCC.
- Se rendre dans les plus brefs délais en cellule de crise pour piloter et animer le PCC sur la phase d'urgence et de post crise.
- S'informer de la situation de ses conséquences et des premières mesures prises auprès de la DPRMS et du poste de commandement opérationnel (PCO).
- Partager un premier point de situation avec les membres du PCC, puis tient des points de situation réguliers et rend compte régulièrement au directeur des opérations de secours (Maire ou son représentant) et au centre opérationnel départemental de la préfecture.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

- Organiser la mise en œuvre des missions dévolues à la collectivité en ayant recours à chacun des responsables de cellules opérationnelles.
- Demander la mobilisation des moyens communaux, associatifs ou privés nécessaires, et s'assure de la relève des équipes de terrain notamment et de l'encadrement des bénévoles spontanés en ayant recours aux associations de sécurité civile.
- Décider de relayer l'alerte et les consignes de sécurité auprès de la population.
- Décider de la mise en œuvre des mesures d'urgence et mesures conservatoires.
- Veiller à tracer les dépenses engagées par la collectivité.
- Veiller à faire valider les messages d'information de la population avant diffusion.
- S'assurer de la bonne exécution des missions confiées aux cellules opérationnelles
- Rester en lien étroit avec le représentant ville pour une liaison permanente avec le COD préfecture.
- Veiller à l'ouverture et à la mise à jour de la main courante PCC Mairie de Niort
- En phase post crise, maintenir le PCC en l'adaptant aux besoins, mobilise les moyens nécessaires et pilote les actions de retour à la normale.
- Organiser et pilote le retour d'expérience avec les membres du PCC.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES

- Dans le cas où le Préfet devient le directeur des opérations de secours (DOS) et assure la communication de crise. Une cellule d'information du public (CIP) est activée en Préfecture. Demander à la cellule communication-presse du PCC une mise en relation avec le service communication de la Préfecture afin d'assurer la cohérence des informations transmises aux médias et à la population.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

FICHE REFLEXE REPRESENTANTS MAIRIE EN COD PREFECTURE

Représentants mairie en COD Préfecture

- **Conseiller municipal délégué aux questions de défense**
- Suppléant : Elu(e) de permanence
- Cadre technique : Directeur DPRMS ou Responsable de service risques majeurs
- Suppléant : cadre d'astreinte de décision

FONCTIONS

La représentation est composée d'un binôme : 1 élu(e) + 1 fonctionnaire.

Sur sollicitation de l'autorité préfectorale, représenter la mairie au centre opérationnel départemental de la préfecture situé au 4 rue Du Guesclin) et assuré le lien entre cette cellule de crise et le poste de commandement communal (PCC) de la mairie.

Nota : en raison des mesures Vigipirate en vigueur, pour accéder à la Préfecture, se munir de sa carte d'identité (filtrage à l'entrée).

DISPOSITIONS GENERALES

- Se rendre immédiatement en centre opérationnel départemental (COD), à réception d'un avis d'alerte émis par la préfecture.
- Signer la feuille de présence à son arrivée en COD.
- Prendre place à un poste de travail désigné par un représentant de la préfecture, et ouvrir les outils informatiques nécessaires à la mission (main courante COD, Outlook, internet...).
- Etablir la communication avec le PCC.
- Participer à la première réunion plénière de recueil des éléments connus sur l'évènement et ses conséquences puis aux réunions régulières de points de situation pilotées par le Préfet ou son représentant.
- Rendre compte au PCC des décisions et de l'évolution de la situation, des messages émis par la préfecture à destination de la population.
- Recueillir les demandes formulées par le PCC à destination du COD.
- Tenir informé le COD, des dispositions prises par la Ville, des moyens engagés ou mis à disposition des secours, des personnes recueillies en centre d'hébergement d'urgence, des routes et ponts impraticables, des barrages routiers et déviations mis en place, des difficultés rencontrées.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

FICHE REFLEXE REPRESENTANTS MAIRIE EN PCO PREFECTURE

Représentants mairie en PCO Préfecture

- **Conseiller municipal délégué aux questions de défense**
- Suppléant : Elu(e) de permanence
- Cadre technique : Directeur DPRMS ou Responsable de service risques majeurs
- Suppléant : cadre d'astreinte de décision

FONCTIONS

La représentation est composée d'un binôme : 1 élu(e) + 1 fonctionnaire.

Sur sollicitation du Préfet ou de son représentant, représenter la mairie au poste de commandement opérationnel (PCO), établi sur le terrain au plus près de la zone sinistrée ou survenue de l'évènement. Assurer le lien entre cette cellule de crise et le poste de commandement communal (PCC) de la mairie.

Nota : en raison des mesures Vigipirate en vigueur, pour accéder au PCO, se munir de sa carte d'identité (filtrage à l'entrée).

DISPOSITIONS GENERALES

- Se rendre immédiatement au PCO à réception d'un avis d'alerte émis par la Préfecture ou le commandant des opérations de secours (COS), et tenir informé le PCC mairie par téléphone au 05.49.78.79.52.
- Se présenter au représentant de la Préfecture et au COS et faire un point de situation.
- Rendre compte au PCC mairie lorsqu'il est installé des informations recueillies sur la situation, des demandes particulières formulées par le COS et à mettre en œuvre par la mairie, notamment la mise à disposition :
 - de locaux pour l'établissement d'un PCO ou d'un poste médical avancé (PMA),
 - d'un terrain de sport pour y établir une aire d'atterrissage d'un hélicoptère sanitaire (drop zone) ou un point de rassemblement des moyens (PRM),....
- Tenir informé régulièrement le COS des dispositions prises par le PCC mairie, des moyens engagés et mis à disposition de secours.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES

- En cas de déclenchement du plan particulier d'intervention Sigap Ouest-Kraton Chemical, le PCO est localisé au centre socioculturel de Goise (56, rue Massujat).

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

FICHE REFLEXE CELLULE PCS

Cellule PCS

- **Directeur DPRMS**
- Suppléant 1 : Responsable de service risques majeurs
- Suppléant 2 : Responsable de service communal d'hygiène et de santé

FONCTIONS

Sous l'autorité du responsable des actions communales (DGS ou suppléant), le directeur de la DPRMS ou son suppléant, présent en poste de commandement communal (PCC), facilite la mise en œuvre des dispositions du plan communal de sauvegarde en conseillant le RAC. Il conseille également les autres membres du PCC et s'assure de l'exécution des mesures conservatoires.

DISPOSITIONS GENERALES

- Piloter la réunion « cellule d'évaluation ».
- Envoyer à chaque membre du PCC au moyen du dispositif de téléalerte, un SMS de mobilisation, et réitérer l'opération auprès des suppléants si nécessaire. Si nécessaire, alerte l'équipe de soutien de sécurité civile par la même procédure.
- Ouvrir et armer le PCC.
- Accueillir les membres du PCC en salle de crise et fait viser une feuille de présence
- Informer rapidement les cellules sur l'emplacement et le fonctionnement des outils (prises électriques sécurisées, photocopieur, traceur...).
- S'informer de l'évolution de la situation de façon adaptée, en utilisant les outils nécessaires (site internet, météo France, télévision, radio...).
- Analyser et veiller aux aléas qui peuvent avoir des conséquences sur la commune, y compris ceux se produisant dans un périmètre extérieur de la commune.
- Proposer une stratégie d'intervention (objectifs, exécution).
- Assurer un suivi sur l'évolution prévisible de la situation, des conséquences potentielles, des enjeux exposés et des premières mesures d'urgences prises ou envisagées. Communiquer constamment ces éléments au DOS, au RAC et aux services concernés.
- En collaboration avec la cellule communication et à l'aide du dispositif de Téléalerte, rédiger et diffuser les messages de vigilance et de recommandation auprès de la population.
- Proposer l'activation du numéro vert 08.00.88.13.29 et configurer la permanence téléphonique en fonction de l'évènement (2 à 8 agents).

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

- Consulter la boîte e-mail criseniort@mairie-niort.fr (pour tous les courriels sortants et entrants du PCC) et veiller à informer les correspondants.
- Tenir à disposition les documents opérationnels nécessaires (Plan ORSEC, PPI, PCS, cartes, annuaires, registre des personnes vulnérables, liste des CARE...).
- Consulter régulièrement le portail.
- Réceptionner le message d’alerte émis par la Préfecture ou les services de secours (SDIS, DDSP).
- Assister les membres du PCC.
- Se tenir en liaison avec le représentant mairie en COD préfecture.
- Participer aux points réguliers de situation du PCC et tient informé le représentant mairie en COD préfecture.
- Tenir une main courante des actions de la cellule
- Rédiger un relevé de décisions et le diffuser par courriel aux différents responsables.
- Alerter la maintenance de la DSI en cas de dysfonctionnement informatique ou téléphonique.
- Au terme de la crise, réaliser un débriefing à chaud puis préparer une réunion de débriefing à froid.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES

Risques météorologiques

- Consulter régulièrement le site pro de Météo France pour suivre l’évolution des conditions météorologiques.
<http://www.meteo.fr/extranets/>
Identifiant: VNiort
Mot de passe : 79!Ni@rT
- Si besoin, contacter un prévisionniste de Météo France pour avoir des précisions

Risque inondation

- Consulter régulièrement le site Vigicrues pour suivre l’évolution du débit et la hauteur d’eau de la Sèvre Niortaise et de ses affluents (Le Lambon, L’Egray et Le Chambon)
<https://www.vigicrues.gouv.fr/>
Territoire Vienne-Charente-Atlantique / Sèvre Niortaise / stations centre-ville + Tiffardière
- Si besoin, contacter le service de prévision des crues pour avoir des précisions.
- Si besoin, contacter le gestionnaire du barrage de la Touche Poupard pour connaître le débit de l’ouvrage et les éventuels lâchers d’eau.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

- Si besoin, contacter les communes en amont pour faire un point sur l'évolution de la situation et d'éventuels dysfonctionnements rencontrés.
- Si besoin, contacter l'IIBSN.
- Etre en liaison régulière avec le service des ouvrages hydrauliques de la Ville.
- Faire une remontée d'information aux élus, au cabinet, à la direction générale, aux services concernés et aux autorités.

Risque grand froid

- Contacter le parc des expositions pour avertir de l'activation du niveau 2 ou 3 du plan d'urgence hivernale et demander d'annuler toutes les programmations prévues à la salle de Pré Leroy.
- Récupérer les clés de la salle de Pré Leroy au commissariat du parc des expositions et remettre les clés à la Croix Rouge. L'association assure l'accueil et la gestion des personnes sans-abri de 20h à 8h. La capacité de couchage est prévue pour 17 lits + 2 lits pour la Croix Rouge.
- Veiller à l'entretien de la salle.

Risque canicule

- En collaboration avec le CCAS, veiller à l'actualisation annuelle du registre canicule.
- Enregistrer les nouvelles demandes d'inscription.
- Proposer l'activation du plan canicule
- Organiser la permanence téléphonique pour joindre les usagers inscrits au registre canicule et traiter les appels entrants (8 agents). Ce suivi est réalisé à partir du logiciel canicule.
- Si nécessaire, demander au CCAS et/ ou à la Protection Civile 79 de se rendre au domicile des usagers injoignables ou nécessitant une intervention.
- Demander à la DRH de sensibiliser le personnel communal aux fortes chaleurs.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

FICHE REFLEXE CELLULE COMMUNICATION – PRESSE

Cellule Communication – Presse

- **Directeur Direction de la Communication**
- Suppléant 1 : Responsable éditoriale site web
- Suppléant 2 : Responsable journaliste bi-média

FONCTIONS

Sous l'autorité du Maire ou de son représentant, le directeur de cabinet ou son suppléant présent en PCC, établit et met en œuvre la communication de crise en lien étroit avec la Préfecture.

Nota :

- le Préfet pilote la communication de crise lorsque le COD est activé.
- le Procureur de la République assure la communication aux médias lorsque des victimes sont à déplorer.

DISPOSITIONS GENERALES

- Participer aux réunions « cellule d'évaluation ».
- Alerter et mobiliser sa direction.
- Tenir une main courante des actions de la cellule.
- Assurer une veille renforcée des réseaux sociaux et de la presse, tenir régulièrement informé le Maire, l' élu de permanence, le cabinet et le RAC.
- Proposer une stratégie de communication.
- Faire valider auprès du cabinet du maire, tous les messages d'information à destination des usagers et des médias (sms, messages vocaux pour la téléalerte, communiqué de presse, messages réseaux sociaux, site web Ville).
- Préparer les points presse et tient informé le porte-parole de la Ville et du Maire.
- Organiser l'accueil des médias.
- Demander l'activation du numéro vert 08.00.88.13.29 et se tenir informé auprès de l'accueil administratif d'éventuelles remarques ou sollicitations de la population.
- Informer l'accueil général de l'activation du standard de crise.
- Assurer la communication post crise.
- Participer au débriefing organisé par le RAC et proposer des pistes d'amélioration.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

DISPOSITIONS SPECIFIQUES

- Dans le cas où le Préfet devient le directeur des opérations de secours (DOS) et assure la communication de crise. Une cellule d'information du public (CIP) est activée en Préfecture.
- Demander à la cellule communication-presse du PCC une mise en relation avec le service communication de la Préfecture afin d'assurer la cohérence des informations transmises aux médias et à la population.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

CELLULE LOGISTIQUE-TECHNIQUE

Cellule Logistique – Technique

- **Directeur Direction des Espaces Publics**
- Suppléant 1 : Chef de service missions et travaux neuf
- Suppléant 2 : Chef de service voirie, signalisation et éclairage

FONCTIONS

Sous l'autorité du responsable des actions communales (DGS ou son suppléant), le directeur des espaces publics ou son suppléant présent au poste de commandement communal (PCC) mairie, est chargé de rétablir la libre circulation dans les espaces impactés par un évènement de sécurité civile. Durant la phase de crise, la circulation s'établit en mode dégradé. Il organise le balisage des déviations, la signalisation des rues barrées et des périmètres de danger ainsi que la signalisation de position des sites d'accueil d'urgence des populations déplacées et des sites municipaux mis à disposition des secours.

DISPOSITIONS GENERALES

- Participer, et demander la présence des services concernés aux réunions « cellule d'évaluation ».
- Alerter et mobiliser des personnels et moyens associés.
- Tenir une main courante des actions de la cellule
- Evaluer et anticiper les moyens humains et matériels, (privés et publics, transport, tractopelle, levage, pompes, tronçonneuses...) à mobiliser en veillant à la relève des personnels.
- Mettre en pré-alerte les équipes lorsque le niveau de vigilance est susceptible de passer en orange.
- Veiller au port des équipements de protection individuelle.
- Fournir aux services de secours les besoins qu'ils demandent, après accord du RAC.
- Etablir un état de présence des personnels et des moyens engagés.
- Tenir informé le RAC sur l'état des conditions routières (stationnements et voies interdites à la circulation, déviations locales des catégories d'usagers, voies et ponts restant ouverts à la circulation, itinéraire à privilégier pour les secours ou pour les évacuations de populations, le balisage des déviations et des périmètres de sécurité ...).

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

- Informer le service de l'organisation du domaine public (aires et parkings) et la direction gestion urbaine réglementaire (foires et marchés), des interdictions ou des modifications de circulation à prévoir sur le domaine public.
- Prendre les dispositions pour positionner la signalisation et le fléchage des sites d'hébergement d'urgence, et des sites mis à disposition par la Ville pour les services de secours (poste de commandement opérationnel, poste médical avancé, aire d'atterrissage,...).
- Etablir et fournir des cartes simplifiées de plan de circulation et points noirs.
- Assurer le lien permanent avec les équipes engagées sur le terrain afin de vérifier la mise en œuvre des actions décidées et rend compte régulièrement au RAC (suivi du dispositif, besoins, difficultés).
- Assurer le lien avec les concessionnaires, les autres gestionnaires de voirie et les gestionnaires de transports collectifs mobilisés ou impactés
- Tenir régulièrement informée la cellule communication chargée de relayer l'information auprès du public (plan de circulation, déviation, routes barrées...).
- Rétablir prioritairement l'accessibilité des secours aux installations sensibles, aux établissements de santé et aux centres d'hébergement d'urgence ouverts par la Ville.
- Procéder au dégagement des voies, espaces publics et ouvrages d'art pour leur réouverture à la libre circulation.
- Participer au débriefing organisé par le RAC et proposer des pistes d'amélioration.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES

Risque météorologique vent violent

- Mettre en place de la signalisation (barrières) aux espaces arborés (parcs, jardins, aires de jeux).
- Alerter toutes les entreprises intervenant pour le compte de la ville ayant des échafaudages, grues,...
- Demander une vérification du matériel de tronçonnage et de bâchage.

Risque neige – verglas

- Activer le plan de viabilité hivernale (salage, déneigement).

Risque inondation

- Mettre en place la signalisation (barrières) pour interdire l'accès aux voies routières et parkings.
- Engager et suivre les reconnaissances terrain.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Risque industriel - Activation PPI Antargaz-Finagaz / Kraton Chemical

Risque barrage - Activation PPI barrage de la Touche Poupard

- Mettre en place la signalisation (barrières) pour interdire l'accès aux voies routières et parkings.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

CELLULE HEBERGEMENT-RAVITAILLEMENT

Cellule Hébergement-Ravitaillement

- **Directeur Animation de la Cité**
- Suppléant 1 : Directeur Direction Patrimoine et Moyens
- Suppléante 2 : Chef du de Service des Sports

FONCTIONS

FONCTIONS :

Sous l'autorité du responsable des actions communales (DGS ou son suppléant), le directeur animation de la cité ou son suppléant, présent au poste de commandement communal (PCC) mairie, fournit les moyens logistiques nécessaires à la gestion de crise : hébergement d'urgence de populations déplacées ou sinistrées ainsi que locaux opérationnels nécessaires aux services de secours. Il fournit également à la demande des moyens roulants ou de transport de personnes.

DISPOSITIONS GENERALES

- Participer aux réunions « cellule d'évaluation ».
- Alerter et mobiliser des personnels et moyens associés.
- Tenir une main courante des actions de la cellule.
- Etablir un état de présence des personnels et moyens engagés.
- Alerter et pré-mobiliser la Protection Civile 79.
- Identifier et mobiliser une ou plusieurs salles pour l'accueil ou la mise à l'abri de population ou pour l'installation d'un dispositif spécifique (poste médical avancé, poste de commandement opérationnel, chapelle ardente, aire d'atterrissage,...)
- Tenir informé le RAC des moyens immédiatement disponibles et des moyens mobilisables sous un délai à préciser.
- Mobiliser en tant que de besoin des moyens de transport de marchandises et les moyens privés nécessaires (transport collectifs de personnes...).
- Faire acheminer vers chaque le ou les centre(s) d'hébergement d'urgence ouvert(s), des moyens logistiques nécessaires (lits de camp, couvertures, tables, chaises, matériels de restauration, etc.). Ces équipements sont stockés rue Jean Jaurès à Niort.
- Demande à la Protection Civile 79 d'armer le ou les centre(s) d'hébergement d'urgence (installer lits, tables, chaises et zone d'accueil,...).

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

- Organiser la commande et la livraison pour le ravitaillement de chaque centre d'hébergement en ayant recours aux établissements commerciaux.
- Assurer un lien permanent avec les équipes engagées sur le terrain, en ayant recours au représentant de la Protection Civile 79 présent en PCC, pour se tenir informé du nombre de personnes recueillies par site d'hébergement d'urgence (les associations de sécurité civile présentes sur sites établissant une liste nominative à l'arrivée des personnes qui sera à remettre au PCC) et des besoins à satisfaire.
- S'assurer de la mise en marche correcte des moyens de chauffage de chaque centre d'hébergement d'urgence, de l'approvisionnement et de l'entretien des sanitaires et douches, de la collecte régulière des conteneurs à déchets...
- Organiser le moment venu le nettoyage du ou des centre(s) d'hébergement d'urgence et la remise en place des équipements initiaux pour leur usage habituel.
- Organiser le repli des moyens communaux engagés vers leur site de stockage initial.
- Participer au débriefing organisé par le RAC et proposer des pistes d'amélioration.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES

Risque industriel - Activation PPI Antargaz-Finagaz / Kraton Chemical

- Demander l'ouverture des équipements prévus dans le dispositif (CSC de Goise, gymnase George Sand, stade Massujat, théâtre Jean Richard).

Risque barrage - Activation PPI barrage de la Touche Poupard

- Demander l'ouverture des équipements prévus par le dispositif (salle Henri Barbusse, salle de l'Acclameur, salle de la Venise Verte, salle de Pissardant, Salle George Sand, salle Omnisport, salle de Souché, salle de Sainte Pezenne, salle de L'IUFM, salle du Pontreau).

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

CELLULE SECURITE PUBLIQUE-RECONNAISSANCE

Cellule Sécurité Publique-Reconnaissance

- **Chef de la Police Municipale**
- Suppléant 1 : Adjoint Chef Service police municipal
- Suppléant 2 : Adjoint Chef Service police municipal

FONCTIONS

Sous l'autorité du responsable des actions communales (DGS ou son suppléant), le chef de la police municipale ou son suppléant, présent en poste de commandement communal (PCC) mairie, est chargé des opérations de sécurité publique et de maintien de l'ordre, en lien avec les forces de police pilotées par la préfecture.

DISPOSITIONS GENERALES

- Participer aux réunions « cellule d'évaluation ».
- Alerter et mobiliser des personnels et moyens associés.
- Tenir une main courante des actions de la cellule.
- Etablir un état de présence des personnels et moyens engagés.
- Veiller au port des équipements de protection individuelle.
- Engager et coordonne les moyens communaux aux côtés des forces de police dans la continuité de leur prérogative.
- Assurer le lien permanent avec les équipes de terrain et rendre compte régulièrement au RAC.
- Missions des équipes de terrain :
 - opérations de sécurité et tenue de barrages routiers.
 - opérations de sécurité aux abords de sites sensibles, écoles...
 - opérations de maintien de l'ordre aux abords de centre d'hébergement d'urgence.
 - opérations de sécurité (diffusion d'alerte en porte à porte).
 - opérations de sécurité (évacuation de personnes et contrôle des zones à évacuer).
 - recherche de propriétaires de véhicules à évacuer.
 - actionne le processus d'évacuation des véhicules qui entravent les secours.
 - opérations de surveillance des secteurs évacués ou sinistrés.
 - opérations de sécurité (distribution de produits de protection des populations vulnérables, notamment les établissements scolaires, les crèches).

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

- signalement de situations particulières dont le PCC doit avoir connaissance pour la gestion de crise.

- opérations de sécurité affichage d'arrêté municipal, évacuation de zones vulnérables et contrôle du respect des interdictions de rassemblements et manifestations d'extérieur exposées aux aléas météo violents...

- Participer au débriefing organisé par le RAC et proposer des pistes d'amélioration.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES

Risque industriel - Activation PPI Antargaz-Finagaz / Kraton Chemical

- Apporter un soutien aux forces de l'ordre pour tenir les 8 points de bouclage.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

CELLULE SECRÉTARIAT

Cellule Secrétariat

- Secrétaire Direction Prévention Risques Majeurs et Sanitaires
- Suppléante 1 : un agent du service secrétariat du Maire, des élus et de la direction générale

FONCTIONS

Sous l'autorité du responsable des actions communales (DGS ou son suppléant), le ou la responsable du secrétariat trace toutes les décisions prises au poste de commandement communal (PCC) mairie, et assure un appui logistique au PCC.

DISPOSITIONS GENERALES

- Participer aux réunions « cellule d'évaluation ».
- Tenir une main courante des actions de la cellule.
- Préparer et compléter les actes administratifs de la gestion de crise : arrêté municipal de réquisition, d'évacuation, d'interdiction de circuler,...
- Présenter les arrêtés à la signature du Maire ou de son représentant.
- Assurer la diffusion immédiate des arrêtés auprès des autorités (Préfecture, SDIS, DDSP), à partir de la boîte mail criseniort@mairie-niort.fr
- Renseigner dans une main courante toutes les décisions prises et actions réalisées par la cellule de crise
- Assurer l'archivage des actes administratifs émis et des documents reçus.
- En lien avec la direction de la commande publique et logistique, veiller l'approvisionnement du PCC (plateaux-repas, boissons, couverts, verres,...).
- Participer au débriefing organisé par le RAC et proposer des pistes d'amélioration.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

ANNEXE 2 : FICHES SUPPORT

Les fiches support viennent compléter les fiches réflexes par l'intermédiaire de documents administratifs, de tableaux de suivi de situation et de procédures spécifiques.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

ARRÊTES TYPES



Direction de Projet Prévention
des Risques majeurs et
sanitaires

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

VILLE DE NIORT

DÉCLENCHEMENT DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde de la mairie de Niort

Date :	Heure :
Origine : Mairie de Niort Place Martin Bastard 79022 Niort Cedex Maire : Jérôme BALOGÉ Représentant désigné : Représentant désigné en COD ou PCO :	Destinataires : - Préfecture des Deux-Sèvres : 05.49.08.67.85 - CODIS 79 : 05.49.08.18.02 - DDSP 79 : 05.49.28.72.09

Vu le Code général des collectivités territoriales des communes et plus particulièrement les articles L2212-2 et L2212-4 concernant les pouvoirs de police du Maire et L1424-8-1 concernant les réserves communales de sécurité civile,

Vu l'article L724-1 et suivants, L731-3 et R731-1 et suivants du code de la sécurité intérieure,

Vu le plan communal de sauvegarde de la commune de Niort entré en application par arrêté municipal en date du 14 février 2008,

Vu les circonstances revêtant un caractère exceptionnel découlant :

- Du déclenchement du plan ORSEC par Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres,
- D'un événement survenu ou annoncé sur le territoire de la commune, pouvant être évolutif et/ou présenter conséquences pour la santé publique, la sécurité des personnes, des biens ou de l'environnement.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le plan communal de sauvegarde de la mairie de Niort sera mis en application à compter de ce jour à ... h..... afin de mobiliser les moyens communaux disponibles en vue de contribuer, en liaison avec le centre opérationnel départemental et/ou les services de sécurité, à la mise en œuvre des mesures d'urgence et de soutien à la population.

Article 2 :
Le présent arrêté sera affiché en Mairie.

Coordonnées PCC : tél 05.49.78.79.52 / fax : 05.49.78.75.40
Courriel : crise@mairie-niort.fr

Fait en Mairie à Niort, le
Le Maire de Niort,

Jérôme BALOGÉ

138

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------



**Direction de Projet Prévention
des Risques majeurs et
sanitaires**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

VILLE DE NIORT

LEVÉE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Date :	Heure :
--------	---------

Origine : Mairie de Niort Place Martin Bastard 79022 Niort Cedex Maire : Jérôme BALOGÉ Représentant désigné : Représentant désigné en COD ou PCO :	Destinataires : - Préfecture des Deux-Sèvres : 05.49.08.67.85 - CODIS 79 : 05.49.08.18.02 - DDSP 79 : 05.49.28.72.09
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Vu le Code général des collectivités territoriales, des communes et plus particulièrement des articles L.2212-2 et L.2212-4 concernant les pouvoirs de police du Maire et l'article L.1424-8-1 concernant les réserves communales de sécurité civile ;

Vu l'article L.724-1 et suivants, L.731-3 et R.731-1 et suivants du Code de la sécurité intérieure ;

Vu le plan communal de sauvegarde de la commune de Niort entré en application par arrêté municipal en date du 14 février 2008 ;

Vu les conditions de retour à la normale ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le plan communal de sauvegarde de la mairie de Niort sera levé à compter de ce jour à ... h ...

Article 2

Le présent arrêté sera affiché en mairie.

Coordonnées PCC : tél 05.49.78.79.52 / fax : 05.49.78.75.40
 Courriel : crise@mairie-niort.fr

Fait en Mairie à Niort, le

Le Maire de Niort,

Jérôme BALOGÉ

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------



**Direction de Projet Prévention
des Risques majeurs et
sanitaires**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

VILLE DE NIORT

INTERDICTION DE CIRCULER

Le Maire de la commune de Niort

Vu les articles L731-3 et R731-1 et suivants du Code de la sécurité intérieure ;

Vu les articles L2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et autoroutière en vigueur ;

Vu l'arrêté Municipal déclenchant le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Niort ;

Considérant les difficultés de circulation liées à :

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'accès à la voie..... est interdit jusqu'à nouvel ordre. Cette interdiction de circulation n'est pas applicable aux véhicules et engins de secours, ou aux véhicules et engins d'intervention nécessaires au retour à la normale.

Article 2

Une déviation de la circulation sera mise en place sur les routes désignées ci-après :

.....

Article 3

Les dispositions définies par le présent arrêté prennent effet immédiatement.

Article 4

Le présent arrêté sera affiché sur les lieux et en Mairie. Il sera notifié aux riverains de la voie.

Article 5

Une copie du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet du département des Deux-Sèvres,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental 79,
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours 79,
- Madame le Directrice Départementale de la Sécurité Publique 79,

Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Fait en Mairie à Niort, le

Le Maire de Niort,

Jérôme BALOGE



Direction de Projet Prévention
des Risques majeurs et
sanitaires

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES
VILLE DE NIORT
LEVÉE D'INTERDICTION DE CIRCULER

Le Maire de la commune de Niort

Vu les articles L731-3 et R731-1 et suivants du Code de la sécurité intérieure

Vu les articles L2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et autoroutière en vigueur,

Vu l'arrêté Municipal déclenchant le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Niort,

Vu l'arrêté d'interdiction de circulation duàh.....,

Considérant les difficultés de circulation liées à.....sont résolues,

ARRÊTE

Article 1^{er}

La circulation des véhicules est rétablie sur la route définie ci-après, sur le territoire de la commune de Niort

Ce rétablissement s'effectuera dans les conditions suivantes :

.....

Article 2

Les dispositions définies par le présent arrêté prennent effet immédiatement.

Article 3

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du département des Deux-Sèvres
- Monsieur le Président du Conseil Départemental 79
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours 79
- Madame le Directrice Départementale de la Sécurité Publique 79

Article 5 :

Le présent arrêté sera affiché en Mairie.

Fait en Mairie à Niort, le

Le Maire de Niort,

Jérôme BALOGÉ

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------



**Direction de Projet Prévention
des Risques majeurs et
sanitaires**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

VILLE DE NIORT

RÉQUISITION

Le Maire de la commune de Niort

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu l'arrêté Municipal déclenchant le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Niort ;

Considérant (définir l'accident, la catastrophe, le sinistre,...).....

Survenu le (date du sinistre).....à

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il est prescrit à (nom de la société ou de la personne réquisitionnée).....

Demeurant à (adresse).....

- d'avoir à se présenter sans délai à la Mairie de Niort pour effectuer la mission de :

.....qui lui sera confié(e).

Ou

- de mettre à la disposition du Maire le matériel suivant (avec le personnel de conduite) :

.....

Et de faire mettre en place à (indiquer le lieu).....

Article 2

Le présent arrêté sera affiché en Mairie et notifié à l'intéressé.

Fait en Mairie à Niort, le

Le Maire de Niort,

Jérôme BALOGE

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------



Direction de Projet Prévention
des Risques majeurs et
sanitaires

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

VILLE DE NIORT

**ARRÊTÉ DÉCIDANT L'ÉVACUATION DES POPULATIONS SUR
LES SECTEURS TOUCHÉS PAR UN RISQUE IMMINENT
D'INONDATION**

Le Maire de la commune de Niort ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu l'article L742-2 du Code de la sécurité intérieure ;

Vu les articles L2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 1998 et révisé le 3 décembre portant approbation du plan de prévention du risque naturel d'inondation de la Sèvre Niortaise et ses affluents sur le territoire de la commune de Niort ;

Vu l'arrêté municipal déclenchant le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Niort ;

Vu l'urgence ;

Considérant que des intempéries d'une intensité exceptionnelle touchent la commune de Niort depuis le

Considérant que les cumuls de précipitations ont engendré une montée du niveau du fleuve de la Sèvre Niortaise ;

Considérant que le débit enregistré est dem³/s, que le niveau de l'eau a atteintmètres au droit de la station de mesure de la Tiffardière à Niort et que le pic de crue n'est pas encore atteint, selon les dernières estimations de service de prévision des crues Vienne-Charente-Atlantique ;

Considérant que tous les ouvrages hydrauliques gérés par la commune ont été mis en plat pour faciliter l'écoulement des eaux et réduire les impacts de débordements, mais qu'ils ne pourront plus absorber un accroissement du débit ;

Considérant que cette situation peut entraîner des débordements significatifs et engendrer un risque grave pour la sécurité des habitants installés sur les secteurs concernés. Des mesures de précautions s'imposent ;

Considérant qu'il y a lieu d'ordonner l'évacuation préventive des secteurs concernés par le risque imminent d'inondation pour mettre à l'abri les populations.

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Les personnes présentes dans les zones identifiées sur les cartes annexées au présent arrêté, sont mises en demeure de quitter les lieux avant le..... à.....heures ;

Article 2

Les services communaux accompagnés du concours des services de secours mettront en œuvre tous les moyens nécessaires pour procéder aux évacuations et mettre à l'abri les populations concernées ;

Article 3

Il sera mis fin à cette évacuation dans les mêmes formes ;

Article 4

Une copie du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet du département des Deux-Sèvres,
 - Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours 79,
 - Madame le Directrice Départementale de la Sécurité Publique 79,
- Pour exécution en ce qui les concerne.

Article 5

Le présent arrêté sera affiché en Mairie. Il sera notifié aux habitants concernés.

Article 6

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait en Mairie à Niort, le

Le Maire de Niort,

Jérôme BALOGE

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------



Direction de Projet Prévention
des Risques majeurs et
sanitaires

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

VILLE DE NIORT

**ARRÊTE PORTANT SUR L'INTERDICTION DE TOUT
RASSEMBLEMENT OU MANIFESTATION CULTURELLE,
SPORTIVE, COMMERCIALE CULTURELLE SUR LA VOIE
PUBLIQUE OU TOUT ESPACE OUVERT AU PUBLIC**

Le Maire de la Ville de Niort,

Vu les articles L2212-1, L2212-2 et L2215-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R642-1 du Code pénal ;

Vu l'article L3131-1 du Code de la santé publique ;

Vu l'article L.321-12 du Code forestier ;

Vu l'urgence et la nécessité de protéger l'ensemble des personnes ;

Considérant (événement climatique, accident industriel,....) prévu / constaté sur le territoire de la commune de Niort ;

Considérant que cette situation peut engendrer un risque grave pour la sécurité des personnes et nécessite que soient prises toutes les mesures de précaution qui s'imposent.

ARRÊTE

Article 1

Toute manifestation culturelle, sportive, commerciale ou culturelle est interdite sur le territoire de la commune de Niort à compter du

Article 2

Il sera mis fin à cette interdiction dans les mêmes formes ;

Article 3

Une copie du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet du département des Deux-Sèvres,
 - Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours 79,
 - Madame le Directrice Départementale de la Sécurité Publique 79,
- Pour exécution en ce qui les concerne.

Article 4

Le présent arrêté sera affiché en Mairie. Il sera notifié aux organisateurs ou gestionnaires.

Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait en Mairie à Niort, le

Le Maire de Niort,

Jérôme BALOGÉ

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

ETAT DE RÉALISATION DES PRINCIPALES ACTIONS DE SAUVEGARDE ET DES MOYENS ENGAGES

Ce tableau doit permettre de suivre l'état d'avancement des actions et des moyens engagés tout au long de l'évènement.

Toutes les actions mentionnées ci-dessous sont des mesures types, mais qui ne sauront pas automatiquement mises en œuvre pour toutes les situations rencontrées.

Action	Réalisée Oui / Non		Qui ?	Observations
Alerter les membres du poste de commandement communal (PCC)			DPRMS	
Vérifier la présence de tous les membres du PCC			RAC	
Ouvrir une main courante			Cellule secrétariat	
Ouvrir la boîte mail criseniort@mairie-niort.fr			Cellule PCS	
Ouvrir la main courante dynamique du Portail ORSEC			Cellule PCS	
Faire un point de la situation dès l'installation du PCC			RAC	
Désigner un binôme élu / technicien pour représenter la Mairie en centre opérationnel départemental (COD)			Maire / RAC	
Établir une liaison permanente avec les représentants de la mairie en COD			RAC Cellule PCS	
Alerter le personnel nécessaire pour mettre en place les premières mesures de sauvegarde et/ou de sécurité			Toutes les cellules	
Alerter la population (réseaux sociaux, site web, communiqué de presse, automate d'appel)			Cellule Communication et PCS	

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020		
Mettre en place un dispositif de barrière, déviation			Cellule logistique-technique	
Mettre en place une permanence téléphonique			Cellule communication et PCS	
Activer le numéro vert 08 00.88.13.29 et procéder à son basculement vers la permanence téléphonique			Cellule communication et PCS	
Faire un point sur le(s) secteur(s), bâtiment(s) impactés			RAC	
Décider de l'évacuation d'urgence ou préventive d'une zone menacée Décider de l'annulation de manifestations ou de rassemblements Décider de la fermeture d'établissements publics (écoles primaires, crèches, bâtiments communaux)			Maire Maire Maire	
Ouvrir un centre d'accueil et de regroupement (gymnase, salle polyvalente)			Cellule hébergement-ravitaillement	
Assurer l'acheminement des moyens nécessaires pour armer un centre d'accueil et de regroupement (lits de camp, couvertures, oreillers, assiettes, gobelets, serviettes, nappes, bouilloires, percolateurs, oriflammes, cônes,...) Matériels stockés au local de la DPRMS (195, rue Jean Jaurès)			Cellule logistique-technique	
Faire appel à la Protection Civile 79 pour prendre en charge les sinistrés dans un centre d'accueil et de regroupement			Cellule hébergement-ravitaillement	

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020		
Faire appel à une grande surface pour le ravitaillement d'un centre d'accueil et de regroupement et du poste de commandement communal			Cellule hébergement-ravitaillement	
Organiser le transport de sinistrés vers un centre d'accueil et de regroupement			Cellule logistique-technique	
Se munir de la liste des personnes vulnérables pour évaluer celles se trouvant dans une zone menacée			Cellule PCS	
Transmettre à la permanence téléphonique et à l'accueil mairie, les informations et les renseignements à communiquer aux administrés			Cellule communication	
Évaluer les moyens communaux engagés (nombre d'agents, matériels)			Toutes les cellules	
Évaluer le nombre de sinistrés recueillis eu centre d'accueil et de regroupement			Cellule hébergement-ravitaillement	
Veiller à assurer une liaison permanente avec les équipes sur le terrain (consignes et remontée d'informations)			Toutes les cellules	
Veiller aux réseaux sociaux			Cellule communication	
Veiller à organiser la relève du PCC			RAC	
Désengager les moyens			Toutes les cellules	

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

FICHE DE PRÉSENCE DES MEMBRES DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

Fiche de présence des membres du poste de commandement communal					
Nom	Prénom	Fonction	Téléphone	Heure d'arrivée et de départ	Émargement

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

MAIN COURANTE

Poste de commandement communal de la Ville de Niort Evènement :			
Date	Heure	Interlocuteur Cellule PCC	Action / décision / Information

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

RECONNAISSANCE TERRAIN

Date	Heure	Secteur	Adresse	En attente	En cours	Terminé	Observations	Evacuation des personnes

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

HÉBERGEMENT










Trois solutions d'hébergement peuvent être proposées aux personnes dont les logements sont sinistrés.

1) Hébergement d'urgence : centre d'accueil et de regroupement (CARe)

10 sites (9 gymnases et 1 salle polyvalente) sont recensés par ordre de priorité pour accueillir de manière provisoire (de quelques heures à quelques jours) des personnes sinistrées.

Pour réquisitionner les gymnases : Chef de service ou adjoint au chef de service des sports.

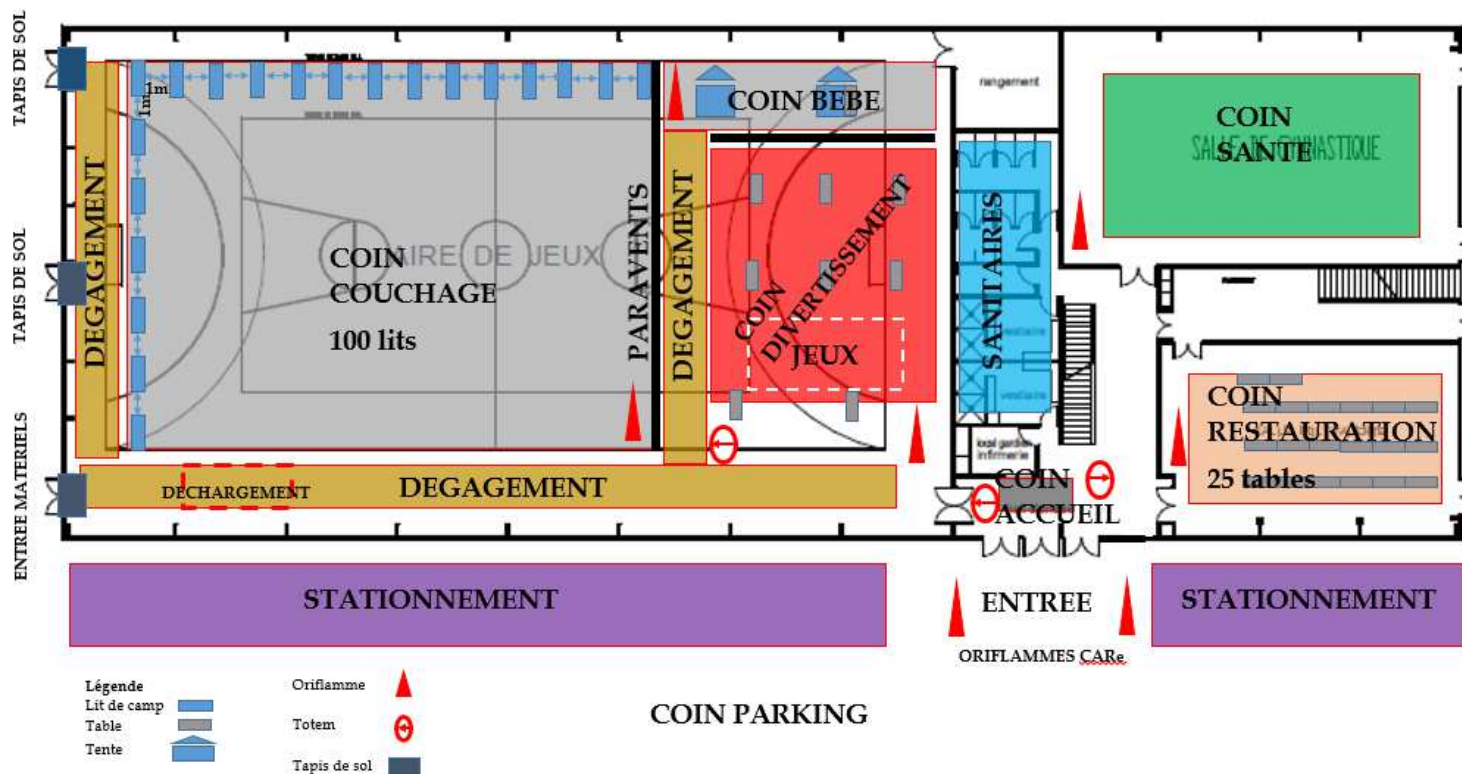
Pour réquisitionner la salle de l'Acclameur (espace sports) : Directeur ou directeur adjoint de l'Acclameur.

									
Nom du site	Complexe sportif Henri Barbusse	Acclameur	Gymnase Venise Verte	Gymnase Pissardant	Gymnase George Sand	Gymnase Omnisports	Gymnase Souché	Gymnase Sainte Pezenne	Gymnase IUFM
Adresse	1, rue Gustave Eiffel	50, rue Charles Darwin	64, rue Jacques Daguerre	rue de Pissardant	rue de la plaine	8, rue Barra	rue de l'aérodrome	rue du coteau Saint Hubert	rue Villersexel
Quartier	Centre-ville	Souché	Clou Bouchet	Goise	Goise	Centre-ville	Souché	Sainte-Pezenne	Centre-ville
Secteur de référence (service sports)	nord	-	ouest	sud	sud	sud-est	sud	nord	nord
Type de salle	omnisports	omnisports	omnisports	omnisports	omnisports	omnisports	omnisports	omnisports	omnisports
Référent (Nom/Prénom)	Chef ou adjoint sports	Directeur ou adjoint Acclameur	Chef ou adjoint sports	Chef ou adjoint sports	Chef ou adjoint sports	Chef ou adjoint sports	Chef ou adjoint sports	Chef ou adjoint sports	Chef ou adjoint sports
Téléphone référent	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Téléphone site	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Surface	1170 m ²	1000 m ²	2720 m ²	951 m ²	1134 m ²	1056 m ²	963 m ²	963 m ²	1112 m ²
Capacité d'accueil (personnes)	250	250	500	250	250	250	250	250	250
Capacité de couchage (personnes)	100	100	200	100	100	100	100	100	100
Groupe électrogène	non	oui	non	non	non	non	non	non	non
Accessible véhicule de secours	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Accessible PMR	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Nombre de sanitaires	10	10	12	3	4	4	7	4	6
Nombre de douches	17	24	28	12	12	38	20	20	9
Type de chauffage	gaz	gaz	gaz	gaz	gaz	gaz	gaz	gaz	gaz
Nombre de chaises	100	900	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de tables	50	10	0	0	0	0	0	0	0
Tv ou radio	0	1 tv	0	0	0	0	0	0	0
Lave-linge	0	2	0	0	0	0	0	0	0
Plaques de cuisson	4 électriques 1 chauffe-plat	2 inductions	0	0	0	0	0	0	0
Réfrigérateur	1	4	1	1	1	1	1	1	1
Restauration à proximité	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Nom établissement Restauration	Carrefour Plein Sud	Intermarché	Carrefour Plein Sud	Intermarché	Intermarché	Carrefour Plein Sud	Leclerc Mendès-France	Carrefour Plein Sud	Leclerc Mendès-France
Adresse établissement restauration	boulevard de l'Atlantique	358 route d'Aiffres	boulevard de l'Atlantique	358 route d'Aiffres	358 route d'Aiffres	boulevard de l'Atlantique	580, avenue de Paris	boulevard de l'Atlantique	boulevard de l'Atlantique
Numéro établissement restauration	-	-	-	-	-	-	-	-	-

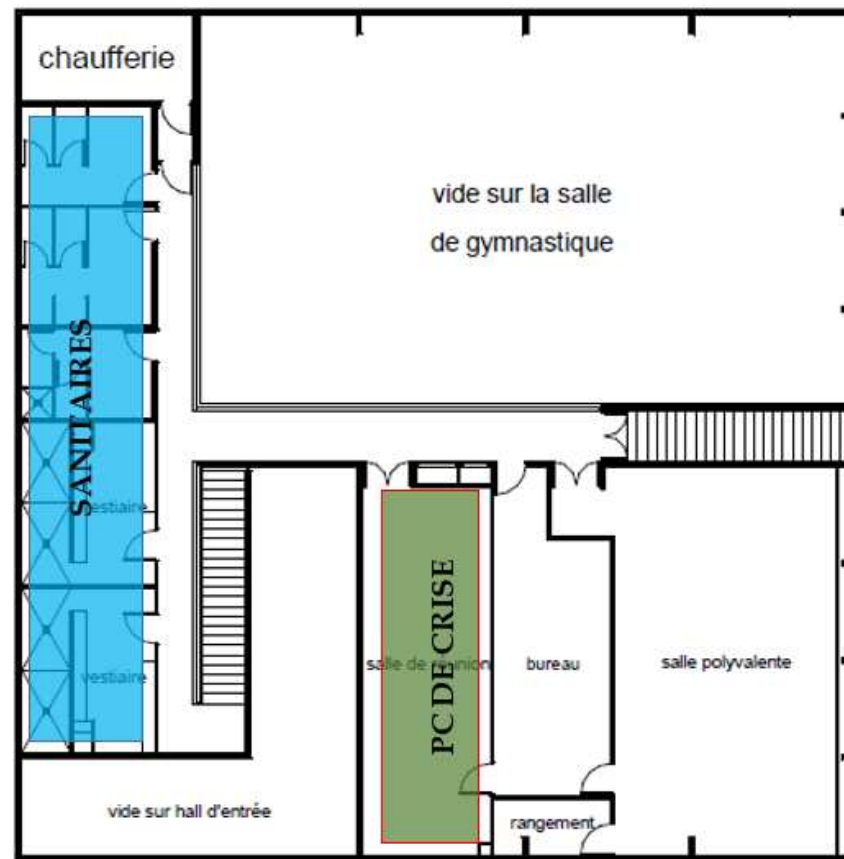
Complexe sportif Henri BARBUSSE

Plan d'aménagement centre d'hébergement d'urgence

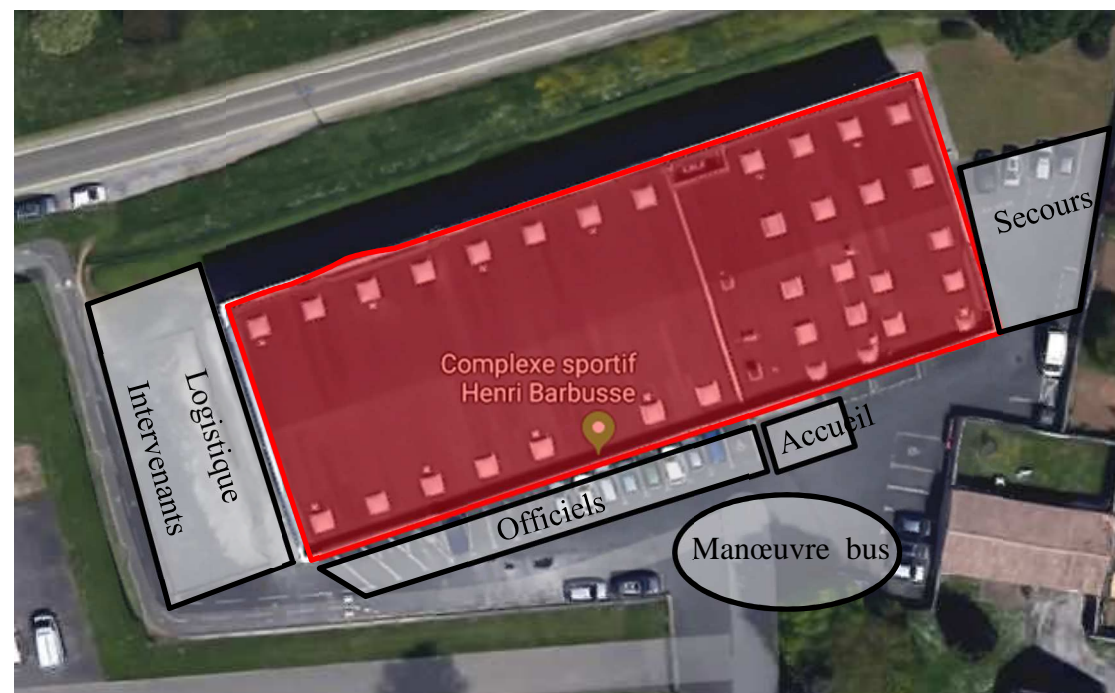
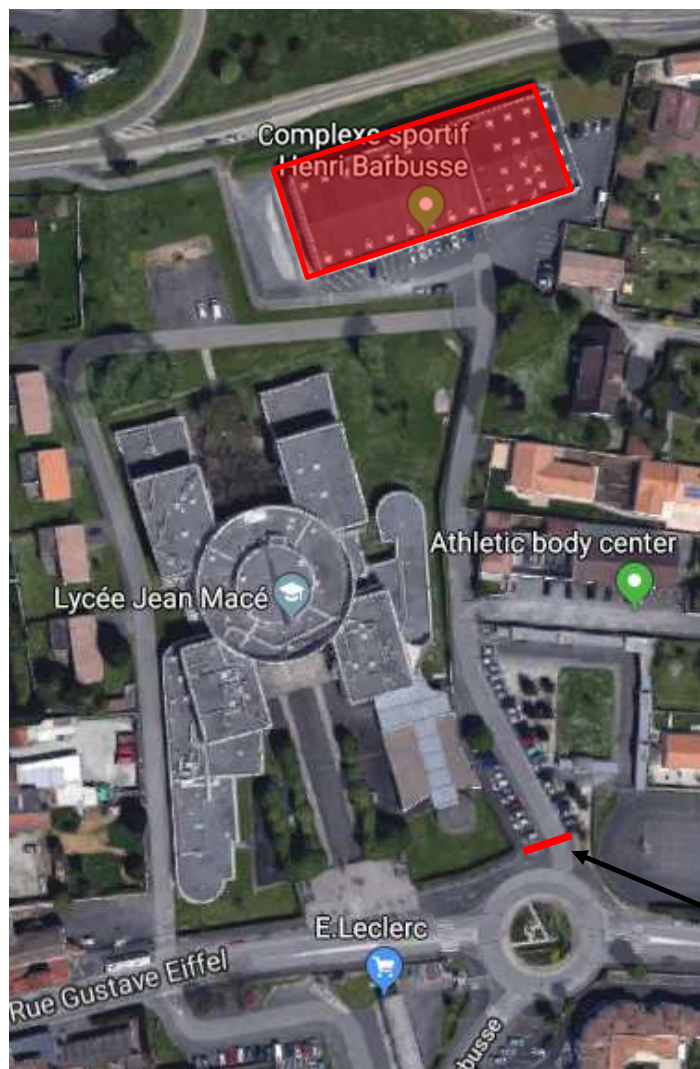
Rez-de-chaussée



Etage



Vue aérienne : accès et stationnement extérieur



Restriction d'accès (autorisation secours + bus + officiels)

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Procédure d'installation d'un centre d'hébergement d'urgence

Étape 1 : avant installation

- contacter le gestionnaire du site pour réquisitionner la structure concernée (service des sports, Acclameur)
- contacter la DEP pour réquisitionner le poids lourd affecté « aux serres de Galuchet »
- contacter via la téléalerte les « agents volontaires en cas de crise » (25 agents nécessaires)
- récupérer le matériel de sécurité civile entreposé dans le hangar sis 195 rue Jean Jaurès (code alarme 66 19 79). Prendre uniquement les lots sur palette dans la zone centrale de stockage (4 agents nécessaires dont 1 permis poids lourd)
- contacter la Protection Civile 79 pour solliciter un soutien technique

Étape 2 : installation

- décharger tout le matériel dans la zone indiquée sur le plan
- briefier les agents sur site (contexte + missions + EPI obligatoires)
- répartir les agents en équipe :
 - 1 responsable de site + 1 adjoint (cadres)
 - équipe accueil / secrétariat (4 agents)
 - équipe parking (5 agents)
 - équipe couchage (4 agents)
 - équipe Restauration (3 agents)
 - équipe coin bébé (4 agents)
 - équipe divertissements (2 agents)
- définir un chef d'équipe pour chaque groupe
- fournir au responsable de site et à son adjoint des chasubles de couleur orange
- fournir aux chefs d'équipes des chasubles de couleur jaune

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

- Missions responsable de site + adjoint :

- coordonner les équipes et suivre l'avancement de l'installation
- assurer l'interface entre le terrain et la cellule de crise communale
- assurer régulièrement des points de situation
- remonter toutes difficultés ou remarques à la cellule de crise communale
- veiller au bon fonctionnement du centre d'accueil et de regroupement

- Missions équipe accueil / secrétariat :

- disposer 3 tables à l'entrée du bâtiment
- assurer la signalétique des espaces (totems + oriflammes)
- assurer l'accueil des personnes
 - remplir le registre des entrées et des sorties
 - fournir des feuilles de renseignements, à remplir par toute personne ou groupe entrant dans la structure
 - fournir individuellement un bracelet nominatif (consigne à donner : port obligatoire durant toute la durée de prise en charge)
- vérifier le fonctionnement des sanitaires

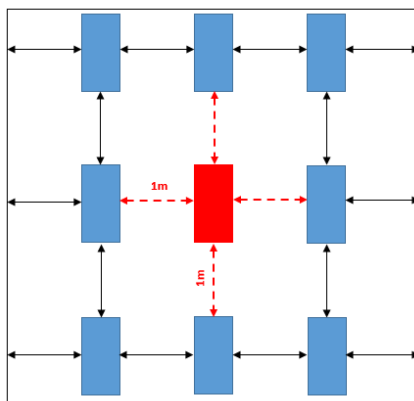
- Missions équipe parking :

- disposer à l'entrée du site les plots avec chaînes pour matérialiser la file d'attente
- installer les oriflammes à l'entrée
- diviser les extérieurs en plusieurs zones de stationnement (secours, officiels, logistique, intervenants, manœuvre bus)

- Missions équipe couchage :

- dérouler sur l'emplacement couchage les rouleaux de protection des sols (entreposés dans la salle de gymnastique)

- monter les lits de camp (chaque lit de camp se monte avec 2 agents)
- disposer les lits de camp (à l'aide d'un bâton, laisser 1m d'espace autour du lit)



- mettre 1 sac de couchage ou 1 couverture, 1 oreiller gonflable ou en tissu + taie sur chaque lit
- en fonction des demandes des usagers, placer une chaise à côté du lit

- Missions équipe restauration :

- installer le coin café (tables + percolateur + distributeur d'eau chaude + four à micro-ondes + gobelets + agitateurs + consommables (café, thé, sucre, gâteaux, boissons...))
- installer les tables (20) et les chaises (80) en 3 rangées
- mettre sur les tables (nappes, assiettes et couverts)
- assurer la logistique en ravitaillement

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

- Missions coin bébé :

- installer 2 tentes pliantes (4 agents nécessaires pour le montage d'une tente)
- installer 1 table et 1 matelas à langer à l'intérieur de chacune des tentes

- Missions équipe divertissements :

- installer plusieurs espaces de jeux en fonction de l'âge :
 - enfants
 - adolescents
 - adultes
- installer les cloisons de couleur blanche aux emplacements définis

Étape 3 : désinstallation

- demander à l'ensemble des agents de ranger le matériel déployé
- ramener tout le matériel au local de stockage sis 195 rue Jean Jaurès

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

2) Relogement temporaire : hôtels

3 hôtels font l'objet d'une convention passée avec la mairie de Niort. Ils peuvent être sollicités lorsque le nombre de personnes à recueillir reste limité.

Désignation	Téléphone	Référent	Accueil physique	Adresse
Ibis Styles	05.49.24.22.21	-	24h/24	34, avenue de Paris
La Marmotte	05.49.24.11.47 06.13.72.51.46	-	Ouvert jusqu'à 22h	106, rue de la gare
Central hôtel	05.49.24.33.00	-	Ouvert jusqu'à 23h	38, rue du 24 février
Appart' City	05.47.54.00.09	-	-	13, avenue de Paris
Atoll hôtel	05.49.33.33.22	-	-	447, avenue de Paris
Best Western	05.49.35.11.11	-	-	9 avenue Jacques Bujault
Brit hôtel du parc	05.49.24.36.21	-	-	96, avenue de Paris
Fasthôtel	05.49.09.08.07	-	-	Rue Pierre Mendès France
France hôtel	05.49.24.01.34	-	-	8, rue des cordeliers
Hôtel du Moulin	05.49.09.07.07	-	-	27, rue de l'Espingole
Ibis	05.49.17.30.00	-	24h/24	260, avenue de La Rochelle
Mercure	05.49.24.29.29	-	-	27, rue de la Terraudière
Mokka	05.49.76.15.15	-	-	84, rue de la gare
Première Classe	05.49.33.19.50	-	-	26, rue Condorcet
Sandrina	05.49.79.28.42	-	-	43, avenue Saint Jean d'Angély

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Procédure :

- contacter un ou plusieurs hôtelier(s) en fonction de la zone sinistrée et des disponibilités,
- convenir du nombre de personnes qui va se rendre à l'hôtel,
- relever les coordonnées de l'interlocuteur,
- préciser que la facture est à adresser à la mairie pour traitement et paiement sous 30 jours.

3) Relogement temporaire : logements relais ville

La mairie a fait l'acquisition d'un immeuble disposant de 4 appartements, dont 3 meublés. Ces logements sont situés au 10, rue du mûrier.
Capacité d'accueil : 10 personnes sous réserve de la disponibilité des appartements.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

SUIVI DES CAPACITÉS D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION

Afin de connaître le taux de remplissage des centres d'accueil et de regroupement, ce tableau devra être complété régulièrement pour ne pas les surcharger.

Nom du CARE :

Places d'accueil disponibles :

Date Heure	Nombre de personnes présentes	Nombre de places restantes	Nombre de repas disponibles	Observations

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

RAVITAILLEMENT

La mairie de Niort a conclu 3 accords de principe avec des enseignes de grande distribution.

Chacun des établissements commerciaux est mobilisable 7 jours/7, 24h/24 afin que la Ville puisse être en capacité de proposer des solutions de ravitaillement d'urgence (vivres, boissons, produits d'hygiène...) aux personnes évacuées dans les centres d'accueil des impliqués.

Désignation	Adresse	Référent 1	Téléphone 1	Référent 2	Téléphone 2	Courriel	N° compte tiers
Carrefour	Boulevard de l'Atlantique						
Intermarché	38, rue du 24 février						
Leclerc	12, avenue de Paris						

Procédure :

- contacter l'établissement commercial le plus proche du centre d'accueil et de regroupement (CARE) activé,
- définir un horaire avec le référent pour accéder au magasin,
- noter tous les produits pris sur papier libre en deux exemplaires (vaut bon de commande)
- demander à faire filmer et palettiser la marchandise pour faciliter le transport,
- le transport des produits est pris en charge par la mairie avec des véhicules prévus à cet effet,
- préciser que la facture est à adresser à la mairie pour traitement et paiement sous 30 jours.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

STATIONNEMENT

Il est prévu des parkings de substitution au stationnement classique, notamment pour les riverains en bord de Sèvre Niortaise qui en cas d'inondation seraient contraints de déplacer leur véhicule.

Les espaces publics prévus à cet effet sont :

- parking n°1 : stade René Gaillard + patinoire (avenue de la Venise verte) 150 véhicules potentiels,
- parking n°2 : stade René Gaillard (rue Jacques Daguerre) 200 véhicules potentiels,
- parking n°3 : hippodrome de Romagné (chemin du lac) 500 véhicules potentiels,
- parking n°4 : aérodrome (578, avenue de Limoges) 2000 véhicules potentiels.

En cas d'évènement grave, un ou plusieurs hélicoptère(s) sanitaire(s) sont susceptibles d'être mobilisés pour transporter des personnes grièvement blessées.

Les espaces publics prévus à cet effet sont :

- terrain stabilisé de Sainte Pezenne (rue du Coteau Saint Hubert)
- stade Grand-Croix (route de Coulonges)
- stade du complexe des Gardoux (50, avenue de la levée de Sevreau)
- terrain annexe stade René Gaillard (105, avenue de la Venise verte)
- stade Jean Adolphe (Souché) (rue de l'aérodrome)

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

SUIVI DES PERSONNES ÉVACUÉES

Date Heure d'évacuation		Secteur (quartier, nom rue)	Nom, prénom, âge	Nombre de personnes accompagnants (membres de la famille, groupe scolaire,...)	Prise en charge prévue par un centre d'accueil des impliqués	
					Si oui, quel(s) centre(s) ?	Si non, quelle est la prise en charge ? (famille, proches,...)

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

ÉTAT DES LIEUX DU MATÉRIEL

Ce tableau permet de recenser les moyens matériels communaux ou privés engagés sur l'intervention et d'apprécier le volume de matériel qui doit être rendu.

Type de matériel	C = communal P = privé	Propriétaire Adresse	Localisation actuelle du matériel	Matériel à récupérer (oui / non)	État du matériel
				Matériel à rendre (oui / non)	

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------


RISQUE NUCLÉAIRE : SCÉNARIO 1


Ce scénario est mis en place en cas de déclenchement du plan iode pendant les heures d'ouverture des écoles. Une distribution prioritaire est effectuée dans les établissements scolaires et les structures petite enfance avant une mise à disposition des comprimés dans les 42 bureaux de vote de la ville.

Étape 1 : distribution de 3431 boîtes (68 cartons + 31 boîtes) dans les établissements scolaires et les structures petite enfance (cf tableau 1 établissements prioritaires + cartographie « accident nucléaire scénario 1 iode : distribution établissements prioritaires)

Étape 2 : distribution de 2377 boîtes (47 cartons + 27 boîtes) dans les 42 bureaux de vote (cf tableau 2 bureaux de vote + cartographie « accident nucléaire scénario 1 iode : distribution bureaux de vote).

Tableau 1 : établissements prioritaires (effectifs 2016-2017) dans l'ordre de distribution

 personnes de moins de 12 ans = 1 comprimé par personne

 personnes de plus de 12 ans = 2 comprimés par personne

Nom Établissement	Adresse	Quartier	Téléphone	Nombre d'enfants	Nombre de responsables	Nombre de boîtes
Canton Nord : 1008 boîtes (20 cartons + 8 boîtes)						
Groupe scolaire privé Notre Dame / St Joseph	19 rue Taury	Centre Ville	05 49 73 30 11	266	24	32
Collège privé Saint André - Notre Dame	35 rue de Bessac	Centre Ville	05 49 79 22 77	432	60	98
Lycée public Jean Macé	20 rue Gustave Eiffel	Centre Ville	05 49 77 19 53	1060	136	240
École élémentaire Aragon	12 rue du coteau Saint hubert	Sainte Pezenne	05 49 73 46 86	211	24	27
École maternelle Aragon	Rue de l'avenir	Sainte Pezenne	05 49 73 46 87	104	11	13
Lycée Thomas Jean Main	39 rue du coteau Saint Hubert	Sainte Pezenne	05 49 77 10 77	395	97	98
Collège public François Rabelais	107 routes de Coulonges	Sainte Pezenne	05 49 73 37 50	640	50	138

Lycée public Gaston Chaissac (horticole)	130 route de Coulonges	Sainte Pezenne	05 49 73 36 61	190	100	58
École élémentaire Jacques Prévert	Rue des sports	Sainte Pezenne	05 49 73 40 90	104	13	14
École maternelle Jacques Prévert	Rue des sports	Sainte Pezenne	05 49 73 40 84	87	7	11
Groupe scolaire La Mirandelle	Rue de la Mirandelle	Quartier Nord	05 49 76 10 18	113	18	15
Crèche municipale Mélodie	42 rue des Justices	Quartier Nord	05 49 24 06 98	50	22	10
École élémentaire Brizeaux	Rue des Justices	Quartier Nord	05 49 24 29 10	209	24	26
École maternelle Brizeaux	Rue des Justices	Quartier Nord	05 49 24 24 62	134	11	16
Collège public Pierre et Marie Curie	175 rue du Maréchal Leclerc	Quartier Nord	05 49 77 17 40	620	80	140
École élémentaire Pierre de Coubertin	Rue Pierre de Coubertin	Quartier Nord	05 49 24 22 57	144	15	19
École maternelle Pierre de Coubertin	Rue Pierre de Coubertin	Quartier Nord	05 49 24 50 11	77	9	10
École élémentaire Jules Ferry	1 rue Jules Ferry	Quartier Nord	05 49 24 05 45	165	19	21
École maternelle Jules Ferry	Rue Jules Ferry	Quartier Nord	05 49 24 10 73	109	13	14
Crèche associative Tom Pouce	25 rue Voltaire	Centre Ville	05 49 28 43 00	40	14	8
Canton Est : 1248 boîtes (24 cartons + 48 boîtes)						
École élémentaire Bert	Rue Paul Bert	Centre Ville	05 49 24 37 25	105	13	14
École maternelle Bert	Rue des 3 Coigneaux	Centre Ville	05 49 24 50 08	81	8	10
Crèche les Milles Pattes (hôpital)	40 avenue Charles de Gaulle	Centre Ville	05 49 32 79 79	30	14	6
Groupe scolaire privé Saint Florent	181 avenue St Jean d'Angély	Saint Florent	05 49 79 24 34	217	20	26
Groupe scolaire George Sand	71 rue de la Plaine	Goise Champommier Champclairot	05 49 28.49.77	247	29	31

Collège public Philippe de Commynes	10 rue Massujat	Goise Champommier Champclairot	05 49 24 36 51	472	58	106
Lycée Paul Guérin	19 rue des Fiefs	Goise Champommier Champclairot	05 49 34 22 22	1500	223	345
Lycée public Gaston Barré	17 rue Jean Perrin	Goise Champommier Champclairot	05 49 24 70 64	288	90	83
École élémentaire Buisson	Rue Ferdinand Buisson	Goise Champommier Champclairot	05 49 24 39 92	188	25	24
École maternelle Buisson	Rue Ferdinand Buisson	Goise Champommier Champclairot	05 49 24 44 61	114	12	14
Crèche mutualiste L'Île Toutcâlin	110 avenue de Limoges	Centre Ville	05 49 77 36 70	20	7	4
Collège public Fontanes	56 rue du 14 Juillet	Centre Ville	05 49 77 32 00	555	80	137
École élémentaire Jean Jaurès	Rue Georges Clémenceau	Souché	05 49 24 33 02	142	19	19
École maternelle Jean Jaurès	Rue Georges Clémenceau	Souché	05 49 24 17 70	84	10	11
Lycée privé Saint André- Notre Dame	14 rue de Souché	Souché	05 49 77 22 20	1055	95	230
École élémentaire Edmond Proust	Rue Edmont Proust	Souché	05 49 33 00 98	127	16	16
École maternelle Edmond Proust	9 allée Pauline Kergomard	Souché	05 49 33 01 09	70	9	10
Collège public Gérard Philippe	51 rue Chinon Courtinet	Souché	05 49 24 42 53	544	83	124
École élémentaire Mermoz	41 rue de l'Aérodrome	Souché	05 49 33 30 97	160	19	20
École maternelle Mermoz	18 rue de l'Aérodrome	Souché	05 49 24 50 16	59	8	8
Crèche interentreprises les Colibris	8 rue Aimé - Bonpland	Souché	05 49 04 76 76	30	15	6
Canton Ouest : 1175 boîtes (23 cartons + 25 boîtes)						
Crèche municipale du Murier	10 rue du Murier	Centre-Ville	05 49 78 75 00	30	15	6
École élémentaire Michelet	2 rue Emile Bèche	Centre-Ville	05 49 24 40 86	157	17	20

École élémentaire Jean Macé	6 rue Jean Macé	Centre-Ville	05 49 73 18 37	119	15	15
École maternelle Jean Macé	Rue Fontanes	Centre-Ville	05 49 79 22 66	59	7	8
Groupe scolaire privé Saint Hilaire	19 rue du Petit Banc	Centre-Ville	05 49 24 45 28	240	22	29
Groupe scolaire privé Sainte Thérèse	15 rue de Bessac	Centre-Ville	05 49 24 24 85	258	27	32
ICCSA	17 rue des quatre vents	Centre-ville	05 49 33 03 64	226	50	55
Collège privé Saint Exupéry	10 rue Bion	Centre-Ville	05 49 73 30 10	546	60	123
École maternelle Michelet	Rue Chabaudy	Centre-Ville	05 49 79 22 38	82	10	11
École élémentaire Pasteur	Rue Louis Braille	Saint Florent	05 49 79 26 19	176	19	22
École maternelle Pasteur	Rue Louis Braille	Saint Florent	05 49 79 22 97	80	8	10
Groupe scolaire Emile Zola	26 rue Henri Sellier	Clou-Bouchet	05 49 79 09 75	245	29	31
Crèche Halte garderie A Petits Pas	12 A rue Jules Siegfried	Clou Bouchet	05 49 09 59 87	20	8	4
Lycée Venise Verte	71 rue Laurent Bonnevey	Clou Bouchet	05 49 73 22 23	1340	200	308
Crèche Angélique	Square Galilée	Clou Bouchet	05 49 79 03 04	53	21	10
Groupe scolaire Jean Zay	22 boulevard de l'Atlantique	Clou Bouchet	05 49 79.18.70	325	35	40
Collège public Jean Zay	11 rue Jean Zay	Clou Bouchet	05 49 79 14 66	475	70	109
Pôle enfance l'Orangerie	2 rue Pieter Bruegel	Centre-Ville	05 49 73 48 41	75	40	16
Groupe scolaire Ernest Perochon	7 rue Max Linder	Tour Chabot Gavacherie	05 49 79 04 76	195	26	25
Crèche interentreprises Babilou Les Enfants du Marais	9 rue du Galuchet	Tour Chabot Gavacherie	05 49 24 13 97	66	19	11
Pôle universitaire de Niort	8 - 11 rue Archimède	Tour Chabot Gavacherie	05 49 28 75 52	1280	150	260
Groupe scolaire Agrippa d'Aubigné	Place Constand Saboureau	Saint Liguairre	05 49 73 97 52	168	18	21

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Groupe scolaire privé Sainte Macrine	18 impasse de l'abbaye	Saint Liguairre	05 49 73 98 04	74	7	9
--------------------------------------	------------------------	-----------------	----------------	----	---	---

Tableau 2 : bureaux de vote (liste électorale 2016) dans l'ordre de distribution

N° bureau de vote	NOM Bureau vote	Nombre d'inscrits	nombre de boîtes par bureau de vote
Canton Nord : 698 boîtes (13 cartons + 48 boîtes)			
2	COMPLEXE HENRI BARBUSSE	770	44
8	ÉCOLE MATERNELLE LOUIS ARAGON	847	49
9	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LOUIS ARAGON	919	54
10	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JACQUES PRÉVERT	758	44
11	MAISON DES ASSOCIATIONS DE SAINTE PEZENNE	819	48
12	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE LA MIRANDELLE	953	56
7	MAISON DE QUARTIER DE CHOLETTE	1064	62
13	CENTRE DE LOISIRS DES BRIZEAUX	1006	59
14	ÉCOLE MATERNELLE DES BRIZEAUX	953	56
5	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PIERRE DE COUBERTIN	982	57
6	ÉCOLE MATERNELLE PIERRE DE COUBERTIN	856	50
3	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY	992	58
4	ÉCOLE MATERNELLE JULES FERRY	1038	61
Canton Est : 708 boîtes (14 cartons + 8 boîtes)			
16	ÉCOLE MATERNELLE PAUL BERT	883	51
17	ÉCOLE MATERNELLE PAUL BERT	709	41
28	MAISON DE QUARTIER DE ST FLORENT	907	53
27	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE GEORGE SAND	1002	59
26	ÉCOLE MATERNELLE GEORGE SAND	995	58
23	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE FERDINAND BUISSON 1	1012	59
24	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE FERDINAND BUISSON 2	987	58
25	ÉCOLE MATERNELLE FERDINAND BUISSON	969	57
19	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN JAURÈS	912	53
18	ÉCOLE MATERNELLE JEAN JAURÈS	961	56
20	ÉCOLE MATERNELLE EDMOND PROUST	941	55

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

21	MAISON DE QUARTIER DE SOUCHE	960	56
22	ÉCOLE MATERNELLE JEAN MERMOZ	899	52
Canton Ouest : 971 boîtes (19 cartons + 21 boîtes)			
29	HÔTEL DE VILLE (SALLE D'ACCUEIL)	1161	139*
1	HÔTEL DE VILLE (SALLE DES COMMISSIONS)	1110	65
15	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES MICHELET	657	38
40	ÉCOLE MATERNELLE JULES MICHELET	943	55
42	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN MACE	1064	62
41	ÉCOLE MATERNELLE JEAN MACE	1005	59
31	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LOUIS PASTEUR 1	1007	59
32	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LOUIS PASTEUR 2	898	52
30	ÉCOLE MATERNELLE LOUIS PASTEUR	974	57
33	ÉCOLE MATERNELLE ÉMILE ZOLA	935	55
37	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN ZAY	960	56
36	ÉCOLE MATERNELLE JEAN ZAY	903	53
39	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ERNEST PEROCHON	934	55
38	ÉCOLE MATERNELLE ERNEST PEROCHON	955	56
34	SALLE DES FÊTES DE SAINT LIGUAIRE	898	52
35	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE AGRIPPA D'AUBIGNÉ	998	58

*139 boîtes réparties comme suit :

- 69 boîtes pour les électeurs inscrits au bureau de vote n°29,
- 40 boîtes pour les personnes de passage (touristes, gens de voyage, sans domicile de fixe),
- 30 boîtes pour le personnel municipal.

Nota : les comprimés sont réservés aux personnes de moins de 40 ans et aux femmes enceintes.

La distribution de comprimés d'effectuera sous présentation du livret de famille.

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------


RISQUE NUCLÉAIRE : SCÉNARIO 2


Ce scénario est mis en place en cas de déclenchement du plan iode pendant les heures de fermeture des écoles. Une distribution prioritaire est effectuée dans les structures petite enfance, les centres de loisirs et le pôle universitaire avant une mise à disposition des comprimés dans les 42 bureaux de vote de la ville.

Étape 1 : distribution de 360 boîtes (7 cartons + 10 boîtes) dans les structures petite enfance, les centres de loisirs et le pôle universitaire (cf tableau 1 établissements prioritaires + cartographie « accident nucléaire scénario 2 iode : distribution établissements prioritaires)

Étape 2 : distribution de 5490 boîtes (109 cartons + 40 boîtes) dans les 42 bureaux de vote (cf tableau 2 bureaux de vote + cartographie « accident nucléaire scénario 2 iode : distribution bureaux de vote).

Tableau 1 : établissements prioritaires (effectifs 2015-2016) dans l'ordre de distribution

 personnes de moins de 12 ans = 1 comprimé par personne

 personnes de plus de 12 ans = 2 comprimés par personne

Nom Établissement	Adresse	Quartier	Téléphone	Nombre d'élèves	Nombre de responsables	Nombre de boîtes
Canton Nord : 47 boîtes						
Crèche associative Tom Pouce	25 rue Voltaire	Centre-Ville	05 49 28 43 00	40	14	7
Centre de loisirs Chantemerle (ouvert hiver-printemps-été)	98 rue Angéline Faity	Sainte Pezenne	05 49 73 32 99	120	10	14
Crèche municipale Mélodie	42 rue des Justices	Quartier Nord	05 49 24 06 98	50	22	10
Centre de loisirs des Brizeaux (ouvert hiver-printemps-été)	rue des Justices	Quartier Nord	05 49 33 59 70	140	10	16
Canton Est : 30 boîtes						
Crèche les Milles Pattes (hôpital)	40 avenue Charles de Gaulle	Centre-Ville	05 49 32 79 79	30	14	6
Crèche mutualiste L'Île Toutcâlin	110 avenue de Limoges	Centre-Ville	05 49 77 36 70	20	7	4

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Crèche interentreprises les Colibris	8 rue Aimé - Bonpland	Souché	05 49 04 76 76	30	15	6
Centre de loisirs George Sand (ouvert été)	place Louis Jouvét	Tour Chabot Gavacherie	05 49 28 49 77	120	10	14
Canton Ouest : 283 boîtes (5 cartons + 33 boîtes)						
Crèche municipale du Murier	10 rue du Murier	Centre-Ville	05 49 78 75 00	30	15	6
Pôle enfance l'Orangerie	2 rue Pieter Bruegel	Centre-Ville	05 49 73 48 41	75	40	16
Crèche Angélique	Square Galilée	Clou Bouchet	05 49 79 03 04	53	21	10
Crèche Halte garderie A Petit Pas	12 A rue Jules Siegfried	Clou Bouchet	05 49 09 59 87	20	8	4
Crèche interentreprises Babilou Les Enfants du Marais	9 rue du Galuchet	Tour Chabot Gavacherie	05 49 24 13 97	66	19	11
Pôle universitaire de Niort	8 - 11 rue Archimède	Tour Chabot Gavacherie	05 49 79 99 00	1280	150	230
Centre de loisirs Ernest Perochon (ouvert toussaint)	5, rue des Charmes	Goise Champommier Champclairiot	05 49 79 04 67	48	5	6

Tableau 2 : bureaux de vote (liste électorale 2016) dans l'ordre de distribution

N° bureau de vote	NOM Bureau vote	Nombre d'inscrits	nombre de boîtes par bureau de vote
Canton Nord : 1300 boîtes (26 cartons)			
2	COMPLEXE HENRI BARBUSSE	770	100
8	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LOUIS ARAGON	919	100
9	ÉCOLE MATERNELLE LOUIS ARAGON	847	100
10	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JACQUES PRÉVERT	758	100
11	MAISON DES ASSOCIATIONS DE STE PEZENNE	819	100
12	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE LA MIRANDELLE	953	100
7	MAISON DE QUARTIER DE CHOLETTE	1064	100
13	CENTRE DE LOISIRS DES BRIZEAUX	1006	100
14	ÉCOLE MATERNELLE DES BRIZEAUX	953	100

5	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PIERRE DE COUBERTIN	982	100
6	ÉCOLE MATERNELLE PIERRE DE COUBERTIN	856	100
3	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY	992	100
4	ÉCOLE MATERNELLE JULES FERRY	1038	100
Canton Est : 1330 boîtes (26 cartons)			
16	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PAUL BERT	883	100
17	ÉCOLE MATERNELLE PAUL BERT	709	100
28	MAISON DE QUARTIER DE ST FLORENT	907	100
27	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE GEORGE SAND	1002	100
26	ÉCOLE MATERNELLE GEORGE SAND	995	100
23	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE FERDINAND BUISSON 1	1012	100
24	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE FERDINAND BUISSON 2	987	100
25	ÉCOLE MATERNELLE FERDINAND BUISSON	969	100
19	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN JAURÈS	912	100
18	ÉCOLE MATERNELLE JEAN JAURÈS	961	100
20	ÉCOLE MATERNELLE EDMOND PROUST	941	100
21	MAISON DE QUARTIER DE SOUCHE	960	100
22	ÉCOLE MATERNELLE JEAN MERMOZ	899	100
Canton Ouest : 2940 boîtes (58 cartons + 40 boîtes)			
29	HÔTEL DE VILLE (SALLE D'ACCUEIL)	1161	240*
1	HÔTEL DE VILLE (SALLE DES COMMISSIONS)	1110	150
15	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES MICHELET	657	100
42	ÉCOLE MATERNELLE JULES MICHELET	943	100
41	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN MACE	1064	150
40	ÉCOLE MATERNELLE JEAN MACE	1005	100
31	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LOUIS PASTEUR 1	1007	100
32	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LOUIS PASTEUR 2	898	100
30	ÉCOLE MATERNELLE LOUIS PASTEUR	974	100
33	ÉCOLE MATERNELLE ÉMILE ZOLA	935	100
37	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN ZAY	960	100
36	ÉCOLE MATERNELLE JEAN ZAY	903	100
39	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ERNEST PEROCHON	934	100
38	ÉCOLE MATERNELLE ERNEST PEROCHON	955	100
34	SALLE DES FÊTES DE SAINT LIGUAIRE	898	100
35	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE AGRIPPA D'AUBIGNÉ	998	100
-	PARC DES EXPOSITIONS NORON	salariés	1000

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

*240 boîtes réparties comme suit :

- 100 boîtes pour les électeurs inscrits au bureau de vote n°29,
- 100 boîtes pour les personnes de passage (touristes, gens de voyage, sans domicile de fixe),
- 40 boîtes pour le personnel municipal,

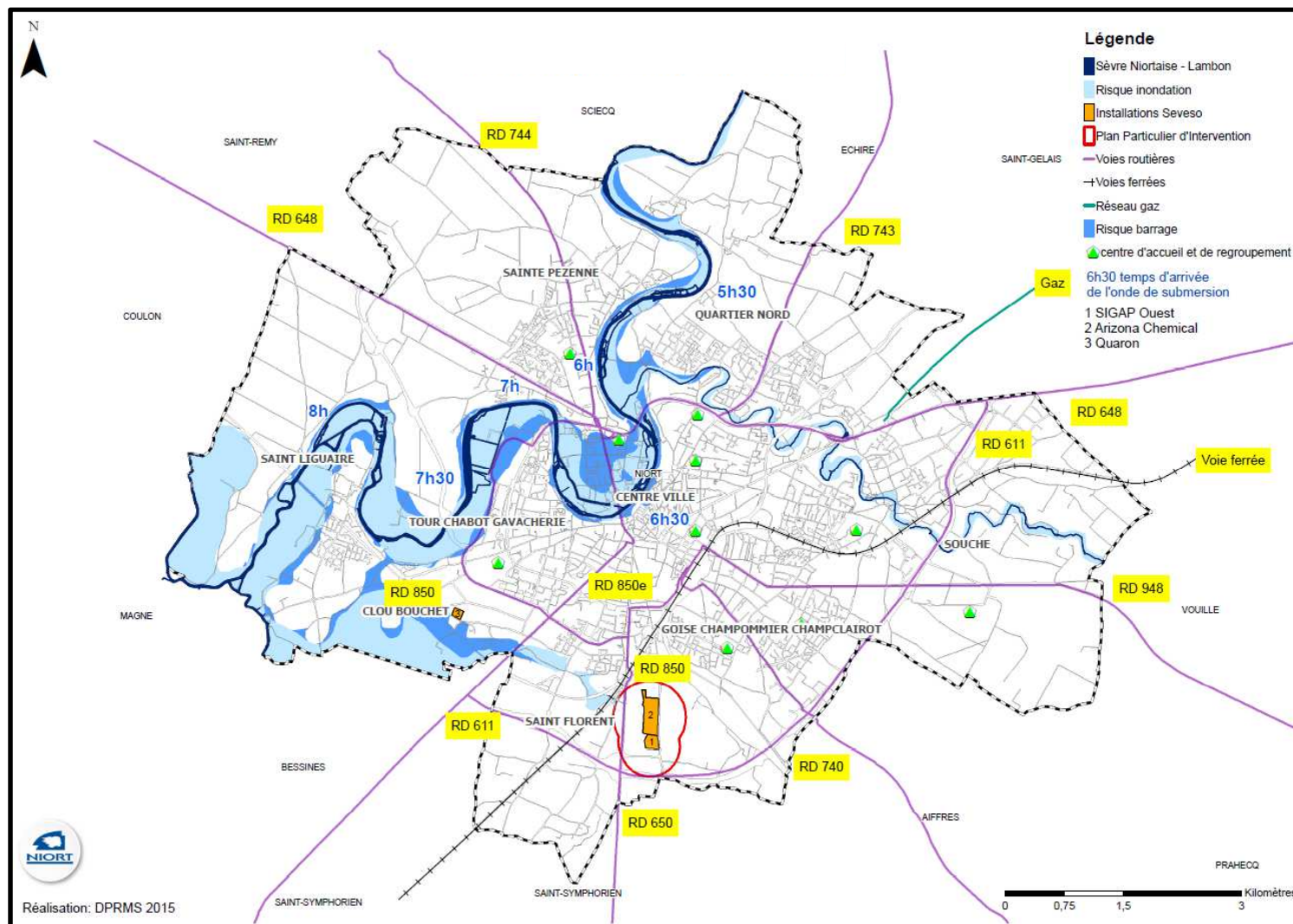
Nota : les comprimés sont réservés aux personnes de moins de 40 ans et aux femmes enceintes.

La distribution de comprimés s'effectuera sous présentation du livret de famille.

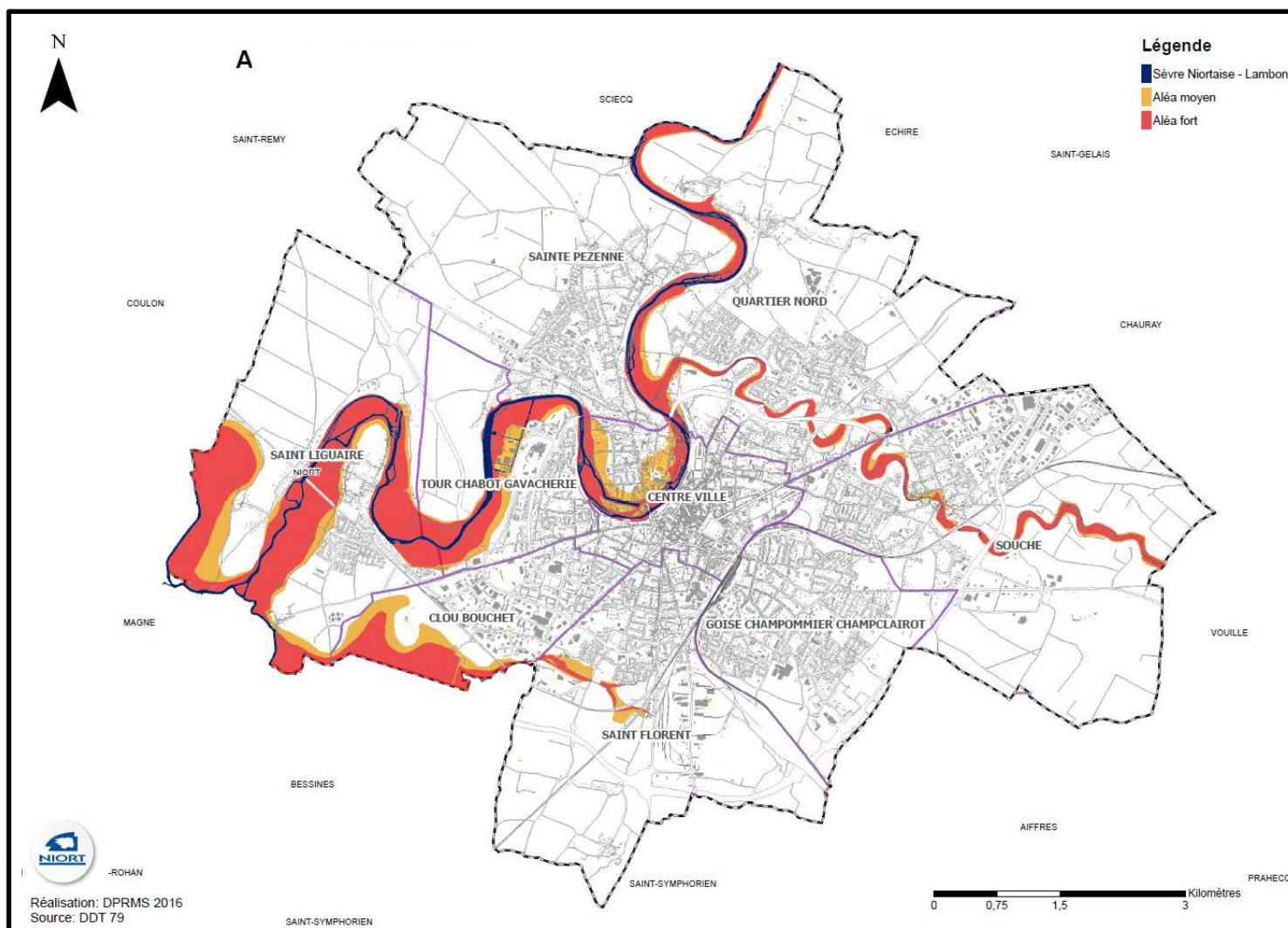
Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

ANNEXE 3 : CARTOGRAPHIES

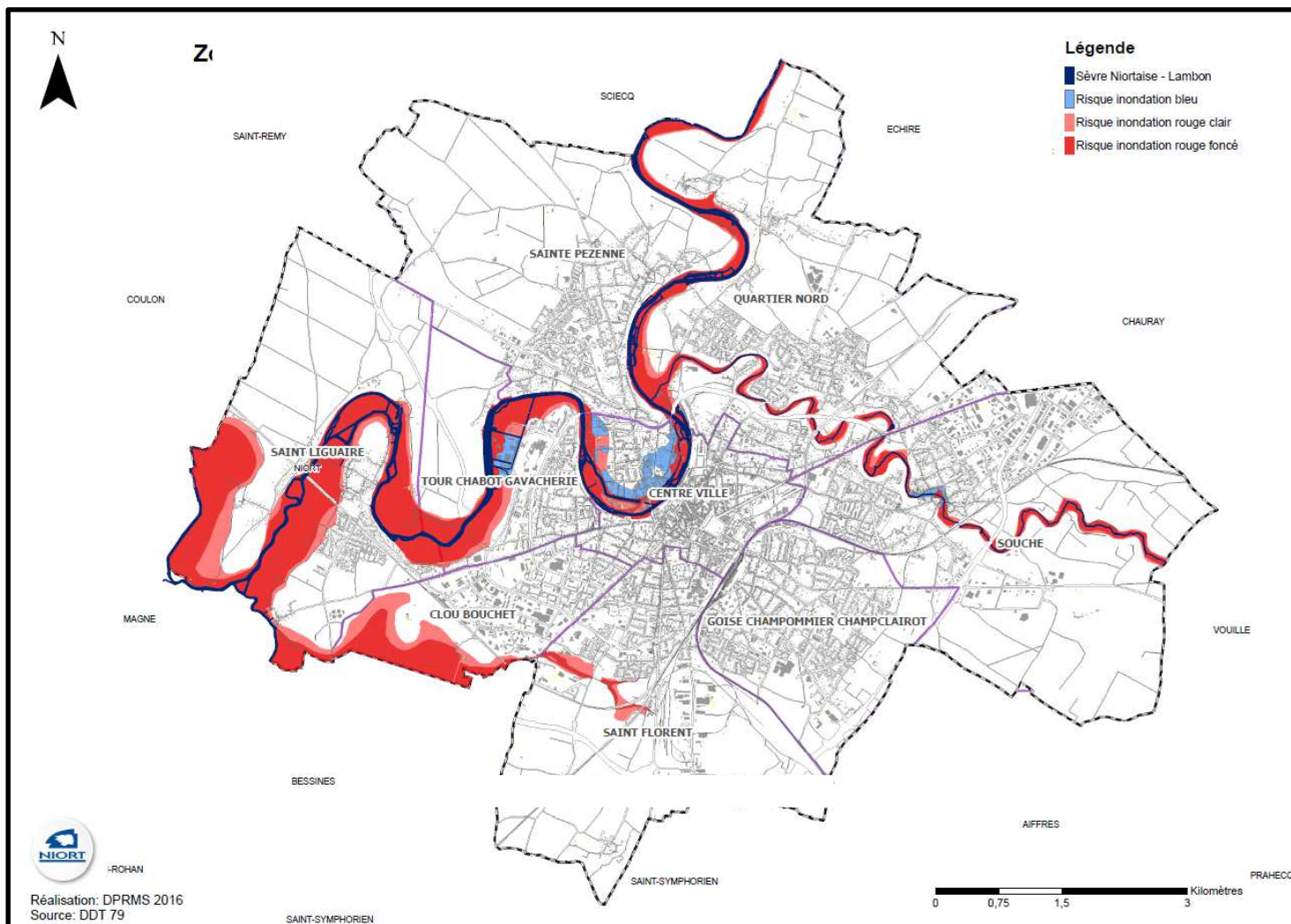
LOCALISATION DES RISQUES MAJEURS A NIORT



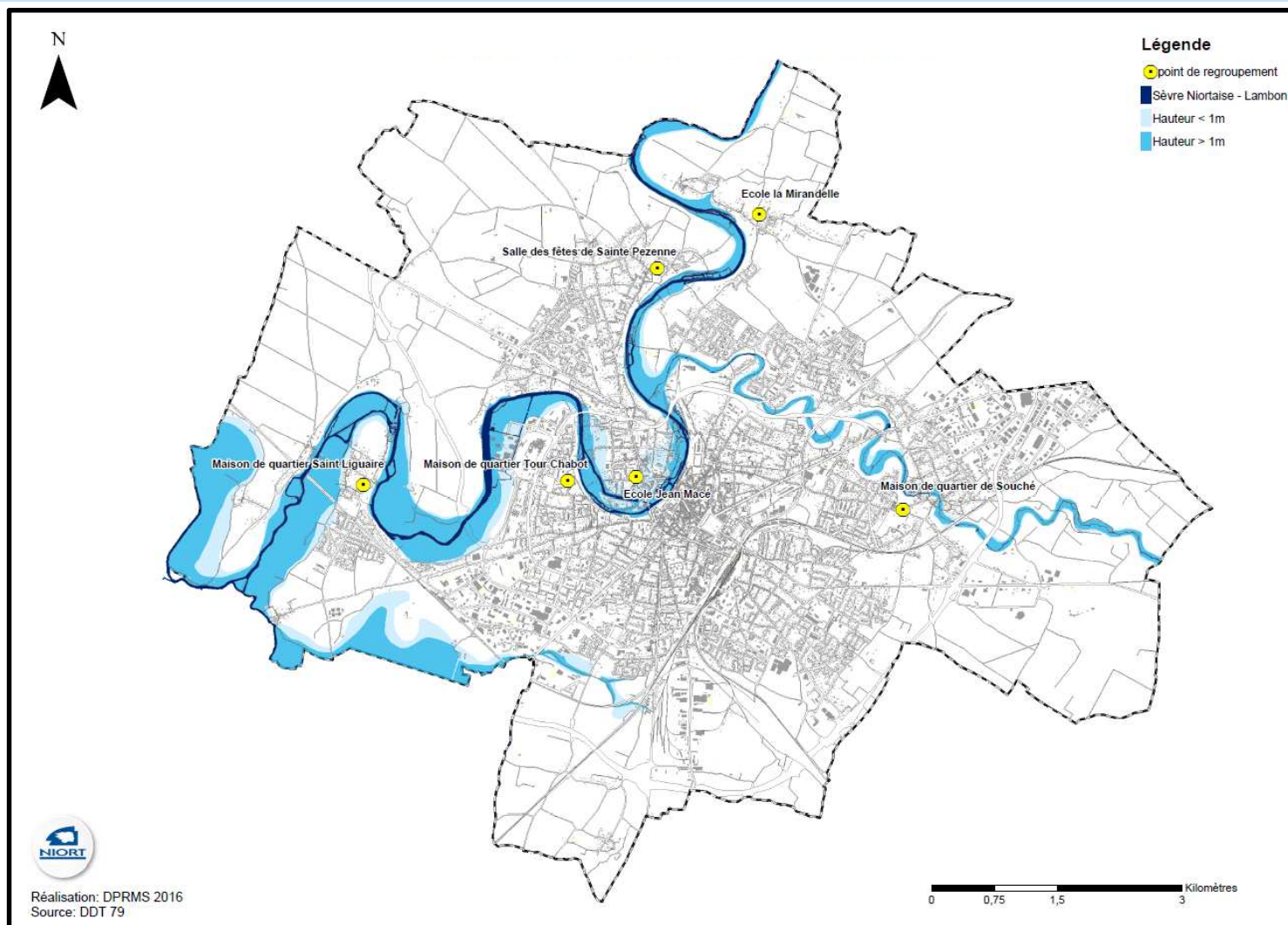
RISQUE INONDATION – CARTE DES ALÉAS



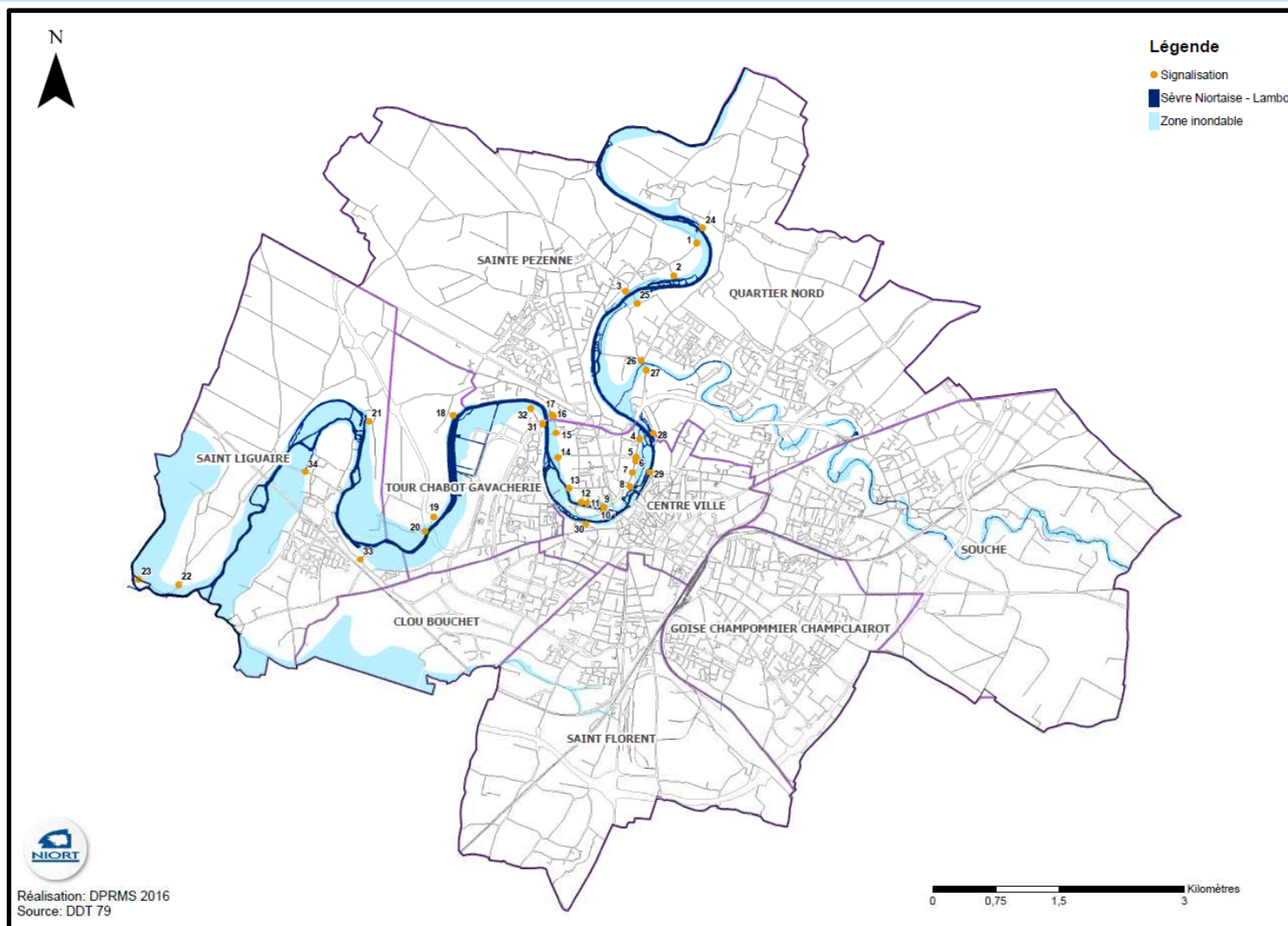
RISQUE INONDATION – ZONAGE RÉGLEMENTAIRE PPRI



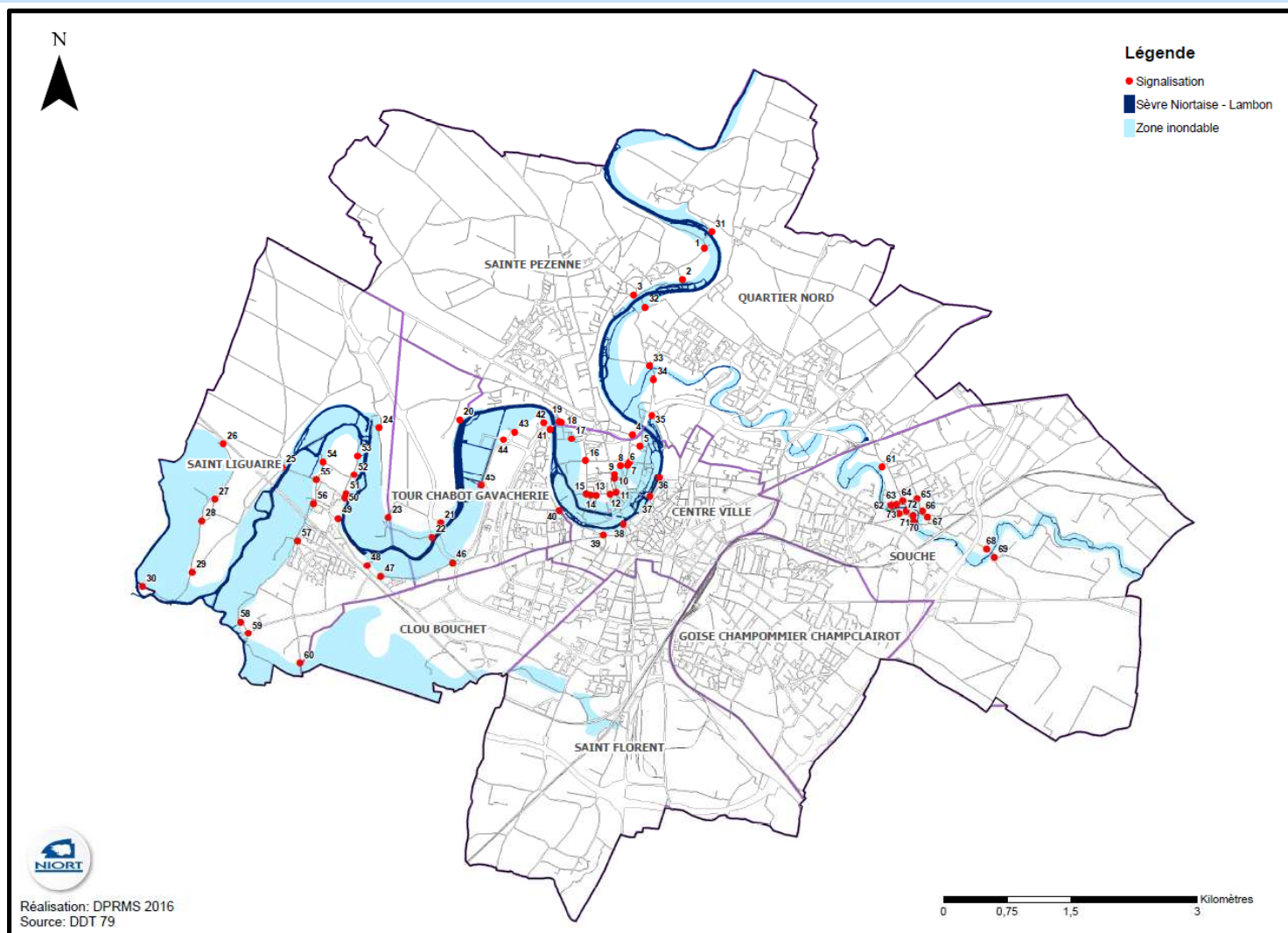
RISQUE INONDATION – POINTS DE REGROUPEMENT



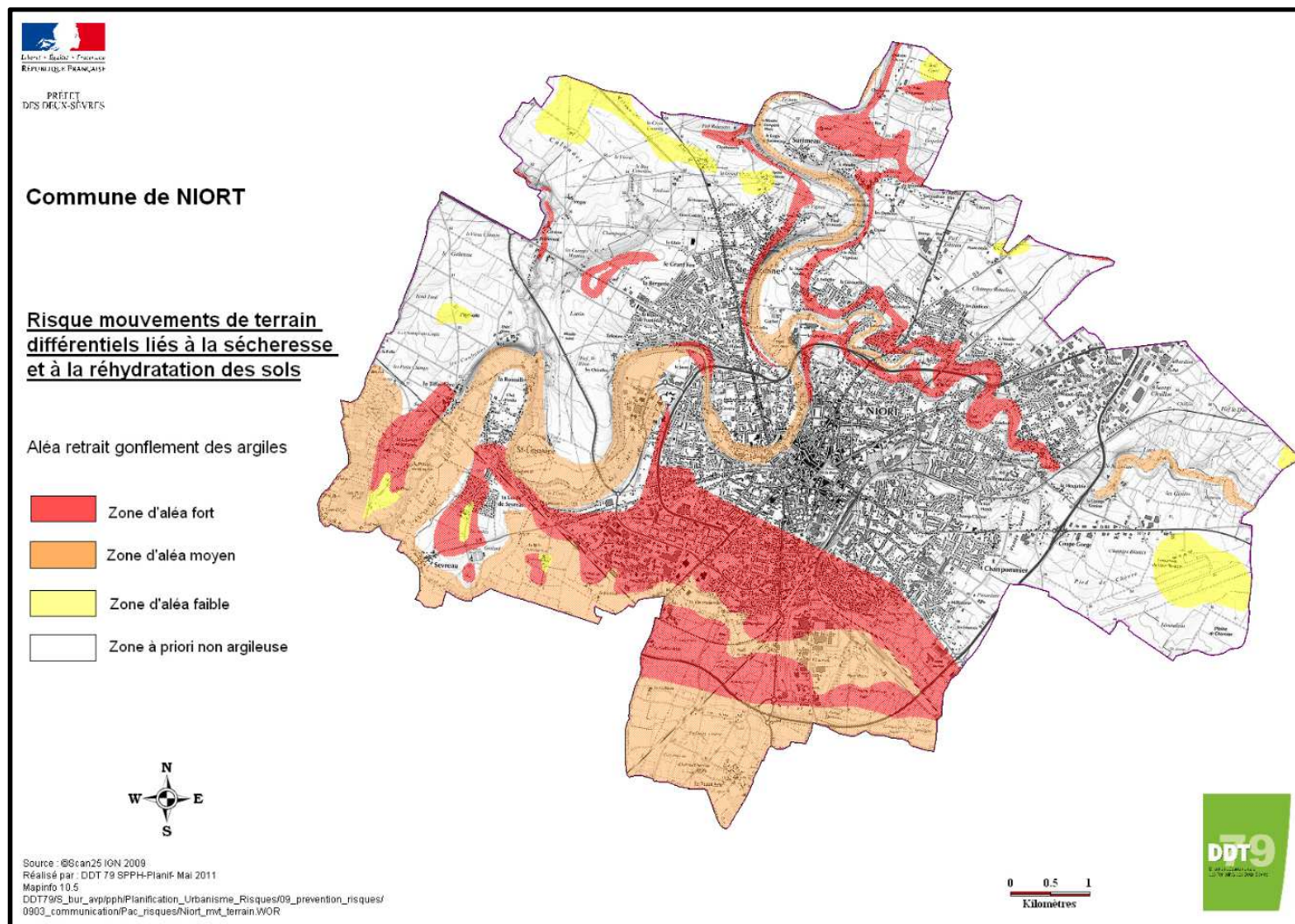
RISQUE INONDATION – SIGNALISATION EN VIGILANCE ORANGE



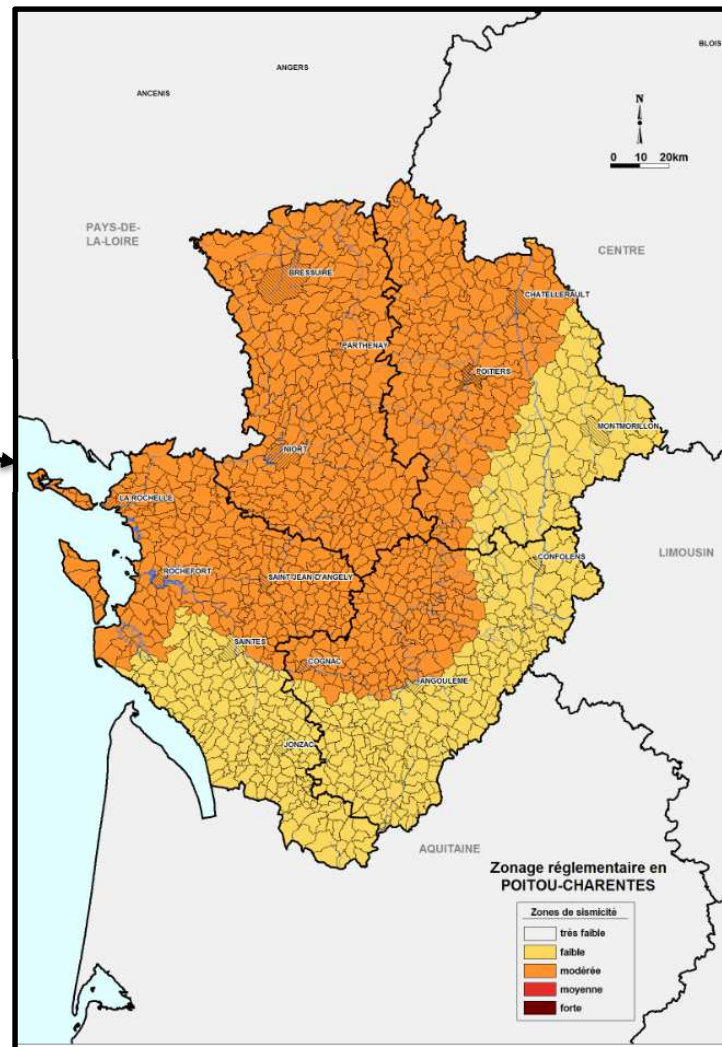
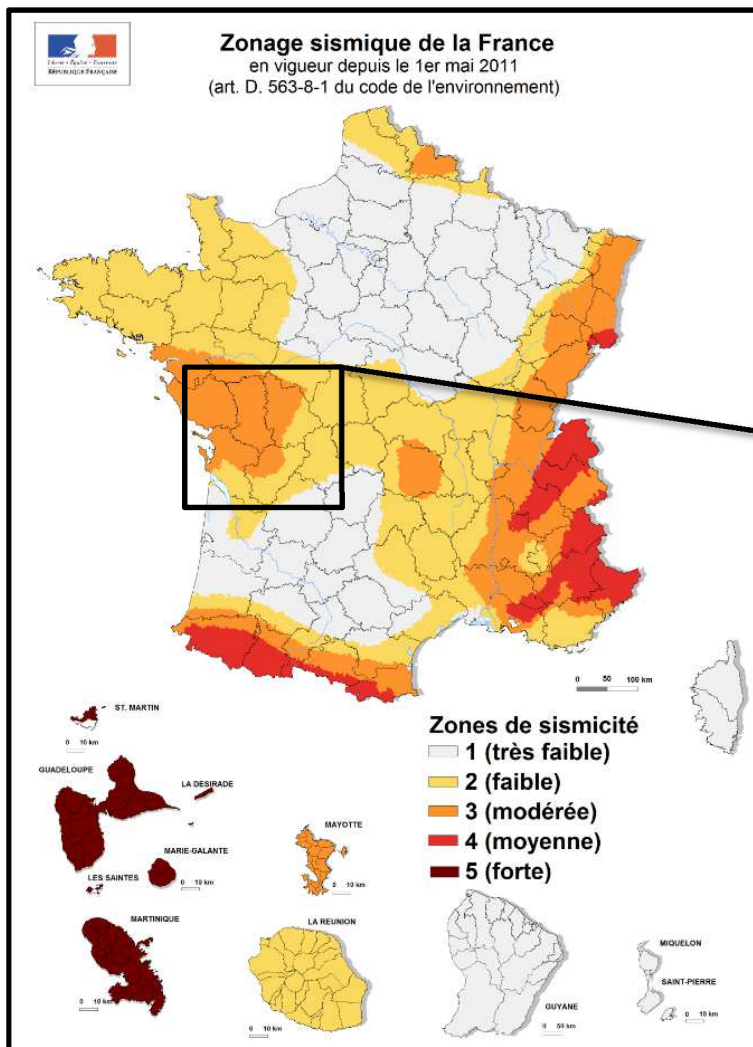
RISQUE INONDATION – SIGNALISATION EN VIGILANCE ROUGE



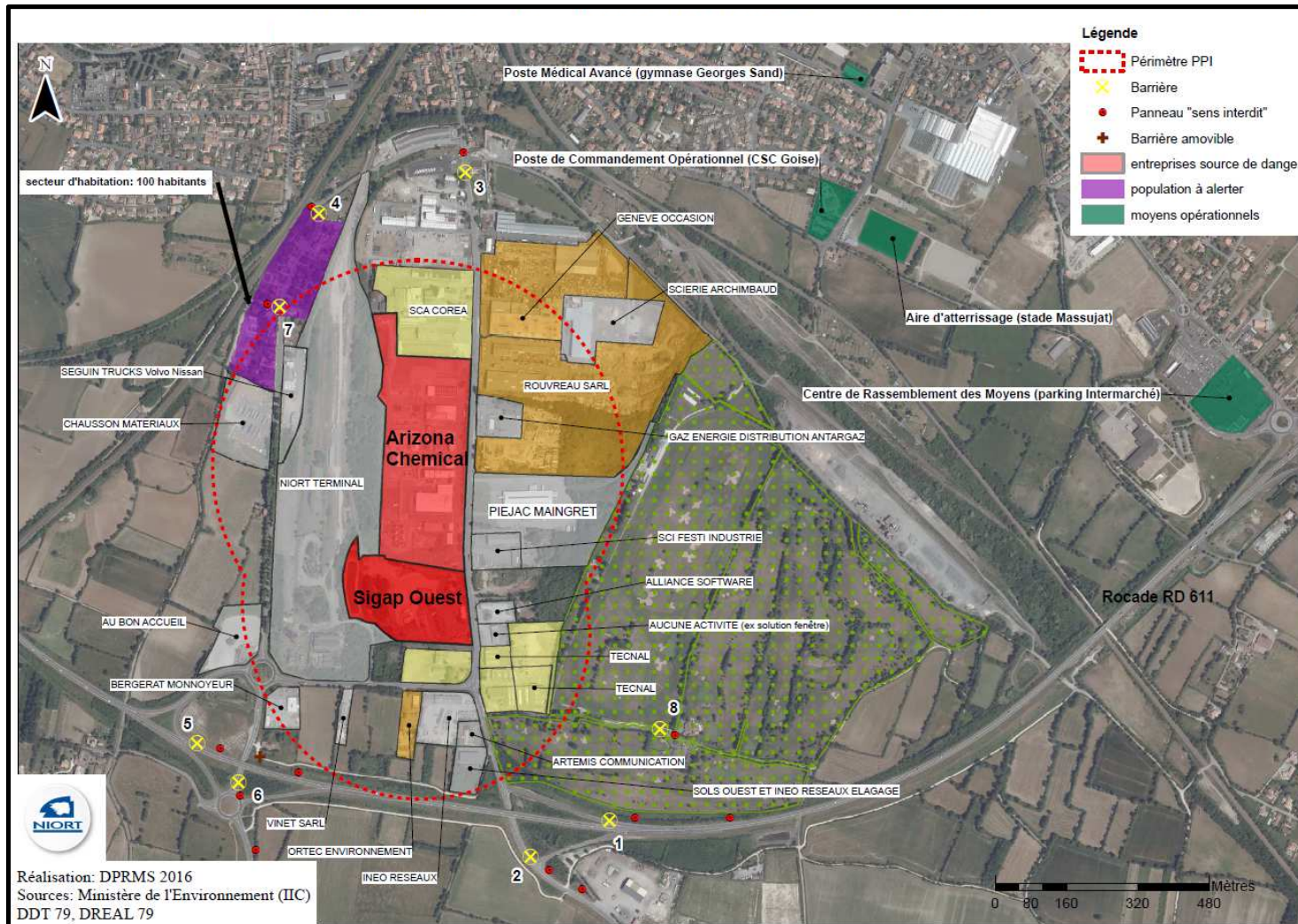
RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



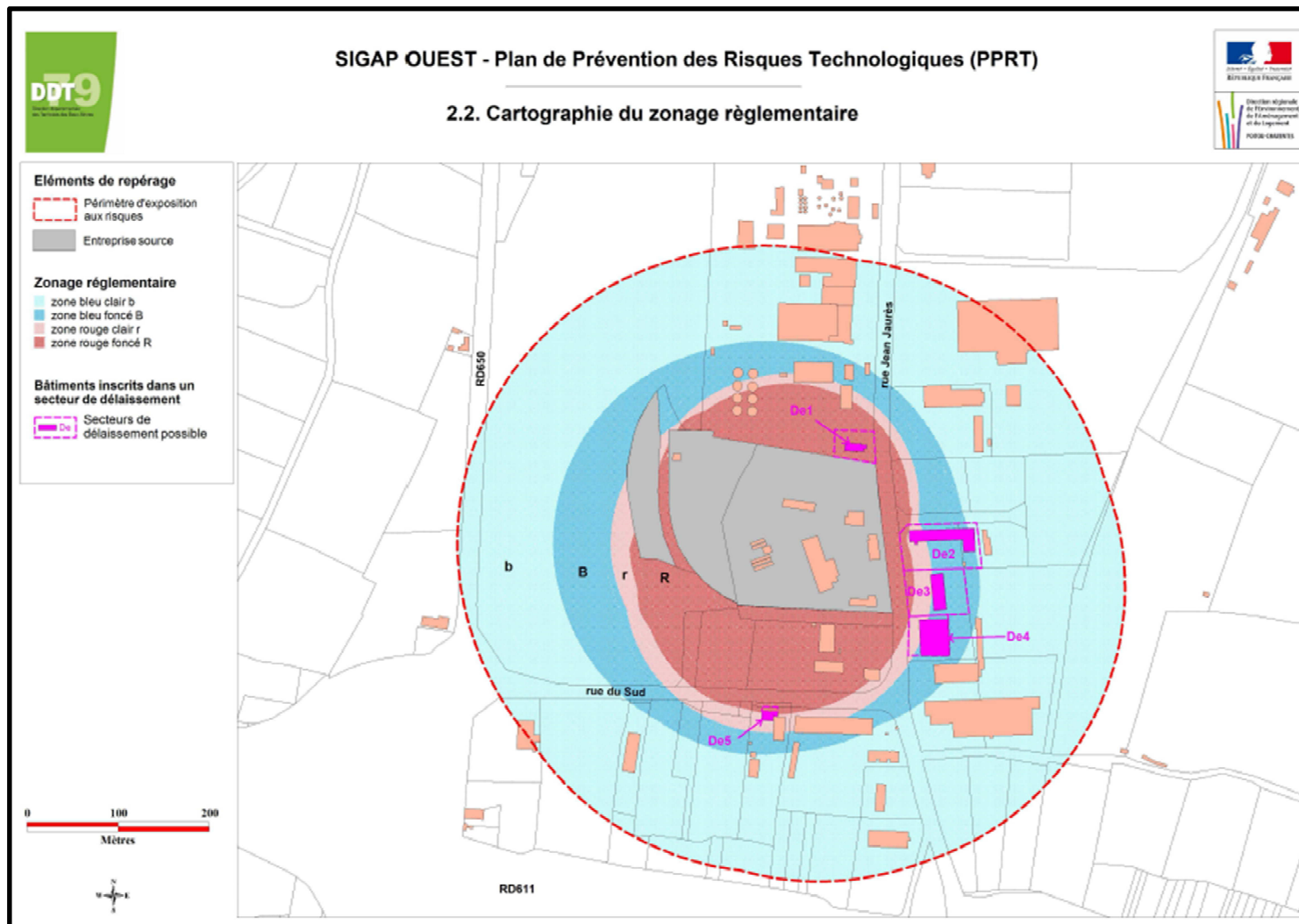
RISQUE SISMIQUE



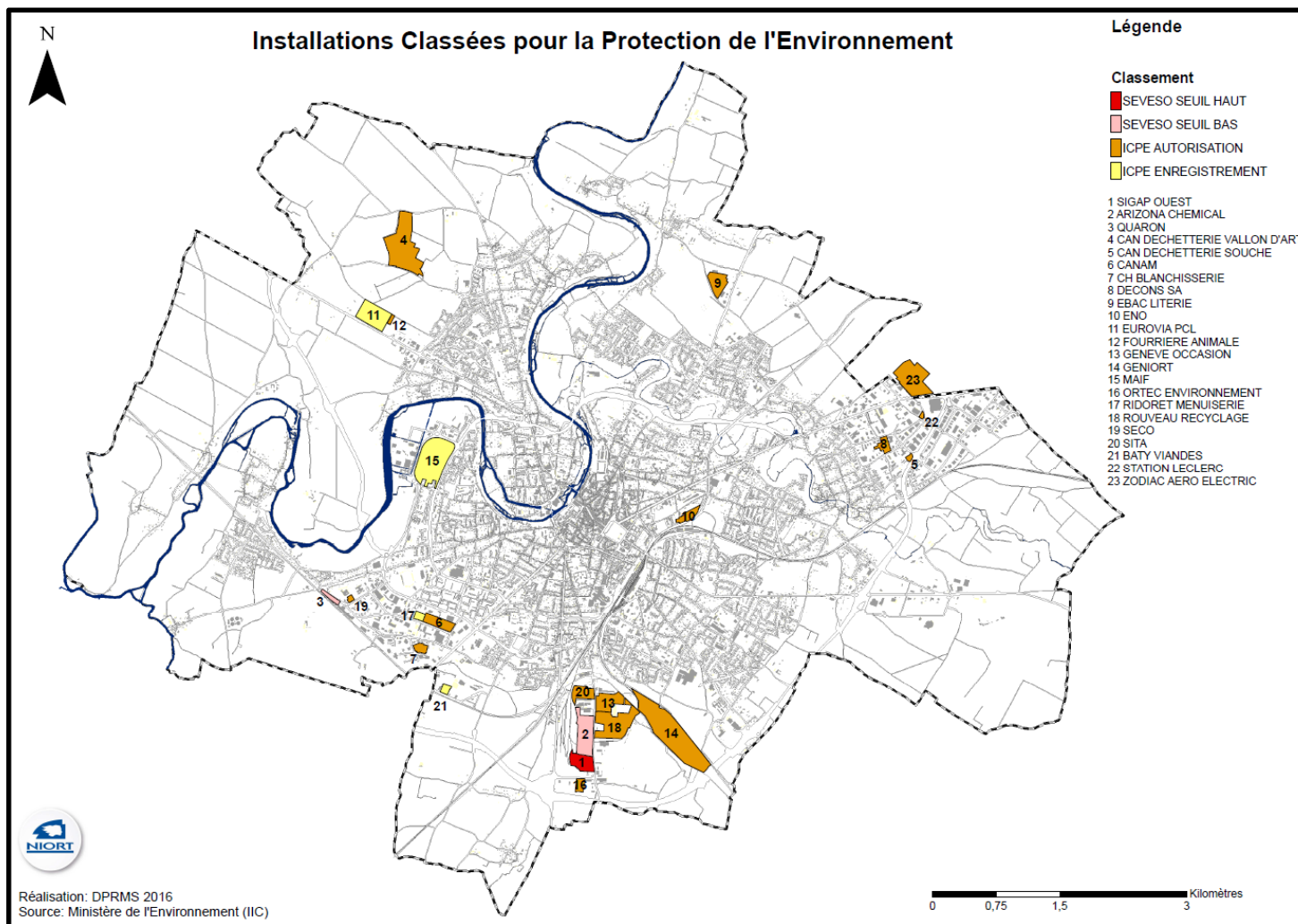
RISQUE INDUSTRIEL – PPI SIGAP OUEST-ARIZONA CHEMICAL



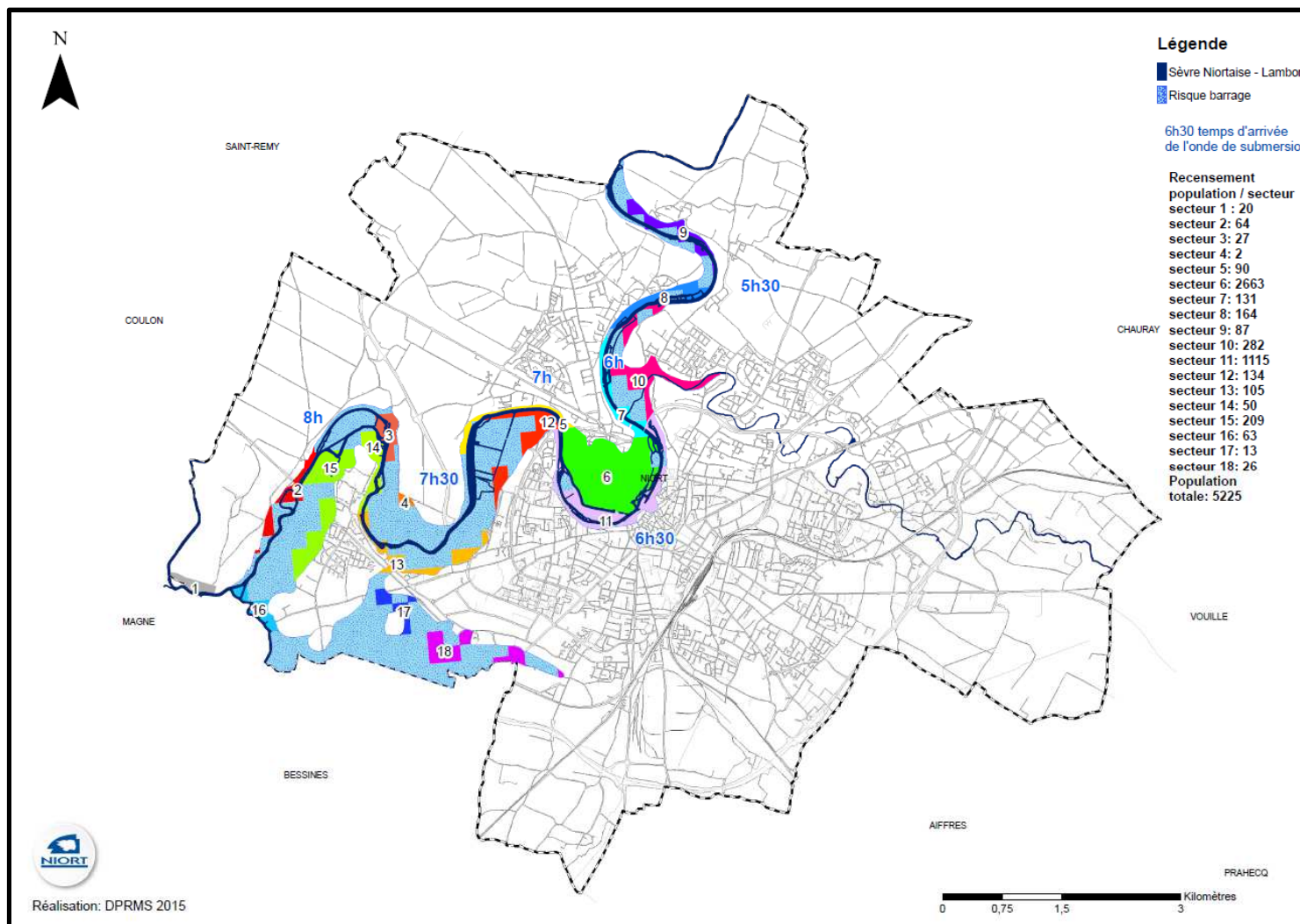
RISQUE INDUSTRIEL – PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES SIGAP OUEST



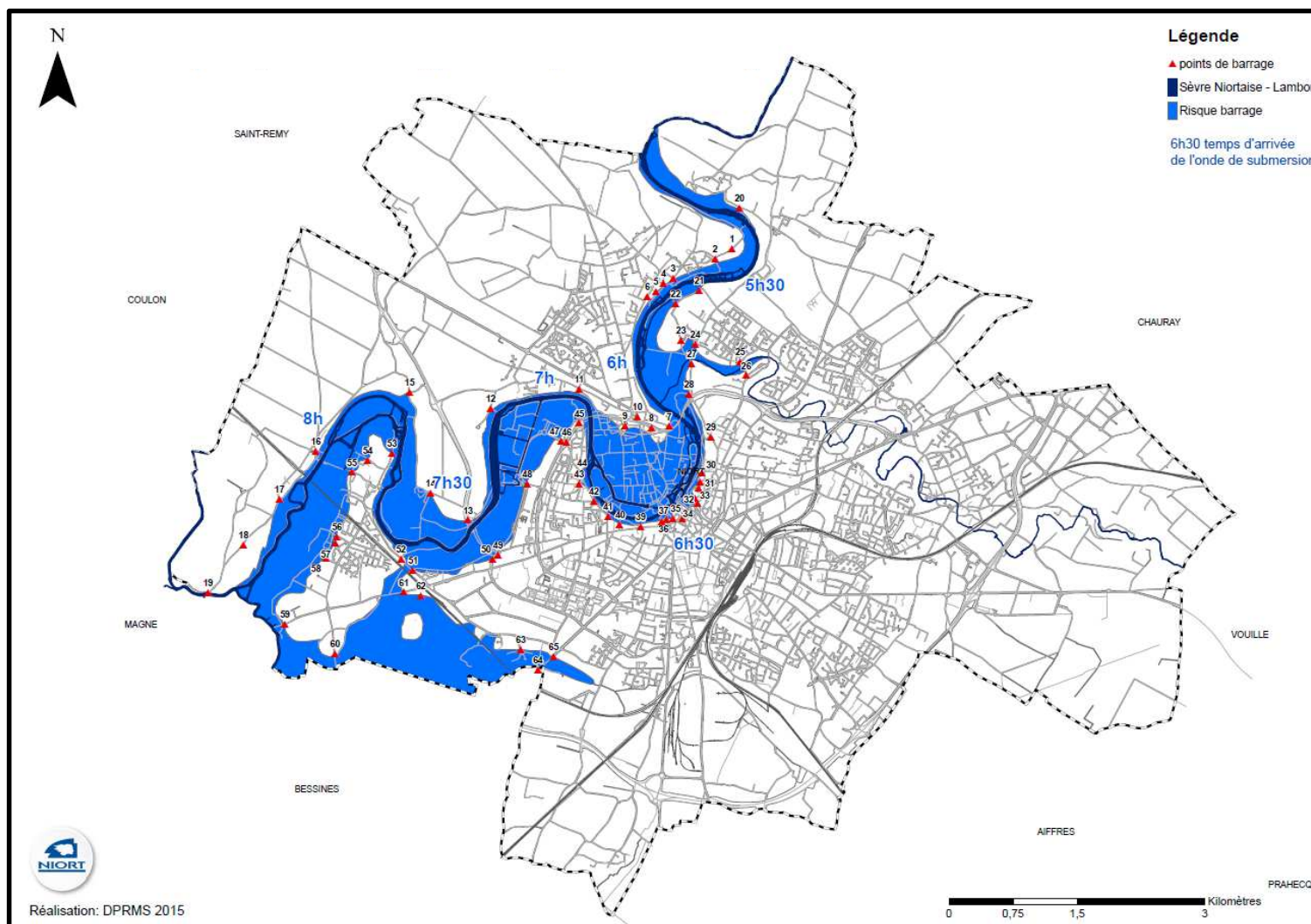
RISQUE INDUSTRIEL – INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



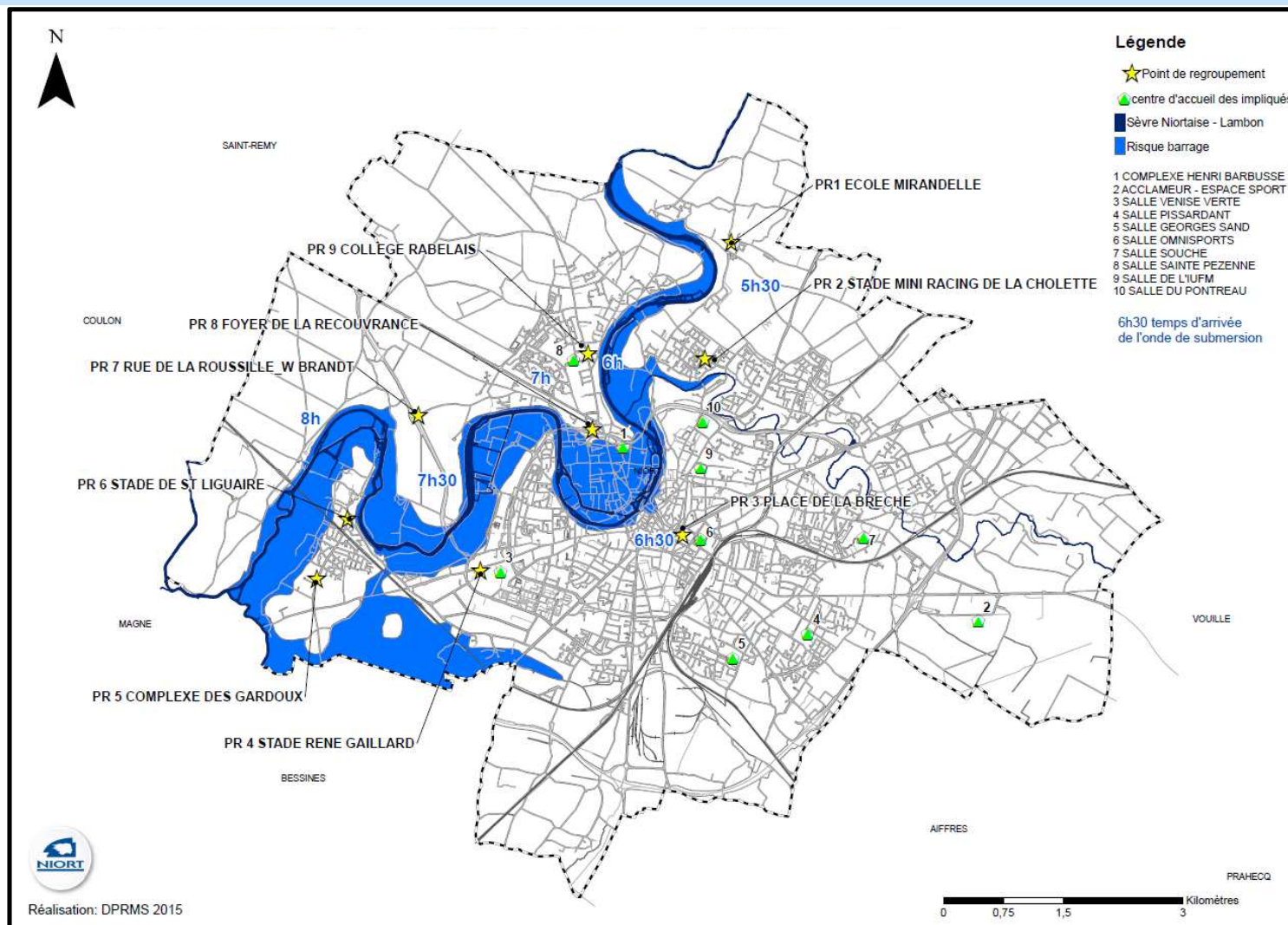
RISQUE RUPTURE DE BARRAGE – SECTORISATION DES ZONES TOUCHÉES



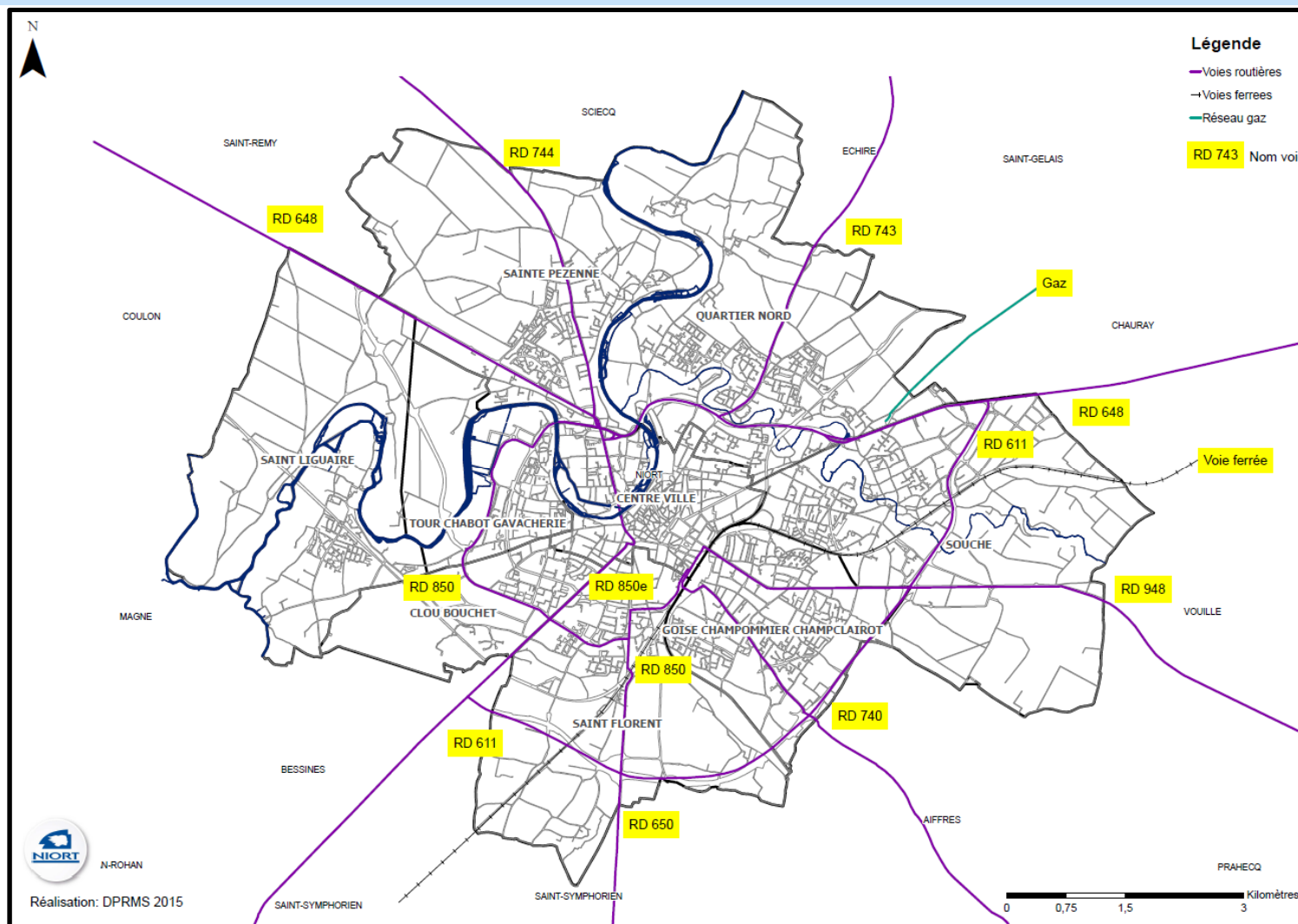
RISQUE RUPTURE DE BARRAGE – LES POINTS DE BOUCLAGE



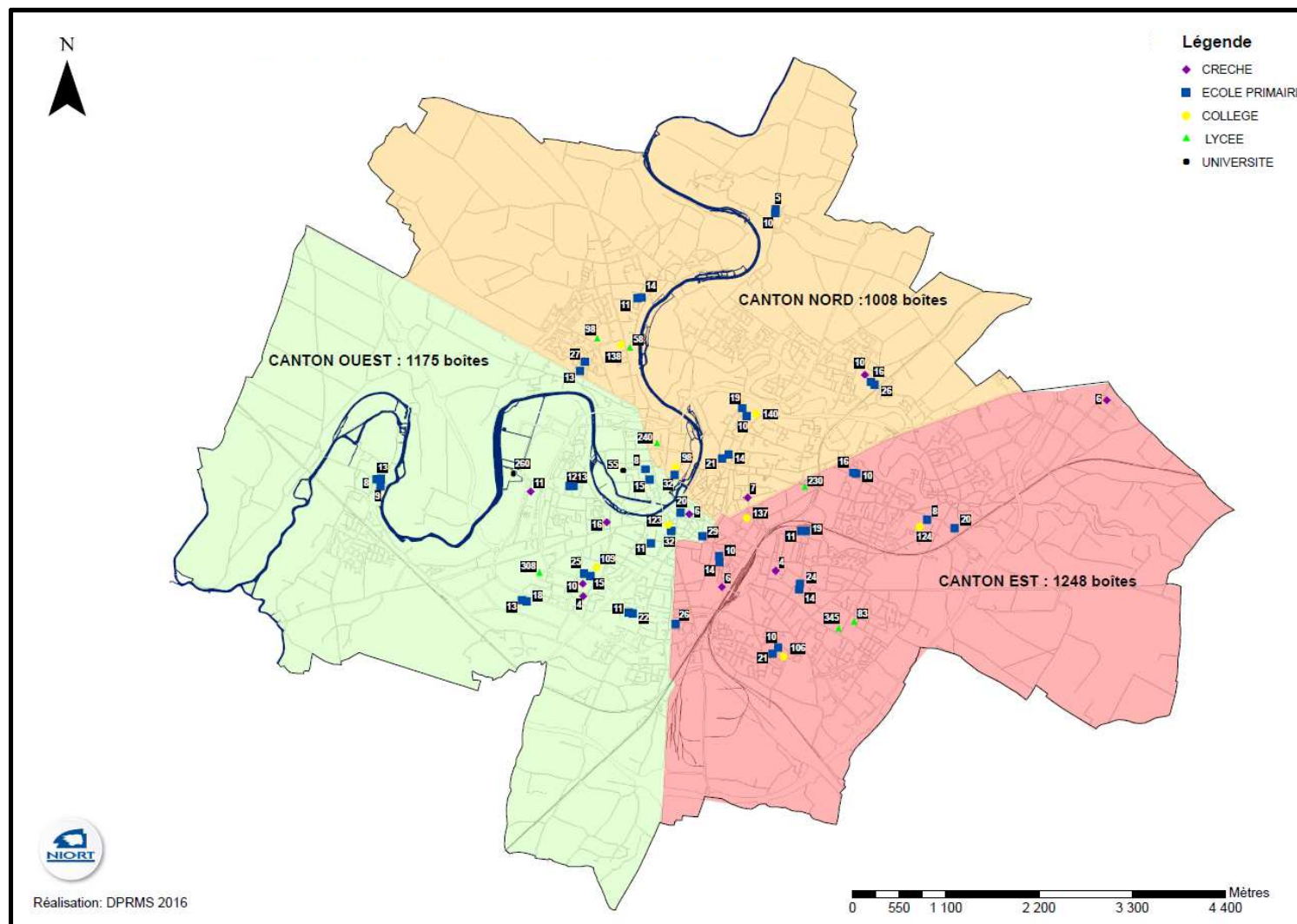
RISQUE RUPTURE DE BARRAGE – POINTS DE REGROUPEMENT ET CARE



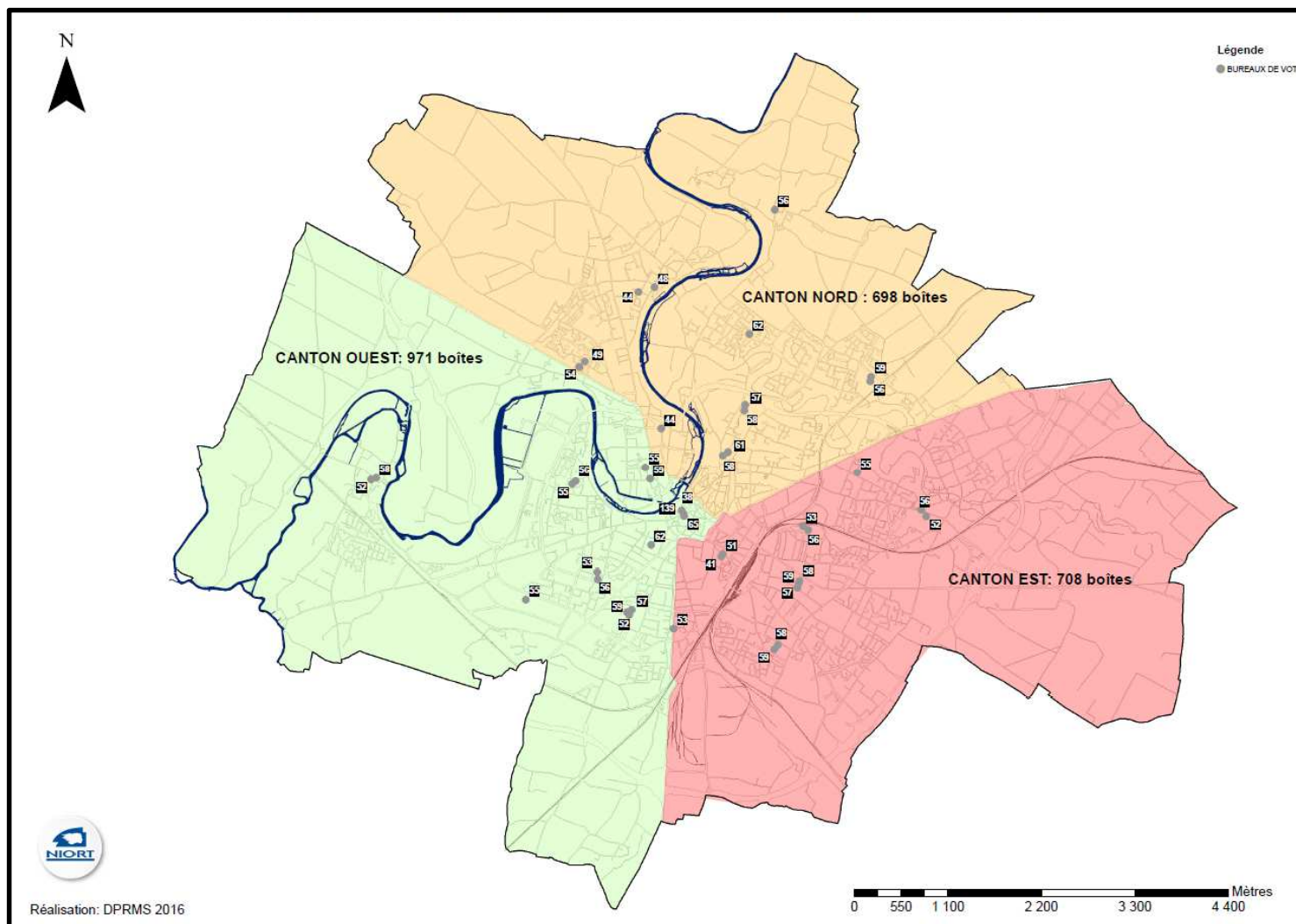
RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



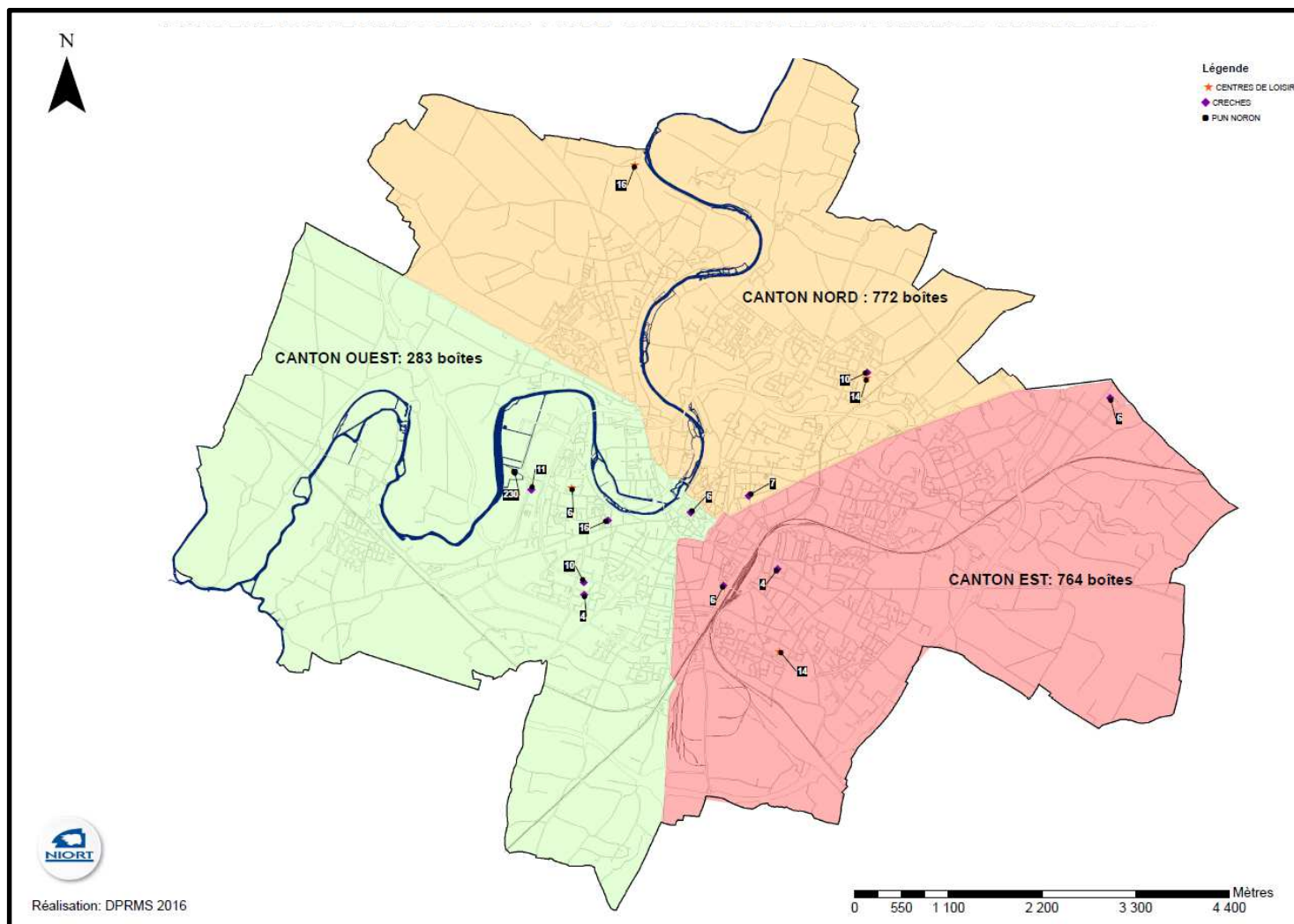
ACCIDENT NUCLEAIRE SCENARIO 1 DISTRIBUTION ÉTABLISSEMENTS PRIORITAIRES



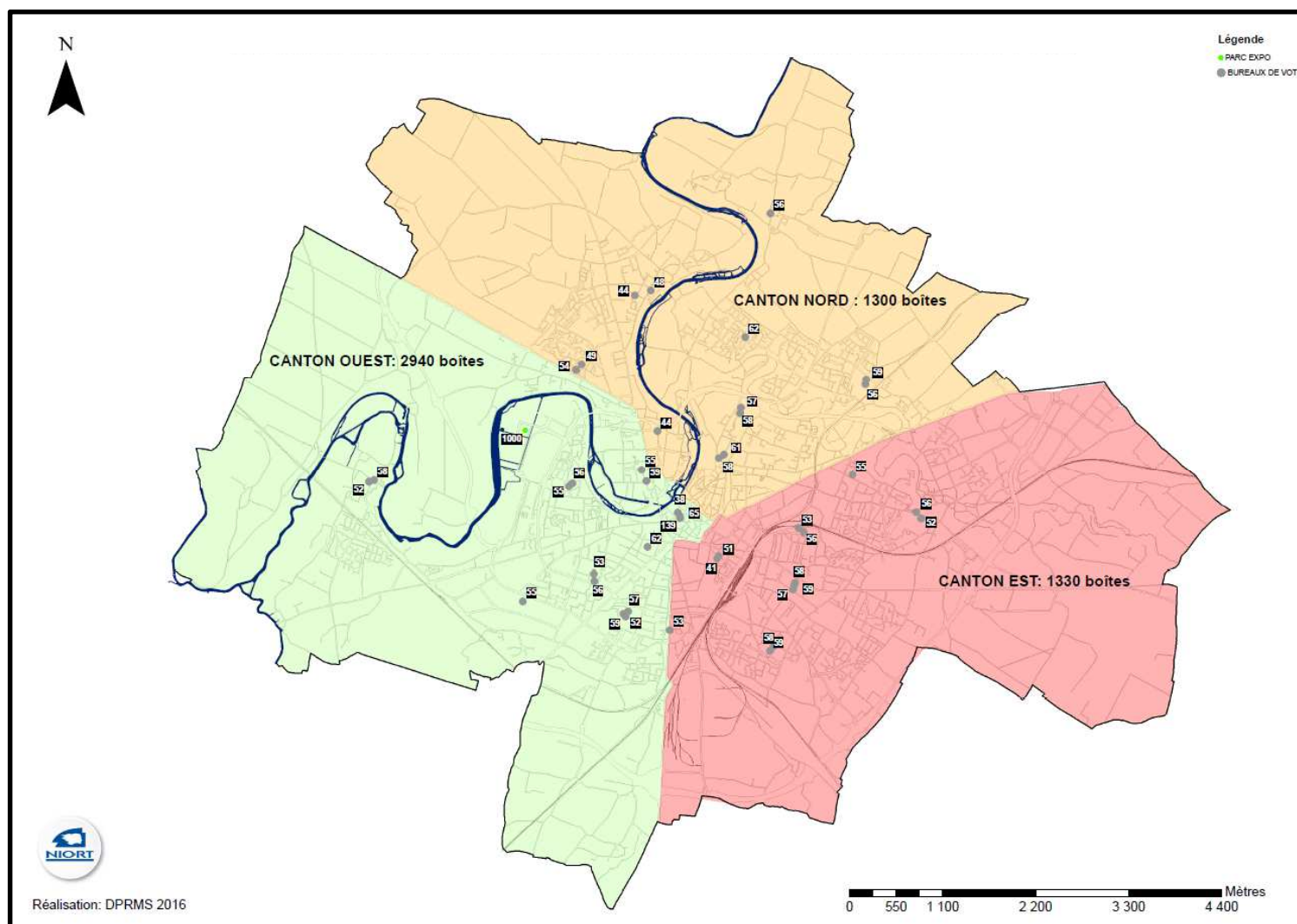
ACCIDENT NUCLEAIRE SCENARIO 1 DISTRIBUTION BUREAUX DE VOTE



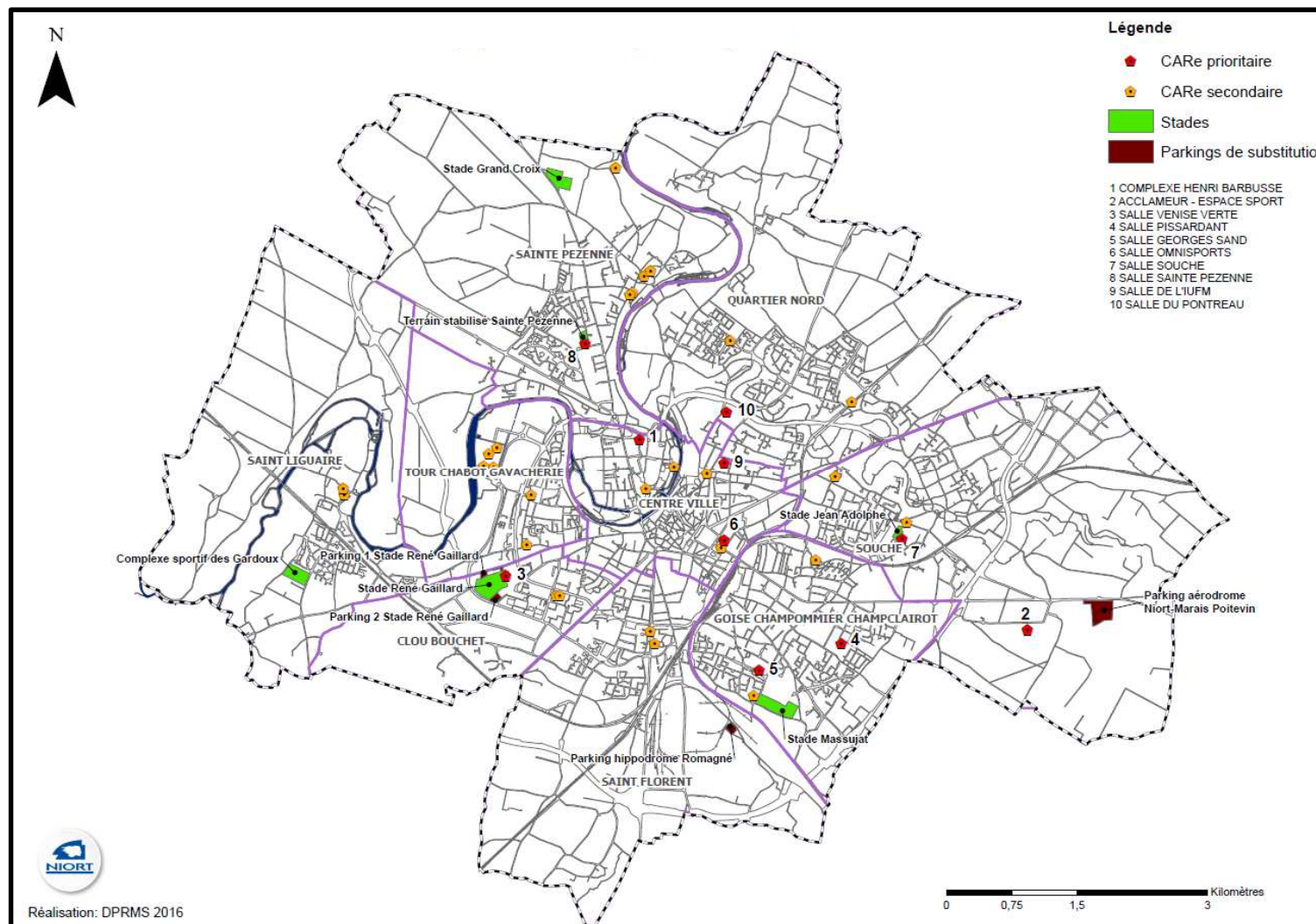
ACCIDENT NUCLEAIRE SCENARIO 2 DISTRIBUTION ÉTABLISSEMENTS PRIORITAIRES



ACCIDENT NUCLEAIRE SCENARIO 2 DISTRIBUTION BUREAUX DE VOTE



ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX D'URGENCE



Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

ANNEXE 4 : ANNUAIRE DE CRISE

L'annuaire de crise reprend les coordonnées téléphoniques des services, partenaires susceptibles d'intervenir en gestion de crise ou d'être impactés.

On retrouve les numéros de téléphone des acteurs suivants :

- services de secours et d'urgence.
- mairie de Niort (élus, cabinet, DG, astreintes, services, prestataires).
- autorités et services généraux de l'État.
- équipements culturels, de culte, scolaires.
- établissements d'enseignement, petite enfance, sanitaires, de santé, industriels.
- gestionnaires de réseaux et opérateurs de services publics.
- centres de ravitaillement (grandes surfaces).
- structures d'hébergement (hôtels, gymnases, salles des fêtes).
- transporteurs.

ANNEXE 5 : MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

Moyens humains

En cas d'alerte de sécurité civile, la Ville de Niort est appelée à mobiliser dans l'urgence des ressources dédiées à la gestion de crise. Pour se faire, le PCC peut compter sur les 75 agents municipaux volontaires qui composent le groupe dénommé « équipe de soutien de sécurité civile ». Ces agents ne sont pas placés d'astreinte, ils ont le choix de répondre favorablement ou pas à la demande de mobilisation qui peut être activée.

Cette équipe dispose de compétences variées, notamment dans le secrétariat, la logistique, la manutention. Elle peut couvrir les champs d'activités suivants :

- ouvrir des équipements pour héberger et nourrir des sinistrés.
- mettre en place de la signalisation.
- procéder à des réparations sur le domaine public.
- réaliser du porte à porte pour alerter les habitants.
- assurer des permanences téléphoniques.
- apporter des premières aides administratives et sociales.

Créée en 2017, cette réserve de volontaires a suivi 2 types de formation :

- permanence téléphonique + logiciel canicule pour le traitement des appels.
- installation d'un centre d'hébergements d'urgence (formation dispensée par la Protection Civile 79).

Tous les agents sont équipés d'équipements de protection individuelle :

- combinaison.
- chaussures de sécurité.
- gants de sécurité.



Formation CARE grande salle de l'Acclameur (Février 2019)



Formation CARE complexe Henri Barbusse (septembre 2017)



Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Moyens techniques

Un inventaire exhaustif a été réalisé pour dresser les capacités matérielles de la commune.

Engins lourds	
Nature équipement	Nombre
Balayeuse / auto-laveuse	16
Elévateur	15
Grue	1
Minipelle	3
Nacelle	2
Remorque	34
Tente pliante	5
Tracteur	13
Tractopelle	2
Tronçonneuse	79
Véhicules moins de 3,5T	189
Véhicules plus de 3,5T	25
Petits matériels d'alerte	
Nature équipement	Nombre
Équipement mobile d'alerte	2
Mégaphone	3
Petits matériels hébergement	
Nature équipement	Nombre
Bracelet d'identification (adulte/enfant)	1000
Couverture	520
Drap de bain	50
Gant de toilette	100
Lit de camp	400
Lit parapluie	2
Matelas lit parapluie	2
Matelas à langer	5
Paravent	10
Oreiller	294
Oreiller gonflable	100
Sac de couchage (adulte/enfant)	150
Serviette de toilette	50
Petits matériels restauration	
Nature équipement	Nombre
Assiette carton	500
Couteau bois	100
Cuillère bois	100
Distributeur eau chaude 5l	3
Fourchette bois	100
Gobelet	500

Ville de NIORT Deux-Sèvres (79)	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2020
------------------------------------	------------------------------------	------

Micro-ondes	1
Percolateur	2
Tasse à café	250
Petits matériels techniques	
Nature équipement	Nombre
Bac amovible	92
Compresseur	7
Débroussailleuse	92
Groupe électrogène	26
Marteau piqueur	4
Motopompe	13
Nettoyeur haute pression	16
Souffleur	131

GLOSSAIRE

BRGM :	Bureau Recherche Géologiques et Minières
CARe :	Centre d'Accueil et de Regroupement
COD :	Centre Opérationnel Départemental
COGIC :	Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle de Crise
COS :	Commandant des Opérations de Secours
DDRM :	Dossier Départemental sur les Risques Majeurs
DGS :	Directeur Général des Services
DICRIM :	Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs
DOS :	Directeur des Opérations de Secours
DREAL :	Direction Régional Environnement de l'Aménagement et du Logement
EMA :	Ensemble Mobile d'Alerte
ERP :	Établissement Recevant du Public
HDV :	Hôtel de Ville
ICPE :	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
INVS :	INstitut de Veille Sanitaire
ORSEC :	Organisation de la Réponse de SEcurité Civile
PCC :	Poste de Commandement Communal
PCO :	Poste de Commandement Opérationnel
PCS :	Plan communal de sauvegarde
POI :	Plan d'Opération Interne
PPI :	Plan Particulier d'Intervention
PPRn :	Plan de Prévention des Risques naturels
PSS :	Plan de Secours Spécialisé
RAC :	Responsable des Actions Communales
RNA :	Réseau National d'Alerte
SIDPC :	Service Interministériel de Défense et Protection Civiles
TMD :	Transports de Matières Dangereuses